

Évaluation du Programme des urgences environnementales

Mars 2008

Étapes d'approbation du rapport

Achèvement de l'étape de planification	Juin 2006
Communication du rapport pour réponse de la direction	Octobre 2007
Réception de la réponse de la direction	Décembre 2007
Achèvement du rapport	Janvier 2008
Approbation du rapport par le Comité ministériel de vérification et d'évaluation (CMVE)	Mars 2008

Acronymes utilisés dans le rapport

AM	Autres ministères
BPC	Biphényle polychloré
CCME	Conseil canadien des ministres de l'environnement
CCDE	Cadre pour la compétitivité et la durabilité de l'environnement
CGRR	Cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats
CMVE	Comite ministériel de la vérification et de l'évaluation
CNUE	Centre national des urgences environnementales
CSTE	Centre des sciences et technologies environnementales
DUE	Division des urgences environnementales
DUST	Division des urgences - Science et technologie
EC	Environnement Canada
EPAR	Éléments du projet axé sur les résultats
ERIPÉ	Équipes régionales d'intervention pour la protection de l'environnement
ETP	Équivalents temps plein
F et E	Fonctionnement et entretien
FDE	Fonds pour dommages à l'environnement
LCPE	Loi canadienne sur la protection de l'environnement
MON	Mode opératoire normalisé
NEMISIS	Système national de renseignements sur l'application de la loi reliée à l'environnement
PPAR	Plan de projets axés sur les résultats
PTNO	Prairies et Territoires du Nord-Ouest
PUE	Programme des urgences environnementales
PY	Pacifique et Yukon
R et D	Recherche et Développement
REIR	Résumé de l'étude d'impact de la réglementation
RPAR	Regroupement de projets axés sur les résultats
SMC	Service météorologique du Canada
SNUE	Système national des urgences environnementales
SPAT	Stratégie de Sécurité publique et d'antiterrorisme
S-T	Sciences et technologie
US EPA	Environmental Protection Agency américaine

Remerciements

L'équipe du projet d'évaluation, composée de Shelley Tice, Janet King, Lindsay Fitzpatrick, Karine Kisilenko et Michelle Guertin et dirigée par Robert Tkaczyk et V. Neimanis sous la gouverne de Shelley Borys, Directrice, aimerait remercier toutes les personnes qui ont contribué à ce projet, et plus particulièrement toutes les personnes interviewées qui nous ont fait part de leurs précieuses idées et observations.

Préparé par la Division de l'évaluation, Direction générale de la vérification et de l'évaluation

Table des matières

RÉSUMÉ.....	i
1.0 INTRODUCTION.....	1
2.0 Renseignements généraux et contexte.....	3
2.1 Renseignements généraux.....	3
2.2 Mandat et mission.....	4
2.3 Exécution du Programme.....	5
2.3.1 Prévention.....	5
2.3.2 Préparation.....	6
2.3.3 Intervention.....	6
2.3.4 Rétablissement.....	7
2.3.5 Recherche-développement.....	7
2.4 Modèle logique du Programme.....	7
2.5 Ressources financières du Programme.....	10
3.0 Conception de l'évaluation.....	12
3.1 Objet et portée.....	12
3.2 Approche et méthodologie utilisées pour mener l'évaluation.....	13
4.0 CONSTATIONS.....	16
4.1 Pertinence.....	16
4.1.1 Sommaire des points pour la pertinence.....	18
4.2 Succès.....	18
4.2.1 Sommaire des points pour la pertinence.....	33
4.3 Rentabilité.....	34
4.3.1 Sommaire des points pour la rentabilité.....	36
4.4 Conception et exécution.....	36
4.4.1 Sommaire des points pour la conception et l'exécution.....	46
4.5 Points de vue des intervenants concernés sur les forces, les faiblesses et les secteurs à améliorer.....	47
5.0 CONCLUSIONS.....	49
6.0 RECOMMANDATIONS.....	50
7.0 RÉPONSE DE LA DIRECTION.....	53
Annexe 1 Enjeux et questions d'évaluation.....	56
Annexe 2 Liste de l'information de base et des documents à l'appui.....	68
Annexe 3 Liste des personnes interrogées et des guides d'entrevue.....	72
Annexe 4 Liste sommaire des cotes par question.....	79

RÉSUMÉ

La Direction générale de la vérification et de l'évaluation d'Environnement Canada (EC) a terminé l'évaluation du Programme des urgences environnementales (PUE) en août 2007.

L'évaluation du Programme des urgences environnementales (PUE) a été incorporée pour les raisons suivantes au plan de vérification et d'évaluation 2005-2006 d'Environnement Canada (EC)¹:

- le Programme est en activité depuis 1973 et n'a jamais été évalué;
- le Programme occupait un rang élevé dans le processus annuel d'évaluation des risques aux fins des missions de vérification et d'évaluation à Environnement Canada, parce qu'il est en bonne partie exécuté en partenariat et qu'il comporte des enjeux de santé et de sécurité; et
- Afin de satisfaire aux exigences du Conseil du Trésor, les aspects du Règlement sur les urgences environnementales ayant trait au Fonds pour la sécurité publique et l'anti-terrorisme, ont également été inclus.

L'objet de l'évaluation du Programme des urgences environnementales était d'examiner si ce dernier

- cadre avec les résultats stratégiques ministériels et répond à un besoin réel (pertinence);
- atteint les résultats escomptés (succès), et plus particulièrement les résultats immédiats, afin d'englober tous les domaines d'activité du Programme tout en évaluant l'atteinte des résultats intermédiaires et à long terme du programme;
- utilise les moyens les plus appropriés et les plus efficaces pour atteindre les résultats (rentabilité); et
- est exécuté de la meilleure façon possible (conception et exécution).

L'évaluation de ce Programme a été choisie comme projet pilote de mise à l'essai d'un cadre d'évaluation générique, approuvé par le Comité ministériel de vérification et d'évaluation (CMVE), composé de questions ainsi que d'indicateurs connexes et de sources de données pour chacun des secteurs d'intérêt de l'évaluation : la pertinence, le succès, la rentabilité, et la conception et l'exécution. L'évaluation a répondu aux 30 questions de ce cadre d'évaluation générique et a recouru aux sources de données multiples suivantes :

- une analyse et un examen des documents concernant le Programme. Le cas échéant, certains sujets ont été examinés en profondeur et sont identifiés comme des composantes de recherches ciblées;
- une analyse et un examen d'un échantillon du dossier sur les activités du Programme;
- des entrevues téléphoniques et en personne à l'aide de guides d'entrevue structurés auprès de la haute direction et du personnel d'Environnement Canada ainsi qu'avec des intervenants externes;
- un sondage téléphonique auprès des entités réglementées; et
- un examen indépendant des conclusions et des recommandations ébauchées de

¹ Le plan ministériel de vérification et d'évaluation pour 2005-2006 a été approuvé le 15 juin 2005 par le Comité ministériel de vérification et d'évaluation.

l'évaluation réalisé par chacun des quatre experts.

La période visée par l'évaluation s'étendait de juillet 2004 (élaboration du Cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats (CGRR)) à décembre 2006. L'évaluation a examiné les cinq domaines d'activité du Programme des urgences environnementales (prévention, préparation, réponse, rétablissement et recherche-développement).

Vous trouverez ci-après une vue d'ensemble des résultats issus des quatre enjeux principaux relatifs à la pertinence, au succès, à la rentabilité ainsi qu'à la conception et exécution.

Pertinence : *Le Programme est-il encore conforme aux priorités du gouvernement fédéral, contribue-t'il à ces priorités et répond-il à des besoins réels?*

1. Il existe des preuves tangibles que le Programme sert un intérêt public.
2. Le programme cadre bien avec les résultats stratégiques d'Environnement Canada.
3. On a également la preuve que le gouvernement a un rôle clair à jouer. Cependant, le rôle exact que doit jouer chaque ordre de gouvernement en matière de gestion des urgences environnementale est moins clair.

Succès : *Le Programme a-t'il atteint les résultats prévus?*

4. Dans l'ensemble, le programme atteint la majorité des résultats prévus dans le Programme des urgences environnementales en matière. Cependant, le succès du programme est assombri par plusieurs éléments liés à sa conception et à sa prestation. Plus particulièrement, quand on n'atteint pas les résultats, on ne sait pas avec certitude quelles activités contribuent réellement à atteindre les résultats prévus, étant donné l'absence d'un système de mesure de performance adéquat. Le manque de conception et de prestation est également illustré dans le modèle logique. On note également un manque d'intégration dans le modèle logique du programme et dans la stratégie de mesure de performance (particulièrement dans les éléments de préparation et de prévention du programme) des activités et des résultats dans le cadre de la Stratégie sur la sécurité publique et l'antiterrorisme (SPAT). On remarque en outre une lacune au niveau de l'impact global sur la sensibilisation du client et au niveau de l'évaluation globale de la capacité du programme.

Rentabilité : *Le Programme utilise-t'il les moyens les plus appropriés, les plus efficaces par rapport au coût et les plus efficaces qui soient pour atteindre les résultats?*

5. Les principaux informateurs ont souligné la valeur du programme. En l'absence de compte rendu global sur les mesures de performance, on n'a pu déterminer objectivement un degré de rentabilité et d'optimisation des ressources.
6. Les répondants sont unanimes à l'effet que le programme devrait comporter un élément de recouvrement des coûts. Par contre, on ne peut affirmer avec précision quels éléments du programme devraient faire l'objet d'un recouvrement des coûts par les fonds publics, et dans quelle mesure.
7. On a évalué d'autres méthodes d'exécution, sans toutefois les examiner en profondeur.

Conception et exécution : *Le Programme est-il conçu et exécuté de la meilleure façon possible?*

8. Dans certains cas, quand on n'atteint pas les résultats, étant donné l'absence d'un système de mesure de performance adéquat, on ne sait pas avec certitude quelles activités contribuent réellement à atteindre les résultats prévus. Le

manque de conception et de prestation est également illustré dans le modèle logique. On note également un manque d'intégration dans le modèle logique du programme et dans la stratégie de mesure de performance (particulièrement dans les éléments de préparation et de prévention du programme) des activités et des résultats dans le cadre de la Stratégie sur la sécurité publique et l'antiterrorisme (SPAT).

9. Il manque une stratégie exhaustive et solide d'information pour garantir l'impact prévu sur la sensibilisation du client; plus expressément, dans les secteurs de la prévention et de la préparation.
10. La sensibilisation du programme à savoir qui est la collectivité réglementée n'est pas complète (quels secteurs de l'industrie doit-on inclure, avec les renseignements pertinents les concernant?).
11. Une procédure exhaustive pour vérifier les renseignements fournis par le client sur sa conformité au *Règlement sur les urgences environnementales* n'était pas mis en œuvre.
12. Bien que certains éléments de l'analyse de la capacité aient été entrepris, il manque une évaluation complète et exhaustive de la capacité du programme.
13. Le système de mesure du rendement du programme est inapproprié. Plus particulièrement, on note des problèmes de collecte et d'intégrité des données; il manque des indicateurs des extrants en matière de sécurité publique et d'antiterrorisme; et les données de référence sur les résultats sont trop limitées.
14. Les rôles et responsabilités, au sein d'Environnement Canada, à l'égard de la promotion et de l'application de la conformité ne sont pas clairs, bien compris ou correctement documentés.

Il s'agit de la première évaluation du Programme des urgences environnementales, un des domaines de programme les plus anciens d'Environnement Canada. En général, l'évaluation du programme est positive, dans la mesure où celui-ci livre un bien public reconnu, remplit le mandat du Ministère et qu'aucun problème grave n'est recensé. Les principales conclusions de l'évaluation sont présentées ci-dessous.

1. Le Programme continue d'être pertinent, dans la mesure où il sert l'intérêt public et comporte un rôle bien défini pour le gouvernement; néanmoins, il est possible de définir plus précisément les rôles de chaque niveau de gouvernement, tout en tenant compte des responsabilités législatives du gouvernement fédéral.
2. Le Programme produit généralement les résultats escomptés. Cependant, certains éléments de sa conception et de son exécution restreignent la mesure quantitative de son niveau de réussite.
3. Bien que des preuves qualitatives semblent indiquer que le Programme est rentable, ceci n'a pu être corroboré par des données quantitatives.
4. Au niveau de la conception et de l'exécution du Programme, un certain nombre de secteurs devront être améliorés. Cela comprend la nécessité de mettre en œuvre un système de mesure du rendement; une évaluation détaillée de la capacité du Programme; l'intégration des résultats et des activités de la stratégie sur la Sécurité publique et l'antiterrorisme (SPAT) au modèle logique et à la stratégie de mesure du rendement du Programme dans les domaines d'activité liées à la prévention et à la préparation; et la mise en œuvre d'une stratégie de sensibilisation détaillée.
5. Les rôles et responsabilités dans le contexte du Programme doivent être clarifiés à l'interne à Environnement Canada, en ce qui concerne la promotion de la conformité et la mise en application de la loi.

Bien que des domaines de préoccupation aient été mentionnés au cours de l'évaluation en ce qui concerne la pertinence, le succès et la rentabilité, ces inquiétudes sont associées aux aspects de conception et d'exécution; il est donc possible de les régler en modifiant la conception et l'exécution du Programme.

Fondamentalement, la pertinence du Programme et le fait qu'EC devrait continuer à s'acquitter de cette fonction ne sont pas mis en doute et donnent au Programme des bases fermes sur lesquelles il peut s'appuyer pour ses activités.

Compte tenu des pressions actuelles sur le Programme, des questions connues en matière de capacité, y compris la relève, ainsi que des pressions financières constantes au gouvernement fédéral, il est urgent d'apporter une réponse aux recommandations. Les recommandations sont présentées de façon séquentielle, en fonction de la structure logique et des délais dans lesquels elles devraient être appliquées.

1^{re} recommandation :

À présent, il y a au Ministère des groupes précis chargés de l'application de la loi, et des activités de promotion de la conformité. Le Programme des urgences environnementales a en même temps la responsabilité fonctionnelle de ces deux activités dans le contexte des urgences environnementales, ce qui entraîne une certaine confusion à l'interne, car on ne sait pas où ces responsabilités fonctionnelles commencent et finissent pour ces deux activités. Plusieurs groupes d'entrevue auprès des principaux informateurs à l'interne et à l'externe ont soulevé cette inquiétude.

L'évaluation conclut que la conception et l'exécution du Programme doivent être améliorées dans un certain nombre de domaines :

- dans ceux où le Programme n'atteint pas les résultats prévus; étant donné l'absence de système adéquat de mesure du rendement, on ne voit pas bien quelles activités exactement contribuent à l'atteint des résultats; ceci est illustré également dans le modèle logique;
- une évaluation détaillée de la capacité du Programme;
- les incidences complètes sur la sensibilisation de la clientèle;
- une procédure complète de vérification de l'information fournie par les clients à propos de la conformité au Règlement sur les urgences environnementales devrait être mise en œuvre;
- l'actualisation du modèle logique et la stratégie de mesure du rendement du Programme afin d'intégrer les activités et les résultats de la stratégie de Sécurité publique et d'antiterrorisme (SPAT) dans les domaines d'activité liées à la prévention et à la préparation.

Le Conseil de protection de l'environnement devrait aborder les recommandations suivantes selon l'ordre qui suit:

- a. **en collaboration avec le Responsable de la mise en application de la loi, clarifier et modifier au besoin les rôles et les responsabilités dans le contexte du Programme, notamment en ce qui a trait à la promotion de la conformité et à la mise en application de la loi.**
- b. **mener des recherches approfondies sur les activités liées à la sensibilisation aux secteurs du Programme liées à la prévention et la préparation afin de**

déterminer lesquelles ne contribuent pas à l'atteint des résultats de prévention et de préparation.

- c. effectuer une évaluation détaillée de la capacité du Programme (c.-à-d. nécessaires vs réelles); lorsqu'il y a des lacunes qui émergent, déterminer les risques et mettre en œuvre les stratégies d'atténuation.**
- d. achever et mettre en œuvre un système de mesure et de rapport sur le rendement.**
- e. combler les lacunes du Programme en ce qui a trait à la surveillance de la conformité.**

Auparavant, les activités de planification et de gestion des urgences environnementales, d'application de la loi, et de promotion de la conformité associées à la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement [LCPE (1999)]* et à la *Loi sur les pêches* se trouvaient dans le même Regroupement de projets axés sur les résultats (RPAR) relevant du Conseil de la protection de l'environnement (PE). Il y avait donc des communications régulières entre le Programme des urgences environnementales, promotion de la conformité et mise en application de la loi, et tous étaient au courant des activités de chacun des groupes. Il a été décidé en avril 2006 de regrouper toutes les activités d'application de la loi du Ministère sous la responsabilité du Conseil des services de gestion du Ministère. À présent, compte tenu de ce que ces activités ne sont plus regroupées dans une même structure de gouvernance, la confusion qui règne autour de la question de savoir où commencent et où finissent les responsabilités fonctionnelles pour ces deux activités est exacerbée.

Les activités et les résultats attendus du Programme des urgences environnementales doivent être associés à des rôles et à des responsabilités clairement définis. Il faudra peut-être pour cela réviser le modèle logique du Programme. Ce qui fournirait aussi l'occasion d'intégrer les activités et les résultats de la stratégie de Sécurité publique et d'antiterrorisme (SPAT) au modèle logique et à la stratégie de mesure du rendement du Programme dans les domaines d'activité liées à la prévention et à la préparation. Le mandat de cette évaluation consistait à examiner les quatre enjeux de l'évaluation (pertinence, succès, rentabilité, et conception et exécution) dans les cinq domaines d'activité du Programme. Compte tenu de ce qu'il n'y a pas de système adéquat de mesure du rendement, l'évaluation n'a pu examiner plus en profondeur quelles activités précisément sont des réussites et quelles activités n'en sont pas, dans les domaines du Programme où les résultats ne sont pas complètement atteints (p. ex., la sensibilisation). Prenant appui sur les constatations de cette évaluation, d'autres recherches visant à déterminer quelles activités ont contribué à l'atteint de ces résultats sont par conséquent nécessaires afin d'établir quels secteurs du Programme il faut améliorer, ce qui augmente l'efficacité et l'efficience du Programme. Une partie de cette tâche pourrait consister à recueillir des données sur les activités en question afin d'établir dans quelle mesure elles sont une réussite. Lorsque le Programme a identifié quelles activités liées à la sensibilisation sont réussites, le Programme devrait ensuite élaborer and mettre en œuvre une stratégie de sensibilisation détaillée.

Il faut effectuer une évaluation complète de la capacité du Programme afin de déterminer les écarts, s'il y en a, entre la capacité disponible et la capacité nécessaire. Lorsque des écarts sont cernés, les risques associés devraient être identifiés et des stratégies d'atténuation devraient être mise en place pour faire face à ces risques.

Le Programme doit achever et mettre en œuvre un système de production de rapports et de mesure du rendement concernant les principaux indicateurs et les données nécessaires pour établir à quel point le Programme réussit à atteindre les objectifs énoncés.

Le Programme a des insuffisances précises en surveillance dans le domaine de conformité qu'il faut examiner et auxquelles il faut remédier pour assurer l'existence de bons liens avec la population sur laquelle il a le plus d'incidences.

Réponse de la direction

Recommandation no 1a :

Le Conseil de protection de l'environnement est d'accord avec cette recommandation. La mise en application, la promotion de la conformité aux règlements et la fourniture d'information et de conseils scientifiques et techniques constituent trois fonctions ministérielles distinctes au sein d'Environnement Canada. Pour des raisons juridiques ainsi qu'administratives, il est essentiel que les rôles et les responsabilités du personnel soient clairement définis et compris, aussi bien à l'interne dans les ministères que par les intervenants externes avec qui le personnel interagit.

Le représentant délégué du Conseil de protection de l'environnement et le Responsable de la mise en application de la loi se sont entendus pour collaborer à l'élaboration (d'ici mars 2008) d'un document de gouvernance pour clarifier les liens entre les activités d'urgence, de promotion de la conformité et de mise en application. Ce document sera élaboré conformément à la méthodologie du système de gestion de la qualité (SGQ).

Recommandation no 1b :

Le Conseil de protection de l'environnement est d'accord avec cette recommandation. À l'exception de la promotion de la conformité aux règlements en matière d'urgence environnementale en vertu de la partie 8 de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement [LCPE (1999)]*, le ministère a généralement préconisé comme approche pour sensibiliser les intervenants externes de profiter des initiatives régionales et locales entreprises par les autres gouvernements, les autres ministères fédéraux ou les intervenants du secteur privé. Cette approche a fonctionné à des degrés divers. Le Conseil de protection de l'environnement s'engage à effectuer une étude pour identifier les principaux publics visés et évaluer les forces, les faiblesses et les coûts de divers mécanismes de livraison pour améliorer la prévention des situations d'urgence et la préparation à de telles situations. Cette étude sera complétée d'ici juin 2008.

Recommandation no 1c :

Le Conseil de protection de l'environnement est d'accord avec cette recommandation. Des travaux importants ont été effectués par le passé pour déterminer les ressources nécessaires pour assumer de façon adéquate les responsabilités mandatées du Programme des urgences environnementales. Le Conseil de protection de l'environnement s'inspirera de ces travaux pour effectuer une évaluation détaillée des exigences en matière de capacité du Programme, des lacunes, des risques et des stratégies d'atténuation relevant des rôles et responsabilités a rendu obligatoire d'Environnement Canada. Cette évaluation tiendra également compte des résultats de l'étude sur les activités de sensibilisation qui doit être entreprise en réponse à la Recommandations no 2 ci-dessus et proposera diverses options à la direction. Ce travail sera complété d'ici janvier 2009 et sera donc disponible pour le processus de planification de l'exercice financier 2009-2010.

Recommandation no 1d :

Le Conseil de protection de l'environnement est d'accord avec cette recommandation. Des travaux importants ont été effectués au cours des dernières années pour identifier un ensemble complet d'indicateurs pour les volets de prévention, de préparation, de réponse, de récupération et de R-D du Programme des urgences environnementales. Il faut maintenant consacrer des efforts à l'analyse et au choix d'un sous-ensemble plus représentatif d'indicateurs qui permettront de mesurer efficacement les résultats et l'efficacité du Programme et qui pourront être mis en œuvre de façon cohérente et à des coûts abordables à l'échelle nationale. Ce travail sera effectué en parallèle avec l'évaluation détaillée de la capacité du Programme présentée ci-dessus en réponse à la Recommandation no 3 et devrait donc être complété d'ici janvier 2009.

Recommandation no 1e :

Le Conseil de protection de l'environnement est d'accord avec cette recommandation et considère l'élaboration d'une stratégie efficace mais abordable de mesure de la performance, présentée ci-dessus en réponse à la Recommandation no 4, comme essentielle pour répondre aux préoccupations identifiées dans le cadre de l'évaluation du Programme.

1.0 INTRODUCTION

La Direction générale de la vérification et de l'évaluation d'Environnement Canada (EC) a terminé l'évaluation du Programme des urgences environnementales (PUE) en août 2007.

L'évaluation du Programme des urgences environnementales (PUE) a été incorporée pour les raisons suivantes au plan de vérification et d'évaluation 2005-2006 d'Environnement Canada (EC)¹:

- le Programme est en activité depuis 1973 et n'a jamais été évalué;
- le Programme occupait un rang élevé dans le processus annuel d'évaluation des risques aux fins des missions de vérification et d'évaluation à Environnement Canada, parce qu'il est en bonne partie exécuté en partenariat et qu'il comporte des enjeux de santé et de sécurité; et
- Afin de satisfaire aux exigences du Conseil du Trésor, les aspects du Règlement sur les urgences environnementales ayant trait au Fonds pour la sécurité publique et l'anti-terrorisme, ont également été inclus.

Créé en 1973 en vertu d'une directive du Cabinet, le Programme des urgences environnementales est l'un des programmes les plus anciens d'Environnement Canada. Le Programme est structuré selon cinq domaines d'activité : prévention, préparation, intervention, rétablissement, recherche-développement. Le Programme des urgences environnementales a pour mission de réduire la fréquence, la gravité et les conséquences des urgences environnementales en encourageant la mise sur pied de mesures de prévention et de préparation, en fournissant des conseils sur les mesures d'intervention et de rétablissement et en contribuant à l'avancement scientifique et technologique du domaine des urgences.

L'évaluation de ce Programme a aussi été choisie comme projet pilote de mise à l'essai d'un cadre d'évaluation générique

Un comité d'évaluation a été créé, avec pour mandat de faciliter et d'orienter, du début à la fin, le processus d'évaluation au niveau de l'exécution. Ce comité était composé de représentants de la Direction générale de la vérification et d'évaluation et du Programme des urgences environnementales.

Ce document, qui présente les constatations et recommandations issues de l'évaluation du Programme des urgences environnementales, est ainsi structuré :

- la section 2.0 présente des renseignements généraux sur le programme;
- la section 3.2 expose l'objet et la portée de l'évaluation;
- la section 3.2 présente l'approche et la méthodologie utilisée pour mener l'évaluation;
- la section 4.0 présente les constatations de l'évaluation;
- les sections 5.0 et 6.0 exposent respectivement les conclusions et les recommandations; et

¹ Le plan ministériel de vérification et d'évaluation pour 2005-2006 a été approuvé le 15 juin 2005 par le Comité ministériel de vérification et d'évaluation.

- la section 7.0 présente les réponses de la direction aux recommandations formulées.

2.0 Renseignements généraux et contexte

2.1 Renseignements généraux

Créé en 1973 en vertu d'une directive du Cabinet, le Programme des urgences environnementales est l'un des programmes les plus anciens d'Environnement Canada. Depuis sa création, le programme a connu le parcours habituel des programmes dirigés par les événements, c'est à dire qu'il suscite beaucoup d'intérêt et de visibilité lors d'une situation d'urgence ou d'une catastrophe et qu'il est mis de côté en période d'accalmie.

Au début des années 1970, à la suite d'une série de catastrophes, dont celles causées par le naufrage des navires Torrey Canyon (Angleterre, 1967) et Arrow (Canada, 1970), le Programme des urgences environnementales s'est surtout concentré sur les déversements accidentels de pétrole. Par la suite, d'autres déversements comme celui de l'Amoco Cadiz (France, 1978), du Kurdistan (Canada, 1979) et de l'Exxon Valdez (USA, 1989) ont confirmé le besoin d'instaurer des mesures de prévention et de gestion de ce type d'accidents.

Au cours des années 1980, des catastrophes comme celles de Bhopal, en Inde, et celle de Mexico, au Mexique, survenues toutes deux en décembre 1984 et entraînant la mort de milliers de personnes, ont également mis en évidence l'importance de se concentrer sur le déversement des produits chimiques et des matières dangereuses. Mis à part le bien-fondé du programme, on a surtout réalisé que ce genre d'événements avait des conséquences sérieuses non seulement sur l'environnement, mais aussi sur la santé et sur la vie des personnes. Certains événements, comme le déversement de PBC survenu en 1986 le long de la route 17 à Kenora, en Ontario, l'incendie d'un entrepôt de PBC à Saint Basile le Grand, au Québec, qui s'est produit en 1988, ainsi que les incendies de Hagersville, en Ontario, et de Saint-Amable, au Québec, survenus tous deux au début des années 1990, ont prouvé qu'il fallait améliorer le système canadien de gestion des mesures d'urgence pour mieux gérer ce genre de situations.

Depuis le début des années 1990, le programme a fait l'objet de plusieurs modifications importantes. À la fin de 1991, le gouvernement annonçait le lancement du Plan vert du Canada, qui s'accompagnait d'un financement de 165 millions de dollars échelonné sur cinq ans. De cette somme, 40 millions étaient destinés aux services de prévisions et d'avertissements environnementaux, 100 millions à la stratégie d'intervention en cas de catastrophe écologique en mer et 25 millions au programme de prévention et de gestion des déversements dangereux. Même si seulement une partie de ces fonds était destinée à Environnement Canada, le programme a connu une croissance marquée, doublant pratiquement de taille et d'envergure au cours des deux ou trois années qui ont suivi. En 1994, le gouvernement a procédé à un examen du programme et décidé de couper de 40 p. cent le budget qu'il lui accordait. De 10 millions de dollars, le budget passait ainsi à 6,25 millions de dollars. La situation a amené certains gestionnaires supérieurs à prendre leur retraite et d'autres employés, à changer d'organismes. Au début de 1997, la direction du Programmes des urgences environnementales a entrepris de revoir ses responsabilités et ses compétences.

En 1999, le programme a commencé à ressentir les effets des travaux en prévision du passage à l'an 2000. On engageait du personnel pour évaluer la sécurité dans les

secteurs et pour préparer les employés à gérer les répercussions possibles des défaillances informatiques. Les attaques du 11 septembre sur le World Trade Centre et le Pentagone ont, par la suite, renforcé ce besoin. Environnement Canada a participé de près aux activités qui ont donné lieu au budget de décembre 2001 consacré à la sécurité. De nouvelles initiatives, notamment la création de la partie 8 de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement [LCPE (1999)]* afin de faire face aux questions d'ordre environnemental en matière d'urgences, la rédaction et la mise en œuvre du Règlement sur les urgences environnementales établi en vertu de l'article 200 de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement [LCPE (1999)]* ainsi que l'initiative de recherche et de technologie CBRN (chimique, biologique, radiologique et nucléaire), ont également permis d'orienter le programme vers le secteur de la sécurité publique.

Le concept de gestion des urgences au Canada est un principe clé pour bien comprendre les rôles et les responsabilités du programme. La responsabilité de gérer les urgences environnementales incombe surtout à la partie qui est à l'origine du risque ou au pollueur potentiel et, par la suite, à l'ordre de gouvernement (municipal, provincial ou fédéral) qui a le pouvoir législatif approprié en matière d'urgences environnementales.

Ce mode de fonctionnement hiérarchique est inhérent à l'approche tous risques de gestion des urgences adoptée au Canada. Plusieurs services et organismes provinciaux et fédéraux ont le mandat prescrit par la loi et les fonctions essentielles pour gérer les urgences. Il est donc important de reconnaître et de respecter leur rôle respectif. À titre de pollueur potentiel, l'industrie a également un rôle important à jouer à chacune des étapes de la gestion des urgences. Toutes les parties doivent veiller à mettre en œuvre les ententes et les mesures nécessaires pour assurer la collaboration et la coordination quand besoin est, ce qui est en soi un enjeu de taille.

2.2 Mandat et mission

La partie 8 La *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)* définit ainsi ce qu'est une urgence environnementale : « Situation liée au rejet - effectif ou probable - d'une substance² dans l'environnement, soit de manière accidentelle, soit en violation des règlements ou arrêtés d'urgence pris en application de la présente partie », et dont les aspects « ont ou pourraient avoir, immédiatement ou à long terme, un effet nocif sur l'environnement; mettent ou pourraient mettre en danger l'environnement essentiel pour la vie humaine; constituent ou pourraient constituer un danger au Canada pour la vie ou la santé humaines. » En sa qualité de principal organisme environnemental au gouvernement fédéral, Environnement Canada a la responsabilité de fournir les services essentiels pour prévenir les rejets de polluants, s'y préparer, intervenir le cas échéant ou réparer les dommages, de façon à protéger l'environnement et la santé publique contre les menaces de pollution résultant des urgences environnementales.

² Au sens de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement [LCPE (1999)]*, « substance » consiste en toute matière organique ou inorganique, animée ou inanimée, distinguable et qui peut être rejetée dans l'environnement canadien sous la forme d'une substance unique, d'un effluent, d'une émission, d'un déchet ou d'un mélange.

La fourniture de ces services essentiels se fait par l'entremise du Programme des urgences environnementales, dont le mandat découle de diverses lois et politiques fédérales :

- *Loi constitutionnelle de 1867*;
- Directive du Cabinet de 1973³;
- *Loi sur la protection civile* de 1985;
- *Loi sur les pêches* de 1985;
- *Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs* de 1994;
- Politique fédérale sur les responsabilités ministérielles en matière de planification des mesures d'urgence de 1995;
- *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)*.

Le Programme des urgences environnementales a pour mission de réduire la fréquence, la gravité et les conséquences des urgences environnementales en encourageant la mise sur pied de mesures de prévention et de préparation, en fournissant des conseils sur les mesures d'intervention et de rétablissement et en contribuant à l'avancement scientifique et technologique du domaine des urgences.

En 2001, les responsabilités conférées au Programme ont été rehaussées par la mise en place de la Stratégie du gouvernement du Canada en matière de la stratégie de sécurité publique et d'antiterrorisme (SPAT), qui allouait 7,8 milliards de dollars sur six ans à divers ministères fédéraux afin d'intensifier les mesures de sécurité visant à protéger la santé et la sécurité de la population canadienne. Le Programme des urgences environnementales a reçu des fonds devant servir à mettre en œuvre des mesures (*Règlement sur les urgences environnementales*) pour améliorer les activités de prévention, de préparation, d'intervention et de rétablissement au titre des urgences environnementales, dans les installations où se trouvent des substances dont le rejet accidentel ou délibéré dans l'environnement menacerait la santé humaine ou la qualité de l'environnement.

2.3 Exécution du Programme

Le Programme des urgences environnementales est structuré selon cinq domaines d'activité : prévention, préparation, intervention, rétablissement, recherche-développement.

2.3.1 Prévention

Les activités associées à la prévention sont les suivantes : administrer, examiner et gérer la préparation et l'actualisation des plans d'urgences environnementales; cerner les dangers et évaluer les risques en vue d'élaborer et d'appliquer des stratégies réduisant les possibilités que survienne une urgence; faciliter et donner une formation sur la prévention des déversements, à l'intention des intéressés. Aux termes du *Règlement sur les urgences environnementales* (2003), qui découle de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement [LCPE (1999)]*, quiconque entrepose ou

³ La Directive du Cabinet de 1973 est une décision du Cabinet qui définit les rôles et les responsabilités du Ministère de l'environnement lors des urgences.

utilise certaines substances toxiques et dangereuses, à partir de certains seuils précis, doit préparer et appliquer un plan d'urgences environnementales. Ce plan doit contenir de l'information sur les types d'urgences que pourraient causer les substances toxiques ou d'autres substances dangereuses, avec les renseignements pertinents sur les mesures de prévention, de préparation, d'intervention et de rétablissement.

La prévention des urgences environnementales associées au transport de substances toxiques ou d'autres matières dangereuses incombe à Transports Canada dans le cas du transport routier, ferroviaire ou maritime, et à l'Office national de l'énergie dans le cas du transport interprovincial ou international par pipeline. Dans ces cas-là, Environnement Canada a pour rôle de promouvoir une meilleure protection de l'environnement.

2.3.2 Préparation

Dans le domaine d'activité « préparation », Environnement Canada a la responsabilité de coordonner à l'échelle nationale et régionale les mesures de préparation en cas d'urgence environnementale. Pour ce faire, le Ministère doit : élaborer des plans d'urgence tels que le Plan national d'intervention en cas d'urgence environnementale, qui délimite les responsabilités des ministères fédéraux; établir les procédures d'intervention à suivre en cas d'urgence environnementale; fixer des normes de formation pour les agents d'intervention d'urgence du Ministère.

Sur le plan régional, Environnement Canada coordonne les équipes régionales d'intervention d'urgence (ERIU), qui regroupent les instances fédérales, provinciales et municipales responsables de la protection de l'environnement, des représentants autochtones et des experts de l'industrie et d'organisations non gouvernementales. Les équipes régionales d'intervention d'urgence (ERIU) représentent une source centralisée de conseils d'experts durant les urgences environnementales.

En outre, le Ministère offre un leadership et une orientation aux ministères, aux provinces, aux organismes et à l'industrie dans l'élaboration des plans d'urgence, des plans de préparation des interventions en cas de déversement et des systèmes de signalement et d'intervention; il participe à des exercices d'intervention et il collabore à des réseaux avec l'industrie, d'autres ministères fédéraux et des organismes d'intervention.

2.3.3 Intervention

Au cours d'une urgence environnementale, Environnement Canada a la responsabilité de superviser au nom du gouvernement fédéral les mesures d'intervention prises par la partie ou les parties responsables; de fournir des conseils scientifiques et techniques sur la météorologie et l'état de la mer et sur le devenir; le comportement et les effets des produits chimiques; de prélever et d'analyser des échantillons; de prendre des contre-mesures; de cartographier les zones vulnérables et de modéliser la trajectoire des polluants pour certaines interventions sur place, afin de réduire les dégâts à l'environnement. En outre, Environnement Canada dirige le Centre national des urgences environnementales (CNUE), en activité 24 heures par jour et sept jours par semaine, qui, selon la nature et la gravité de l'urgence, aide à coordonner les besoins en informations et en ressources, suit les progrès de l'intervention et fait le point de la situation pour la haute direction d'Environnement Canada.

2.3.4 Rétablissement

Après une urgence environnementale, Environnement Canada a la responsabilité de s'assurer que les parties responsables évaluent adéquatement et, dans toute la mesure du possible, réparent les dégâts environnementaux causés par l'incident, en entreprenant ou en coordonnant les travaux de restauration nécessaires et en recouvrant le coût auprès des pollueurs. À cette fin, Environnement Canada élabore et utilise des outils et des techniques d'évaluation et de réparation des dégâts et contribue à la gestion du Fonds pour dommage à l'environnement, qui sert de compte de fiducie fédéral pour la gestion et le versement des paiements d'indemnisation en matière d'environnement.

2.3.5 Recherche-développement

Le domaine d'activité recherche-développement (R-D), qui relève surtout du Centre des sciences et technologies environnementales (CSTE), comprend la conception des modèles de déversement, des méthodes d'analyse, des algorithmes sur le devenir et le comportement des polluants, des méthodes de mesure et de télédétection, des protocoles et des contre-mesures de décontamination qui sont utilisés lors des incidents. Le Service météorologique du Canada (SMC) collabore en préparant et en diffusant des prévisions météorologiques ainsi que les résultats de modélisation.

Ce domaine englobe également l'élaboration courante de technologies de prévention, de nouveaux outils et de nouvelles méthodes de prévention.

2.4 *Modèle logique du Programme*

Le Cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats (CGRR) établi en juillet 2004 est assorti d'un modèle logique sommaire du Programme (figure 1) qui illustre les liens entre les activités du Programme des urgences environnementales et l'atteinte de ses résultats.

Cependant, le modèle logique ne comprend pas les fonctions du Programme relatifs à la stratégie de Sécurité publique et d'antiterrorisme (SPAT). En 2001, les responsabilités du Programme se sont accrues en raison de la création de la stratégie de Sécurité publique et d'antiterrorisme (SPAT) du gouvernement canadien, qui a financé l'amélioration et la mise en place de mesures de sécurité pour protéger la santé et la sécurité des Canadiens. Le Programme a identifié des résultats⁴ précis relatifs au *Règlement sur les urgences environnementales*, tels documentés dans les rapports annuels de la stratégie de Sécurité publique et d'antiterrorisme (SPAT) envoyés au Conseil du Trésor.

Le résultat intermédiaire de la stratégie de Sécurité publique et d'antiterrorisme (SPAT) suivant était identifié :

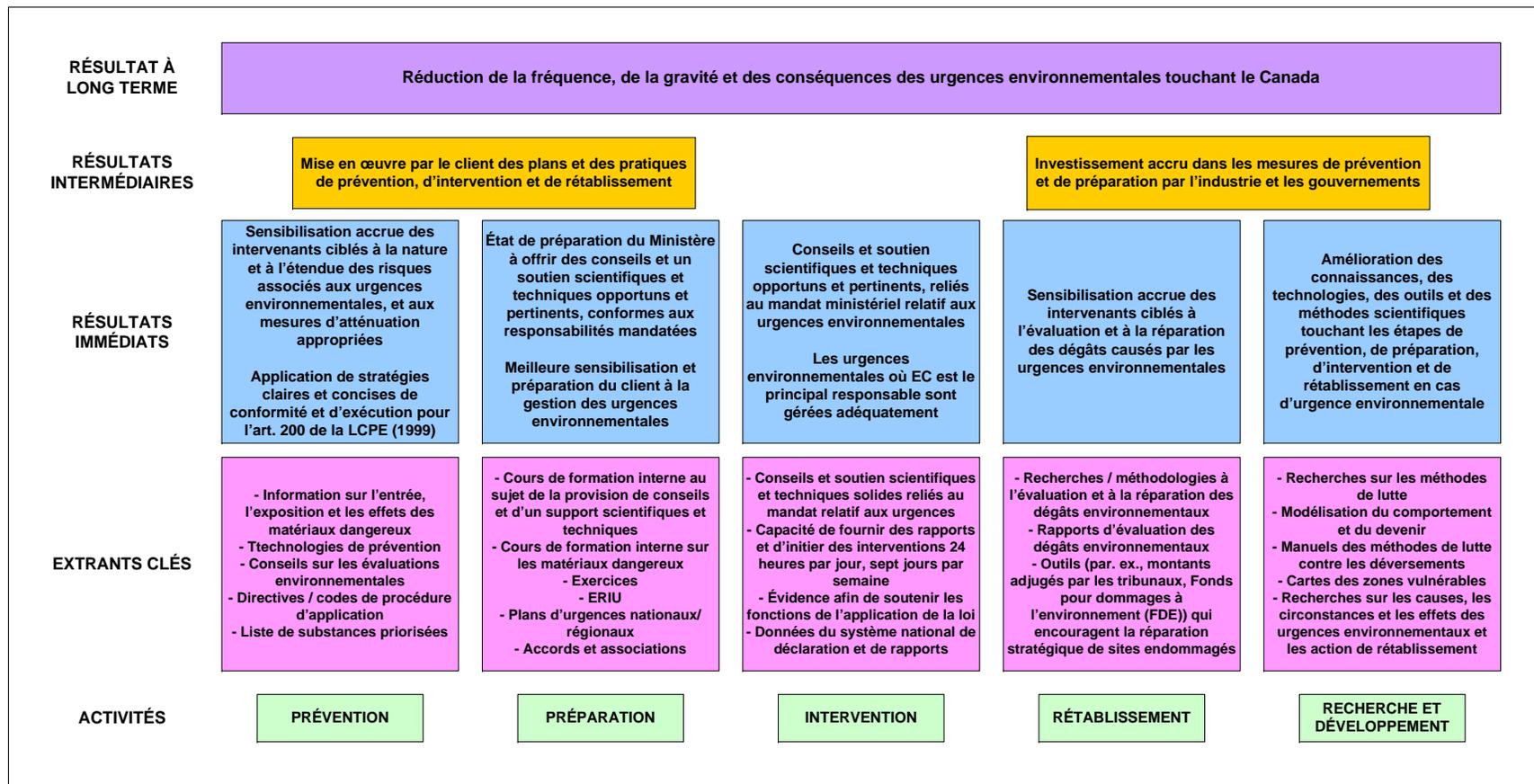
- Mise en œuvre par le client des plans et des pratiques de prévention, d'intervention et de rétablissement en cas d'urgence

⁴ Ces résultats ne sont pas inclus dans le Cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats (CGRR) du 2004.

Les résultats immédiats de stratégie de Sécurité publique et d'antiterrorisme (SPAT) suivants étaient identifiés :

- Meilleure connaissance du Règlement sur les urgences environnementales
- Meilleure connaissance par Environnement Canada des entités réglementées
- Meilleure connaissance par la collectivité du Règlement sur les urgences environnementales et des risques des urgences environnementales
- Meilleure participation communautaire à la préparation des plans d'urgence environnementale
- Accroissement des partenariats/relations entre le gouvernement et l'industrie
- Meilleure conformité au Règlement sur les urgences environnementales

Figure 1: Modèle logique sommaire pour le Programme des urgences environnementales



2.5 Ressources financières du Programme

Tableau 1 ci-dessous présente un sommaire de l'affectation budgétaire des salaires et de fonctionnement et entretien (F et E) du Programme des urgences environnementales par région (incluant une colonne distincte pour la Division des urgences - Science et technologie (DUST)) et par année, pour les années fiscales de 2002-2003 à 2005-2006. Ces données comprennent les fonds alloués au Programme des urgences environnementales relatifs aux responsabilités du Programme en ce qui concerne la stratégie de Sécurité publique et d'antiterrorisme (SPAT).

Tableau 1: Affectation budgétaire des salaires et de fonctionnement et entretien (F et E) du Programme des urgences environnementales

	DUE	Atlantique	Québec	Ontario	PTNO	PY	DUST	Total
AF 2002–2003								
Salaires	\$999,900	\$573,800	\$445,800	\$138,200	\$191,200	\$512,900	\$940,700	\$3,802,500
F et E	\$503,200	\$376,700	\$222,000	\$142,100	\$115,100	\$100,400	\$952,700	\$2,412,200
Total:	\$1,503,100	\$950,500	\$667,800	\$280,300	\$306,300	\$613,300	\$1,893,400	\$6,214,700
Financement : R-D ⁶							\$893,186	\$893,186
AF 2003–2004								
Salaires	\$1,279,500	\$582,500	\$476,000	\$54,000	\$391,900	\$521,300	\$980,100	\$4,285,300
F et E	\$950,500	\$399,700	\$225,600	\$123,500	\$278,000	\$100,400	\$938,900	\$3,016,600
Total:	\$2,230,000	\$982,200	\$701,600	\$177,500	\$669,900	\$621,700	\$1,919,000	\$7,301,900
Financement : examen opérationnel de la LCPE ⁷								\$2,000,000
Financement : R-D							\$734,724	\$734,724
AF 2004–2005								
Salaires	\$1,306,900	\$669,500	\$643,000	\$224,000	\$501,900	\$463,400	\$1,082,500	\$4,891,200
F et E	\$681,900	\$540,600	\$236,700	\$262,000	\$443,100	\$262,300	\$1,312,900	\$3,739,500
Total:	\$1,988,800	\$1,210,100	\$879,700	\$486,000	\$945,000	\$725,700	\$2,395,400	\$8,630,700
Financement : R-D							\$944,253	\$944,253
AF 2005–2006								
Salaires	\$1,373,300	\$749,400	\$674,000	\$421,400	\$473,800	\$463,600	\$1,132,600	\$5,288,100
F et E	\$681,900	\$524,400	\$236,700	\$256,200	\$291,900	\$413,600	\$1,319,200	\$3,723,900
Total:	\$2,055,200	\$1,273,800	\$910,700	\$677,600	\$765,700	\$877,200	\$2,451,800	\$9,012,000
Financement : R-D							\$443,047	\$443,047

⁶ Fonds externes reçus pour des projets recherche et développement (p. ex. Initiative de recherche et de technologie chimique, biologique, radiologique et nucléaire, autres ministères)

⁷ Pas inclus dans le budget pour AF 2003-2004; affectation actuelle du 2 million de dollars du financement pour l'examen opérationnel de la LCPE aux régions et à la Division des urgences - Science et technologie (DUST) n'est pas disponible pour AF 2003-2004; les montants prévus pour les AF 2004-2005 et 2005-2006 englobe le financement pour l'examen opérationnel de la LCPE.

3.0 Conception de l'évaluation

3.1 Objet et portée

L'objet de l'évaluation du Programme des urgences environnementales était d'examiner si ce dernier

- cadre avec les résultats stratégiques ministériels et répond à un besoin réel (pertinence);
- atteint les résultats escomptés (succès), et plus particulièrement les résultats immédiats, afin d'englober tous les domaines d'activité du Programme tout en évaluant l'atteinte des résultats intermédiaires et à long terme du programme;
- utilise les moyens les plus appropriés et les plus efficaces pour atteindre les résultats (rentabilité); et
- est exécuté de la meilleure façon possible (conception et exécution).

Le tableau suivant (Tableau 2) présente les résultats escomptés précis du Programme qui sont liés à l'axe d'évaluation de succès. Les résultats immédiats sont liés à chacun des cinq domaines d'activités du Programme ainsi que les activités relatifs à la stratégie de Sécurité publique et d'antiterrorisme (SPAT). Les résultats intermédiaires sont liés à l'ensemble du Programme ainsi que les activités relatifs à la stratégie de Sécurité publique et d'antiterrorisme (SPAT). Finalement, le résultat à long terme est lié à l'ensemble du Programme.

Tableau 2 : Résultats escomptés du Programme des urgences environnementales⁸

Type de résultat	Domaine d'activité du Programme	Résultats Escomptés
Résultats immédiats	Prévention	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sensibilisation accrue des intervenants ciblés à la nature et à l'étendue des risques associés aux urgences environnementales, et aux mesures d'atténuation appropriées ▪ Application de stratégies claires et concises de conformité et d'exécution pour l'art. 200 de la LCPE (1999)
	Préparation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ État de préparation du Ministère à offrir des conseils et un soutien scientifiques et techniques opportuns et pertinents, conformes aux responsabilités mandatées ▪ Meilleure sensibilisation et préparation du client à la gestion des urgences environnementales

⁸ Les résultats ont été tirés de Cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats du Programme des urgences environnementales. Les résultats relatifs au à la stratégie de Sécurité publique et d'antiterrorisme (SPAT) ont été tirés des rapports annuels de la stratégie de Sécurité publique et d'antiterrorisme (SPAT).

	Intervention	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Conseils et soutien scientifiques et techniques opportuns et pertinents, reliés au mandat ministériel relatif aux urgences environnementales ▪ Les urgences environnementales où EC est le principal responsable sont gérées adéquatement
	Rétablissement	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sensibilisation accrue des intervenants ciblés à l'évaluation et à la réparation des dégâts causés par les urgences environnementales
	Recherche et développement	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Amélioration des connaissances, des technologies, des outils et des méthodes scientifiques touchant les étapes de prévention, de préparation, d'intervention et de rétablissement en cas d'urgence environnementale
	Stratégie de Sécurité publique et d'antiterrorisme (SPAT)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Meilleure connaissance du Règlement sur les UE ▪ Meilleure connaissance par EC des entités réglementées ▪ Meilleure connaissance par la collectivité du Règlement sur les UE et des risques des UE ▪ Meilleure participation communautaire à la préparation des plans d'urgence environnementale ▪ Accroissement des partenariats/relations entre le gouvernement et l'industrie ▪ Meilleure conformité au Règlement sur les UE
Résultats inter-médiaires	Programme des urgences environnementales	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en œuvre par le client des plans et des pratiques de prévention, d'intervention et de rétablissement en cas d'urgence ▪ Investissement accru dans les mesures de prévention et de préparation par l'industrie et les gouvernements
	Stratégie de Sécurité publique et d'antiterrorisme (SPAT)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Meilleure gestion des UE dans les installations et les collectivités, notamment grâce à la substitution de substances moins dangereuses dans le contexte de la prévention, préparation, intervention et rétablissement
Résultat à long terme	Programme des urgences environnementales	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réduction de la fréquence, de la gravité et des conséquences des urgences environnementales touchant le Canada

Les cinq domaines d'activité du Programme des urgences environnementales (prévention, préparation, intervention, rétablissement et recherche-développement) étaient compris dans l'évaluation.

L'évaluation traite de la période allant de juillet 2004 (l'élaboration du Cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats (CGRR)) et décembre 2006.

3.2 Approche et méthodologie utilisées pour mener l'évaluation

Le Comité ministériel de vérification et d'évaluation (CMVE) d'Environnement Canada a approuvé un cadre d'évaluation, constitué de questions assorties d'indicateurs et de sources de données connexes. L'évaluation a appliqué rigoureusement les 30 questions

d'évaluation énumérées dans le cadre d'évaluation générique et a examiné les quatre enjeux exposés ci-dessus.

Le cadre repose sur un modèle logique classique, supposant que l'on utilise des ressources (Intrants) et que l'on fait des choses (Activités) qui résultent en des produits (Extrants) qui s'adressent à certains intervenants (Portée) afin d'atteindre certains résultats, des aboutissements souhaités ou des conditions modifiées (Résultats). Subséquemment, on a formulé une série de questions d'évaluation génériques (avec les indicateurs et les sources de données qui s'y rattachent) pouvant s'appliquer à tout programme, que l'on a examinées en regard du modèle logique établi. Les questions portent sur les quatre grands axes d'évaluation : pertinence, succès, rentabilité, conception et prestation. Ces questions génériques (qui comprennent les sept questions de l'examen sur les dépenses) étaient regroupées à quelques questions d'évaluation supplémentaires concernant expressément le programme évalué, lesquelles questions étaient déterminées dans le cadre de l'exécution de cette évaluation. Le cadre d'évaluation figure à l'annexe 1.

L'évaluation a recouru à des sources de données multiples, au moyen des techniques exposées dans le tableau suivant.

Tableau 3 : Approches méthodologiques

Méthodologie	Description
Examen de la documentation	<p>Un examen interne et analyse des documents concernant le Programme (p. ex. politiques, lois, documents ministériels et documents de planification et opérationnels) ont été menés, identifiés « composantes de recherches ciblées » dans la section des constatations. Certains thèmes ont été examinés en profondeur s'il y avait lieu, et sont désignés composantes de recherches ciblées dans la section des constatations.</p> <p>Une liste de l'information de base et des documents à l'appui examinés est présentée à l'annexe 2.</p>
Examen des dossiers	<p>Un examen et analyse d'un échantillon de dossiers sur les activités du Programme (p. ex. rapports d'incident de pollution) a été mené à l'interne.</p>
Entrevues	<p>En total, quatre-vingt dix-neuf entrevues ont été menées à l'interne avec des intervenants clés appartenant aux catégories suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ exécutants du programme ▪ gestionnaires supérieurs du programme ▪ partenaires internes (au sein d'Environnement Canada) <ul style="list-style-type: none"> ○ directeurs de Promotion de la conformité, de l'Application de la loi, du Service canadien de la faune et du Service météorologique du Canada ▪ partenaires externes (fédéraux et non fédéraux) :

	<ul style="list-style-type: none"> ○ principales personnes-ressources qui ont une connaissance approfondie du programme ▪ entités réglementées ○ représentants des associations industrielles ▪ ministères fédéraux touchés par le programme (mais non partenaires) ▪ organisations de recherche et développement ▪ coordonnateur de la stratégie de Sécurité publique et d'antiterrorisme (SPAT) du Conseil du Trésor ▪ conseil consultatifs externes (p. ex. le Comité consultatif régional de Transports Canada) <p>Un tableau qui présente le nombre d'entrevues complétées par chaque groupe interrogé ainsi qu'un répertoire des questions d'entrevues se trouve dans l'annexe 3.</p>
Sondage téléphonique	<p>Un consultant a été embauché pour administrer un sondage auprès des entités touchés par le Règlement dans le but d'obtenir la rétroaction des représentants des entités réglementées par le <i>Règlement sur les urgences environnementales</i>. En total, 350 entrevues téléphoniques ont été menés</p>
Panel d'experts	<p>Un examen indépendant a été effectué par chacun des quatre experts afin de:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ fournir une opinion experte externe sur la validité et la justesse des conclusions et recommandations du rapport d'évaluation du Programme des urgences environnementales; et ▪ fournir une opinion experte en ce qui concerne la connexité entre les impacts/avantages environnementaux attendus et ce type de programme.

Un nombre de limitations s'est présentés au cours de l'évaluation. Les limitations suivantes représentent les plus notables :

1. Certaines approches méthodologiques planifiées ne pouvaient pas être entreprises. En particulier, en considérant l'utilisation des cas d'études, compte tenu des difficultés en ce qui concerne l'intégration des constatations de cas d'études dans l'évaluation qui ne sont pas généralisables, ainsi que des ressources limitées disponibles, le comité d'évaluation a conclu qu'il aurait plus de valeur de fixer les ressources d'évaluation sur d'autres méthodologies.
2. Le volume des données recueillies au cours de la phase d'exécution de l'évaluation (provenant de 99 entrevues ainsi qu'une revue de plus de 200 documents) a retardé la livraison du rapport.

4.0 CONSTATIONS

Vous trouverez ci-après, sous quatre catégories distinctes, les résultats de cette évaluation, soit : la pertinence, le succès, la rentabilité ainsi que la conception et exécution, et ce, à partir des questions préparées pour le cadre d'évaluation général présenté à l'annexe 1. Pour chacun des résultats présentés, le nombre d'entrevues et de sondages menés auprès des répondants ainsi que le nombre de documents de recherche pour chacun de ces résultats sont fournis.

4.1 Pertinence

La présente section traite de la pertinence du programme, c'est-à-dire son niveau d'harmonisation avec les directives et les priorités d'Environnement Canada de même que la transparence de l'intention du programme. On aborde en outre la justification soutenue de celui-ci compte tenu des besoins sectoriels dominants et des chevauchements possibles avec d'autres initiatives.

1. Questions d'évaluation : Pertinence : Servir l'intérêt public	Description de ce qui doit être observé	Cote ⁹
Le programme continue-t-il de servir l'intérêt du public? La définition du programme est-elle axée sur le citoyen? Le programme est-il pertinent (du point de vue des intervenants?)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le programme est lié à des besoins sociétaux 	√
Nombre de répondants aux entrevues : 69 Nombre de répondants au sondage : 333 Nombre de documents de recherche : N/D		

Constations :

- La plupart des intervenants estiment que le Programme des urgences environnementales sert l'intérêt public.
- Les répondants au sondage des entités réglementées estiment que le programme sert l'intérêt public de façon modérée.

2. Questions d'évaluation : Pertinence : Contribuer à la concrétisation des résultats ministériels	Description de ce qui doit être observé	Cote
Est-ce que le programme continue d'être justifié au regard du Cadre pour la compétitivité	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La mission / raison d'être s'arrime aux résultats finaux (résultats 	√

⁹ REMARQUE : On attribue une cote à savoir si les résultats révèlent l'absence de problème (√), l'absence de problème, mais qui découlent de preuves subjectives (~√), la présence d'un problème mineur (○) ou la présence d'un problème majeur (☒). L'annexe 4 présente une liste résumant ces cotes pour chacune des questions d'évaluation.

et la durabilité de l'environnement (CCDE) [résultats stratégiques ministériels] (contribue à la concrétisation des résultats ministériels (plans de projets axés sur les résultats, regroupement de projets axés sur les résultats et conseils) et des priorités du Conseil)?	stratégiques ministériels) ▪ Le programme cadre avec les résultats ministériels et les priorités du Conseil	
<p>Nombre de répondants aux entrevues : 17, soit des partenaires internes et des gestionnaires supérieurs du programme d'Environnement Canada</p> <p>Nombre de répondants au sondage : N/D</p> <p>Nombre de documents de recherche : 2</p>		

Constations :

- Les intervenants d'Environnement Canada ont établi un lien clair entre le Programme des urgences environnementales et les résultats stratégiques ministériels ainsi que les résultats ministériels.

3. Question d'évaluation : Pertinence : Nécessité du rôle du gouvernement	Description de ce qui doit être observé	Cote
Rôle du gouvernement – Y a-t-il un rôle légitime et nécessaire pour le gouvernement dans ce domaine ou cette activité de programme?	▪ Existence d'une défaillance du marché privé ou nécessité de protéger un bien considéré public	√
<p>Nombre de répondants aux entrevues : 31</p> <p>Nombre de répondants au sondage : 349</p> <p>Nombre de documents de recherche : 2</p>		

Constations :

- Le gouvernement a un rôle clair à jouer pour faire face aux urgences environnementales; bien que les différents ordres y jouent des rôles différents, et ce, en fonction des pouvoirs qui leur sont conférés.
- Cet éventail de rôles couvre l'expertise technique, la coordination et la facilitation des interventions aux urgences et l'arrimage des différents intervenants ayant chacun des intérêts propres.

4. Questions d'évaluation : Pertinence : Pertinence du rôle fédéral (Environnement Canada)	Description de ce qui doit être observé	Cote
Fédéralisme – Le rôle actuel du gouvernement fédéral est-il approprié ou faut-il songer à transférer le programme aux provinces/territoires?	▪ Le programme est situé au bon ordre de gouvernement, et il n'est pas nécessaire de le reconsidérer	√
<p>Nombre de répondants aux entrevues : 20</p> <p>Nombre de répondants au sondage : N/D</p> <p>Nombre de documents de recherche : 3</p>		

Constatations :

- La plupart des partenaires externes non fédéraux ainsi que les gestionnaires supérieurs d'Environnement Canada jugent que le gouvernement fédéral a un rôle à jouer en matière d'urgences environnementales; les opinions ne sont toutefois pas totalement arrêtées sur la nature de ce rôle (le rôle d'Environnement Canada varie entre les régions).
- Différents ordres de gouvernement jouent divers rôles en matière d'urgences environnementales; si le gouvernement fédéral doit rajuster son rôle dans ce domaine, les provinces et les territoires seront les candidats tout désignés pour assumer des responsabilités accrues.

4.1.1 Sommaire des points pour la pertinence

1. Il existe des preuves tangibles que le Programme sert un intérêt public.
2. Le programme cadre bien avec les résultats stratégiques d'Environnement Canada.
3. On a également la preuve que le gouvernement a un rôle clair à jouer. Cependant, le rôle exact que doit jouer chaque ordre de gouvernement en matière de gestion des urgences environnementales est moins clair.

Succès

La présente section se penche sur les résultats du programme, prévus ou non, dans les secteurs connexes au mandat de celui-ci.

5. Questions d'évaluation : Succès : Résultats immédiats du Programme des urgences environnementales : Prévention 1 du Programme des urgences environnementales	Description de ce qui doit être observé	Cote
Jusqu'à quel point les résultats suivants ont-ils été adéquatement réalisés : intervenants ciblés à la nature et à l'étendue des risques associés aux urgences environnementales, et aux mesures d'atténuation appropriées	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sensibilisation accrue des intervenants ciblés aux questions reliées à la nature et à l'étendue des risques des urgences environnementales ▪ Sensibilisation accrue des intervenants ciblés aux questions reliées aux mesures d'atténuation appropriées 	○
<p>Nombre de répondants aux entrevues : 46</p> <p>Nombre de répondants au sondage : 329</p> <p>Nombre de documents de recherche : 2</p>		

Constatations :

- Tant pour les entrevues que pour les sondages dans les entités réglementées, les opinions révèlent une plus grande sensibilisation à l'égard des risques liés aux urgences environnementales et aux mesures d'atténuation appropriées.
- Les résultats des entrevues menées auprès des partenaires externes non fédéraux et les

entités réglementées sont partagés. Certains estiment que la sensibilisation a beaucoup augmenté, tandis que d'autres jugent que l'augmentation de la sensibilisation des intervenants n'est que partielle ou marginale.

- Le sondage auprès des entités réglementées a révélé que plus de la moitié des employés de celles-ci estiment qu'il y a des répercussions modérées sur la sensibilisation des intervenants ciblés quant à la nature et à l'étendue des risques des urgences environnementales, et aux mesures d'atténuation appropriées. Près de trente p. cent des répondants jugent que les répercussions ont été négligeables ou nulles pour l'un et l'autre élément.
- On manque de preuves pour déterminer de façon quantitative s'il y a bel et bien eu une augmentation de la sensibilisation et on ne possède aucun renseignement ni aucune statistique permettant de mesurer ces éléments pour une durée donnée.

6. Questions d'évaluation : Succès : Résultats immédiats du Programme des urgences environnementales : Prévention 2 du Programme des urgences environnementales	Description de ce qui doit être observé	Cote
<p>Jusqu'à quel point les résultats suivants ont-ils été adéquatement réalisés :</p> <p>Application de stratégies claires et concises de conformité et d'exécution pour l'art. 200 de la LCPE (1999) [et la <i>Loi sur les pêches</i>]</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le programme prévoit l'application de stratégies claires et concises de conformité et d'exécution pour l'art. 200 de la LCPE (1999) et pour la <i>Loi sur les pêches</i>. 	√
<p>Nombre de répondants aux entrevues : 30</p> <p>Nombre de répondants au sondage : 333 (en ce qui touche le <i>Règlement sur les urgences environnementales</i>); 260 (en ce qui concerne la <i>Loi sur les pêches</i>)</p> <p>Nombre de documents de recherche : 1</p>		

Constations :

- De nombreux intervenants croient qu'il y a des stratégies claires et concises de conformité et d'exécution, bien que les entités réglementées estiment, en général, qu'il est difficile d'avoir une opinion sur l'atteinte du résultat. Certains répondants partenaires internes ont souligné le manque d'évaluation de la mise en œuvre des plans sur les urgences environnementales ainsi que le besoin de mieux clarifier les rôles et responsabilités en matière de conformité et d'exécution au sein même du Ministère. Certains répondants des entités réglementées ont souligné la nécessité de clarifier la conformité au *Règlement sur les urgences environnementales* (délai, documentation nécessaire, application de stratégies de conformité et d'exécution).
- Vingt-cinq p. cent des répondants au sondage n'ont pu émettre d'opinion quant à l'impact du programme sur l'application de stratégies claires de conformité et d'exécution pour la *Loi sur les pêches*. La majorité de ceux qui ont exprimé une opinion affirment que l'impact du programme sur l'application est modéré; le reste des répondants se divisent en deux groupes : ceux qui estiment que le programme a eu un impact important et ceux qui estiment que son impact a été mineur. En ce qui concerne le *Règlement sur les urgences environnementales*, quatre-vingt-cinq p. cent croient que le programme a eu à tout le moins un impact moyen.
- Un examen des documents a révélé que les stratégies claires et concises de conformité et d'exécution de l'article 200 de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement [LCPE (1999)]* (y compris les lignes directrices et les outils) existent bel et bien, tout comme des dispositions sur la protection des habitats et la prévention de la pollution dans la *Loi sur les*

pêches.

7. Questions d'évaluation : Succès : Résultats immédiats du Programme des urgences environnementales : Préparation Programme des urgences environnementales 1	Description de ce qui doit être observé	Cote
<p>Jusqu'à quel point les résultats suivants ont-ils été adéquatement réalisés? :</p> <p>État de préparation du Ministère à offrir des conseils et un soutien scientifiques et techniques opportuns et pertinents, conformes aux responsabilités mandatées</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les rôles et responsabilités du Ministère sont clairs et compris par tous, en regard des rôles et responsabilités dévolus à toutes les parties contribuant aux interventions. ▪ Les plans et procédures du Ministère sur les urgences environnementales sont clairs et compris par tous. ▪ Le programme ministériel d'urgences environnementales dispose des compétences et des ressources nécessaires pour fournir des conseils et un soutien scientifiques et techniques opportuns et pertinents. ▪ Le Ministère tient des exercices (ou y participe) sur les urgences environnementales. 	○
<p>Nombre de répondants aux entrevues : 59</p> <p>Nombre de répondants au sondage : N/D</p> <p>Nombre de documents de recherche : 1</p>		

Constations :

- La plupart des intervenants estiment que le programme est en mesure d'offrir des conseils et un soutien scientifiques et techniques opportuns et pertinents, conformes aux responsabilités mandatées. Citons notamment les équipes régionales des interventions d'urgence et l'ensemble du personnel qualifié. Par contre, on a également souligné le problème des ressources limitées et de son incidence sur la capacité du programme à maintenir son niveau de préparation actuel, le besoin de mettre à jour la documentation sur le programme et les inégalités en matière de préparation d'une région à l'autre.
- Dans l'ensemble, les preuves donnent à penser qu'Environnement Canada dispose des stratégies, plans (réserves) et activités (p. ex. la formation et les exercices) nécessaires pour offrir des conseils et un soutien scientifiques et techniques opportuns et pertinents, conformes aux responsabilités mandatées. Cependant, certains de ses documents doivent être mis à jour pour refléter les récents changements apportés à l'infrastructure d'intervention en cas d'urgence environnementale et une évaluation exhaustive des besoins du programme en matière de capacités doit être effectuée afin que les stratégies et les activités puissent être appliquées, comme prévu.

8. Questions d'évaluation : Succès : Résultats immédiats du Programme des	Description de ce qui doit être	Cote
--	---------------------------------	------

urgences environnementales : Préparation Programme des urgences environnementales 2	observé	
<p>Jusqu'à quel point les résultats suivants ont-ils été adéquatement réalisés :</p> <p>Meilleure sensibilisation et préparation du client à la gestion des urgences environnementales</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sensibilisation accrue du client à la gestion des urgences environnementales ▪ Les rôles et responsabilités du client sont clairs et compris par tous, en regard des rôles et responsabilités dévolus à toutes les parties contribuant aux interventions. ▪ Les plans et procédures du client sont clairs et compris par tous. ▪ Le client dispose des compétences et des capacités nécessaires pour gérer les urgences environnementales ▪ Le client tient des exercices (ou y participe) sur les urgences environnementales. 	<input checked="" type="checkbox"/>
<p>Nombre de répondants aux entrevues : 45</p> <p>Nombre de répondants au sondage : 337</p> <p>Nombre de documents de recherche : 3</p>		

Constatations :

- Bien que les entrevues mettent en lumière certaines améliorations quant à la sensibilisation et à l'état de préparation du client pour gérer les urgences environnementales, les répondants mettent en doute la relation entre les activités du programme et leurs résultats.
- Plusieurs membres des entités réglementées doutent que les activités du programme améliorent leur degré de préparation.
- Les résultats du sondage auprès des entités réglementées ont toutefois démontré que la moitié des répondants estiment qu'il y a eu un impact moyen sur la sensibilisation du client et sur sa préparation pour gérer les urgences environnementales. À peine trente p. cent des répondants croient que l'impact du programme sur la sensibilisation et l'état de préparation du client a été important.
- On manque de preuves pour déterminer de façon quantitative s'il y a bel et bien eu une augmentation de la sensibilisation et de l'état de préparation et on ne possède aucun renseignement ni aucune statistique permettant de mesurer ces éléments pour une durée donnée.

9. Questions d'évaluation : Succès : Résultats immédiats du Programmes des urgences environnementales : Intervention Programme des urgences environnementales 1	Description de ce qui doit être observé	Cote
<p>Jusqu'à quel point les résultats suivants ont-ils été adéquatement réalisés :</p> <p>Conseils et soutien scientifiques et techniques opportuns et pertinents, reliés au mandat</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le Ministère offre des conseils et un soutien scientifiques et techniques opportuns et pertinents en ce qui touche son mandat sur 	✓

ministériel relatif aux urgences environnementales	les urgences environnementales. <ul style="list-style-type: none"> Le Ministère coordonne les conseils et le soutien scientifiques et techniques avec les partenaires internes et externes. 	
Nombre de répondants aux entrevues : 59 Nombre de répondants au sondage : N/D Nombre de documents de recherche : 3		

Constatations :

- Les intervenants jugent que ce résultat a été atteint avec succès; en fait, ils considèrent ce volet comme un point fort du programme. La seule préoccupation soulevée est un chevauchement éventuel de la coordination avec les unités d'intervention provinciales.
- Citons entre autres conseils et soutien scientifiques et techniques réussis le fonctionnement des équipes régionales des interventions d'urgence et l'ensemble du personnel qualifié.
- Depuis 1992, la Division des sciences et de la technologie d'urgence a fourni une aide importante aux interventions, dont des données, de la modélisation, des analyses et des contre-mesures à 300 reprises (46 incidents depuis 2004).
- Ce volet a encore besoin qu'on améliore les mesures et les méthodes de préparation des rapports sur la performance dans le but de bien contrôler ce résultat.

10. Questions d'évaluation : Succès : Résultats immédiats du Programme des urgences environnementales : Intervention Programme des urgences environnementales 2	Description de ce qui doit être observé	Cote
Jusqu'à quel point les résultats suivants ont-ils été adéquatement réalisés : Les urgences environnementales où Environnement Canada est le principal responsable sont gérées adéquatement.	<ul style="list-style-type: none"> Lorsqu'il est responsable, le Ministère applique avec succès les mesures à prendre en cas d'urgence environnementale. 	S.O.
Nombre de répondants aux entrevues : 53 Nombre de répondants au sondage : N/D Nombre de documents de recherche : 4		

Constatations :

- Durant la période de juillet 2004 à décembre 2006, il n'y a eu aucune situation où Environnement Canada a dirigé une intervention.
- Les intervenants ont eu de la difficulté à répondre à cette question, car ils comprennent mal en quoi consiste le rôle de premier plan et quand le Ministère devrait jouer ce rôle.
- Tous les intervenants ont souligné qu'Environnement Canada est rarement le principal responsable dans les situations d'urgence; le Ministère ne prendra la direction que si l'urgence survient sur des terres fédérales ou en cas d'événement transfrontalier ou de déversement mystérieux (quand on n'est pas en mesure de déterminer la source du déversement).
- En fait, c'est le responsable ou le pollueur qui est responsable en situation d'urgence et, par la suite, l'ordre de gouvernement (municipal, provincial ou fédéral) qui a les pouvoirs législatifs vis-à-vis l'urgence environnementale en question. Si le gouvernement fédéral doit

Intervenir, un ministère peut être nommé pour assurer la responsabilité et coordonner l'effort concerté du gouvernement fédéral (p. ex. la Garde côtière canadienne, Transports Canada).

- Dans la majorité des incidents, le ministère assure le soutien, y compris les conseils et le soutien scientifiques et techniques, les prévisions, avis, alertes et mises en garde d'accidents météorologiques.

11. Questions d'évaluation : Succès : Résultats immédiats du Programme des urgences environnementales : Rétablissement Programme des urgences environnementales 1	Description de ce qui doit être observé	Cote
<p>Jusqu'à quel point les résultats suivants ont-ils été adéquatement réalisés :</p> <p>Sensibilisation accrue des intervenants ciblés à l'évaluation et à la réparation des dégâts causés par les urgences environnementales?</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sensibilisation accrue des intervenants ciblés aux enjeux entourant l'évaluation et la réparation des dégâts causés par les urgences environnementales 	<p>~√</p>
<p>Nombre de répondants aux entrevues : 34 Nombre de répondants au sondage : 330 Nombre de documents de recherche : 2</p>		

Constations :

- Le sondage et les entrevues concordent sur le fait qu'il y a eu augmentation de la sensibilisation quant au besoin d'évaluer et de corriger les dommages découlant d'urgences environnementales.
- Tous les partenaires externes au programme croient sans exception qu'il y a augmentation de la sensibilisation en matière d'évaluation et de correction de dommages découlant d'urgences environnementales. On estime que les outils de formation, les ateliers ainsi que le fonds pour dommages à l'environnement sont des outils qui ont favorisé cette augmentation.
- Le sondage mené auprès des entités réglementées a révélé que plus de la moitié des répondants jugeaient qu'il y avait eu un impact moyen sur la sensibilisation des intervenants ciblés à l'importance d'évaluer et de corriger les dommages découlant d'urgences environnementales, tandis que 30 p. 100 d'entre eux estimaient que l'impact était plus important.
- On manque toutefois de preuves pour déterminer s'il y a bel et bien eu une augmentation de la sensibilisation et on ne possède aucun renseignement ni aucune statistique permettant de mesurer ces éléments pour une durée donnée.

12. Questions d'évaluation : Succès : Résultats immédiats du Programme des urgences environnementales : Recherche et développement Programme des urgences environnementales 1	Description de ce qui doit être observé	Cote
<p>Jusqu'à quel point les résultats suivants ont-ils été adéquatement réalisés :</p> <p>Amélioration (élaboration) des connaissances, des technologies, des outils et des méthodes</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sensibilisation de tous les intervenants à la contribution du Ministère aux connaissances, aux technologies, aux outils et aux méthodes scientifiques touchant 	<p>√</p>

scientifiques touchant les étapes de prévention, de préparation, d'intervention et de rétablissement en cas d'urgence environnementale	les mesures de prévention, de préparation, d'intervention et de rétablissement en cas d'urgences environnementales <ul style="list-style-type: none"> ▪ Reconnaissance des capacités d'Environnement Canada à élaborer des technologies, des approches et des outils nouveaux et novateurs 	
Nombre de répondants aux entrevues : 62 Nombre de répondants au sondage : N/D Nombre de documents de recherche : 2		

Constatations :

- Les principaux informateurs, tout comme les preuves tirées de la recherche, donnent à penser qu'il y a eu amélioration et élaboration des connaissances, des technologies, des outils et des méthodes scientifiques touchant les étapes de prévention, de préparation, d'intervention et de rétablissement en cas d'urgence environnementale
- Les entrevues avec des agents de programme donnent à penser qu'il y a eu amélioration; les partenaires internes citent des cas fructueux tout en soulignant qu'il y a encore place à l'amélioration, notamment en élargissement le spectre de la recherche et du développement (p. ex. pour la décontamination des installations, la recherche d'autres solutions au nettoyage des déversements d'hydrocarbures et la mise en œuvre de politiques découlant des résultats de la recherche et du développement).
- La majorité des deux groupes d'intervenants externes, ainsi que les entités réglementées, conviennent qu'Environnement Canada a fait des progrès dans ce domaine; on cite même le ministère comme chef de file mondial en recherche sur les déversements.
- L'opinion des organismes de recherche et de développement est très fortement favorable quant au succès du programme dans le développement de la recherche et du développement sur les urgences environnementales.
- En outre, la documentation sur les processus de recherche et de développement ainsi que les produits qui en découlent sont disponibles.

13. Questions d'évaluation : Résultats intermédiaires du Programme des urgences environnementales : Intermédiaire Programme des urgences environnementales 1	Description de ce qui doit être observé	Cote
Jusqu'à quel point les résultats suivants ont-ils été adéquatement réalisés : Mise en œuvre par le client des plans et des pratiques de prévention, d'intervention et de rétablissement	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en œuvre améliorée des mesures d'évaluation et de réparation des dégâts environnementaux ▪ Conformité accrue au règlement ▪ Mise en œuvre améliorée des mesures d'évaluation et de réparation des dégâts environnementaux dans les installations et l'infrastructure <ul style="list-style-type: none"> ○ Participation accrue aux exercices d'urgence environnementale 	○

	<ul style="list-style-type: none"> ○ Capacités et préparation accrues ▪ Mise en œuvre améliorée des mesures d'intervention prises par les premiers intervenants, les organismes directeurs et les parties responsables (pollueurs et entreprises d'assainissement) quant à la rapidité et à l'adéquation des procédures et des technologies ▪ Autonomie croissante des interventions effectuées par les entités réglementées et les ministères fédéraux touchés par le programme ▪ Mise en œuvre améliorée des mesures d'évaluation et de réparation des dégâts environnementaux 	
<p>Nombre de répondants aux entrevues : 55</p> <p>Nombre de répondants au sondage : 338</p> <p>Nombre de documents de recherche : 1</p>		

Constatations :

- De nombreux intervenants estiment que la mise en œuvre par le client de plans de prévention, d'intervention et de rétablissement en cas d'urgence a été réussie dans une certaine mesure, bien que certains partenaires internes et externes (non fédéraux) jugent difficile d'émettre des commentaires sur le succès d'un tel résultat en général. Les répondants partenaires fédéraux ont une opinion positive; on a toutefois souligné qu'il s'agissait d'un processus continu. Le personnel lié au programme a ajouté que des avis ont été envoyés à l'égard des plans sur les urgences environnementales pour qu'on se conforme au règlement. On a cependant fait état de difficultés à évaluer le programme et à mesurer le degré et l'étendue de sa réussite, en raison notamment du manque de données et de collectes de données; les intervenants ont mentionné d'autres facteurs causaux d'un tel résultat comme les conventions et ententes internationales, la *Loi sur la marine marchande du Canada* et la pression du public.
- Au total, quatre-vingt-quinze p. cent des personnes interrogées estiment que leurs installations ont mis en œuvre les plans sur les urgences environnementales de façon à tout le moins modérée (soixante-neuf p. cent des répondants jugent qu'ils l'ont été de façon poussée). Près de quatre-vingt-dix p. cent des répondants croient que le programme a eu à tout le moins un impact moyen sur la mise en œuvre par le client de plans et pratiques de prévention, d'intervention et de rétablissement en cas d'urgence environnementale.
- L'examen d'un document a révélé qu'en 2004-2005, on a évalué que 2 100 installations devaient faire l'objet d'une préparation et d'une mise en œuvre des plans sur les urgences environnementales.
- On note un manque de renseignements ou de statistiques fournissant des mesures formelles de tels éléments pour une période donnée. Des exercices ont permis de cerner certaines données quant à l'évolution du travail vers l'atteinte du résultat. Le programme a également entrepris l'examen des plans sur les urgences environnementales et des visites sur place (exemples fournis par les régions de l'Atlantique et de l'Ontario).

14. Questions d'évaluation : Résultats intermédiaires du Plan des urgences environnementales : Intermédiaire Programme des urgences environnementales 2	Description de ce qui doit être observé	Cote
<p>Jusqu'à quel point les résultats suivants ont-ils été adéquatement réalisés :</p> <p>Investissement accru (recherche et développement) dans les mesures de prévention et de préparation par l'industrie et les gouvernements</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'industrie et le gouvernement relèvent leurs investissements en recherche et développement dans les mesures de prévention et de préparation en cas d'urgence environnementale. ▪ Les plans et les procédures de prévention et de préparation de l'industrie et du gouvernement en matière d'urgences environnementales comprennent les connaissances, les technologies, les outils et les méthodes scientifiques découlant du Programme des urgences environnementales. 	○
<p>Nombre de répondants aux entrevues : 37</p> <p>Nombre de répondants au sondage : N/D</p> <p>Nombre de documents de recherche : 1</p>		

Constatations :

- Pour les besoins de cette question, la notion d'investissement couvre également les activités et les ressources.
- Les exécutants du programme d'Environnement Canada qu'on a interrogés estiment que les investissements en recherche et en développement de la part du gouvernement et de l'industrie dans les mesures de prévention et de préparation aux urgences environnementales ont diminué.
- La plupart des autres intervenants interrogés ne pouvaient émettre leur opinion sur le niveau d'investissement à savoir s'il a augmenté ou diminué bien qu'on croyait en général qu'il avait augmenté.
- Les sommes reçues des partenariats/coentreprises ont été les suivantes : 2 681 552 \$ en 2002-2003; 2 112 609 \$ en 2003-04; 2 768 776 \$ en 2004-2005; 3 569 442 \$ en 2005-2006.
- Un examen de la documentation démontre qu'il n'y a pas suffisamment de preuves pour déterminer si l'industrie et le gouvernement ont augmenté leur investissement dans les mesures de prévention et de préparation vis-à-vis les urgences environnementales, car on ne dispose d'aucun renseignement ni d'aucune statistique qui fournit une mesure officielle d'un tel changement.

15. Questions d'évaluation : Résultats à long terme du Programme des urgences environnementales : Résultats à long terme du Programme des urgences environnementales 1 :	Description de ce qui doit être observé	Cote
<p>Jusqu'à quel point les résultats suivants ont-ils</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Diminution de la fréquence des urgences environnementales 	Impossible à évaluer

été adéquatement réalisés : Réduction de la fréquence, de la gravité et des conséquences des urgences environnementales touchant le Canada	touchant le Canada <ul style="list-style-type: none"> ▪ Diminution de la gravité des urgences environnementales touchant le Canada ▪ Atténuation des conséquences des urgences environnementales touchant le Canada 	
Nombre de répondants aux entrevues : 64		
Nombre de répondants au sondage : 350		
Nombre de documents de recherche : 1		

Constations :

- À peine plus de la moitié des répondants estiment qu'il y a eu baisse de la fréquence, de la gravité et des conséquences des urgences environnementales touchant le Canada. Cependant, les intervenants ont souligné la difficulté de quantifier et de mesurer la fréquence, la gravité et les conséquences actuelles des urgences environnementales en raison entre autres du manque de données et d'intégrité de ces dernières.
- On a également fait état d'incertitudes entourant l'attribution; le rapport entre les activités du programme et son résultat n'est pas clair.
- Voici certaines des raisons évoquées à l'effet qu'il est difficile de mesurer ce résultat : changements de critères en matière de compte rendu, lois, exécution renforcée, application de mesures préventives et sensibilisation accrue aux conséquences des urgences environnementales.
- Le sondage auprès des entités réglementées a révélé qu'à peine plus de la moitié des répondants a donné une note moyenne à l'impact du programme sur la réduction de la fréquence, de la gravité et des conséquences des urgences environnementales.
- Les statistiques issues de documents sur les tendances ne répondent pas aux mêmes paramètres et ne peuvent donc être comparées d'aucune façon pour une période donnée : pour la période de 1974 à 1995, on a dénombré les déversements; par contre, pour celle de 2000 à aujourd'hui, on n'a consigné que les déversements moyens et importants.
- On manque de preuves pour affirmer qu'il y a eu réduction de la fréquence, de la gravité et des conséquences des urgences environnementales.

16. Questions d'évaluation : Résultats immédiats de la sécurité publique et l'antiterrorisme : Résultats immédiats de la stratégie de Sécurité publique et d'antiterrorisme (SPAT) 1 :	Description de ce qui doit être observé	Cote
Les résultats suivants ont-ils été adéquatement réalisés : Meilleure connaissance du <i>Règlement sur les urgences environnementales</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Meilleure connaissance du <i>Règlement sur les urgences environnementales</i> 	√
Nombre de répondants aux entrevues : 24		
Nombre de répondants au sondage : 344		
Nombre de documents de recherche : 3		

Constations :

- Les intervenants interrogés estiment que le programme a développé un degré élevé de

sensibilisation au *Règlement sur les urgences environnementales*, grâce aux consultations, au travail avec des associations, à la participation à des conférences et à des ateliers ainsi qu'à des articles dans les magazines, revues et journaux.

- Un sondage auprès des entités réglementées a révélé que quatre-vingt-dix p. cent des répondants estiment que la sensibilisation au *Règlement sur les urgences environnementales* a été à tout le moins modérément influencée par le programme (cinquante-trois p. cent jugent qu'elle l'a été énormément et trente-sept p. cent, qu'elle l'a été dans une moyenne mesure).
- On manque toutefois de preuves pour déterminer s'il y a eu augmentation de la sensibilisation grâce au programme, et on ne dispose d'aucun renseignement ni d'aucune statistique indiquant un niveau précis de sensibilisation au *Règlement sur les urgences environnementales*.

17. Questions d'évaluation : Résultats immédiats de la sécurité publique et l'antiterrorisme : Résultats immédiats de la stratégie de Sécurité publique et d'antiterrorisme (SPAT) 2 :	Description de ce qui doit être observé	Cote
Les résultats suivants ont-ils été adéquatement réalisés : Meilleure connaissance d'Environnement Canada relativement aux entités réglementées	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Meilleure connaissance d'Environnement Canada relativement aux entités réglementées 	○
<p>Nombre de répondants aux entrevues : 22</p> <p>Nombre de répondants au sondage : N/D</p> <p>Nombre de documents de recherche : 1</p>		

Constations :

- Les intervenants interrogés estiment que le programme a sensibilisé les entités réglementées grâce à de nombreux ateliers d'un bout à l'autre du pays; on a toutefois souligné qu'il y a encore du travail à faire à cet égard.
- Les partenaires internes ont eu de la difficulté à répondre à cette question.
- L'examen des documents a révélé qu'en 2003-2004, bien qu'on évaluait au départ à 1 500 le nombre d'installations soumises au *Règlement sur les urgences environnementales*, on en a finalement dénombré près de 3 000; on a par ailleurs déterminé que 1 900 d'entre elles avaient besoin de plans sur les urgences environnementales. En 2004-2005, ce nombre d'installations a dépassé les 3 000, 2 100 d'entre elles ayant besoin de plans sur les urgences environnementales. On note les mêmes chiffres pour l'exercice 2005-2006.
- Bien que le degré de sensibilisation des entités réglementées à Environnement Canada ait augmenté, on manque de preuves pour déterminer si cette hausse a été adéquate, car les renseignements disponibles sont incomplets.

18. Questions d'évaluation : Résultats immédiats de la sécurité publique et l'antiterrorisme : Résultats immédiats de la stratégie de Sécurité publique et d'antiterrorisme (SPAT) 3 :	Description de ce qui doit être observé	Cote
Les résultats suivants ont-ils été adéquatement	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Meilleure connaissance par la collectivité du <i>Règlement sur les</i> 	○

réalisés : Meilleure connaissance par la collectivité du <i>Règlement sur les urgences environnementales</i> et des risques de ces dernières	<i>urgences environnementales</i> et des risques de ces dernières	
Nombre de répondants aux entrevues : 5, soit les entités réglementées		
Nombre de répondants au sondage : 325		
Nombre de documents de recherche : 3		

Constatations :

- Dans les rares entrevues, la plupart des répondants des entités réglementées estiment que la collectivité ne connaissait pas le *Règlement sur les urgences environnementales* ni les risques de ces dernières. Toutefois, le sens du terme « collectivité » porte à confusion; s'agit-il de personnes, d'associations, du grand public ou des personnes qui habitent à proximité d'une installation réglementée?
- Un sondage mené auprès des entités réglementées a révélé qu'environ la moitié des répondants estimaient que le programme avait un impact moyen sur la sensibilisation des collectivités avoisinantes au *Règlement sur les urgences environnementales* et aux risques de ces dernières, que vingt-cinq p. cent d'entre eux jugeaient qu'il avait un impact important et que le dernier quart croyait qu'il avait un impact minime ou nul.
- On manque toutefois de preuves pour déterminer s'il y a eu augmentation de la sensibilisation des collectivités grâce au programme, et on ne dispose d'aucun renseignement ni d'aucune statistique indiquant un niveau précis de sensibilisation au *Règlement sur les urgences environnementales* et aux risques de ces dernières.

19. Questions d'évaluation : Résultats immédiats de la sécurité publique et l'antiterrorisme : Résultats immédiats de la stratégie de Sécurité publique et d'antiterrorisme (SPAT) 4 :	Description de ce qui doit être observé	Cote
Les résultats suivants ont-ils été adéquatement réalisés : Meilleure participation communautaire à la préparation des plans d'urgence environnementale	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les installations mettent à contribution les collectivités locales dans la préparation des plans d'urgence environnementale 	○
Nombre de répondants aux entrevues : 7, soit les entités réglementées		
Nombre de répondants au sondage : 330		
Nombre de documents de recherche : 1		

Constatations :

- Il y a une certaine confusion sur le sens du terme « collectivité »; s'agit-il de personnes, d'associations, du grand public ou des personnes qui vivent à proximité d'une installation réglementée? Il est donc difficile d'évaluer le degré de réussite de ce résultat.
- Dans les rares entrevues, la vaste majorité des entités réglementées ont affirmé que la participation communautaire à la préparation des plans d'urgence environnementale avait augmenté au sein des groupes d'intervenants.
- Le sondage a produit des résultats similaires alors qu'environ la moitié des répondants

jugeaient que le programme avait eu un impact moyen sur la préparation des plans d'urgence environnementale; les autres répondants sont partagés entre une opinion plus ou moins favorable.

- On manque toutefois de preuves pour déterminer s'il y a bel et bien eu une augmentation de la participation communautaire à la préparation des plans d'urgence environnementale et on ne dispose d'aucun renseignement ni d'aucune statistique fournissant une mesure officielle sur un tel rapport.

20. Questions d'évaluation : Résultats immédiats de la sécurité publique et l'antiterrorisme : Résultats immédiats de la stratégie de Sécurité publique et d'antiterrorisme (SPAT) 5 :	Description de ce qui doit être observé	Cote
Les résultats suivants ont-ils été adéquatement réalisés : Accroissement des partenariats / relations entre le gouvernement et l'industrie	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Il existe des structures permettant de créer et de maintenir des partenariats avec l'industrie concernant le <i>Règlement sur les urgences environnementales</i> ▪ Intensification des relations de travail avec l'industrie concernant le <i>Règlement sur les urgences environnementales</i> 	~√
<p>Nombre de répondants aux entrevues : 20 Nombre de répondants au sondage : 345 Nombre de documents de recherche : 4</p>		

Constatations :

- Les entrevues avec le personnel et la direction d'Environnement Canada ainsi qu'avec les entités réglementées révèlent qu'il y a augmentation de la sensibilisation et des partenariats et relations entre le gouvernement et l'industrie.
- Le sondage révèle des résultats similaires, mais néanmoins plus tempérés, alors que plus de la moitié des répondants estiment que le programme a eu un impact moyen sur les partenariats et relations entre le gouvernement et l'industrie.
- On manque toutefois de preuves pour déterminer s'il y a bel et bien eu augmentation des relations et des partenariats entre le gouvernement et l'industrie et on ne dispose d'aucun renseignement ni d'aucune statistique fournissant une mesure officielle sur un tel rapport.

21. Questions d'évaluation : Résultats immédiats de la sécurité publique et l'antiterrorisme : Résultats immédiats de la stratégie de Sécurité publique et d'antiterrorisme (SPAT) 6 :	Description de ce qui doit être observé	Cote
Les résultats suivants ont-ils été adéquatement réalisés : Meilleure conformité au <i>Règlement sur les urgences environnementales</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Conformité accrue des intervenants au <i>Règlement sur les urgences environnementales</i> 	~√
<p>Nombre de répondants aux entrevues : N/D</p>		

Nombre de répondants au sondage : 345

Nombre de documents de recherche : 1

Constatations :

- Il est impératif de se conformer à un règlement; en fait, le sondage d'auto-évaluation révèle un degré élevé de conformité à l'échelle nationale (soixante-neuf p. cent des installations ont mis en œuvre les plans sur les urgences environnementales dans une large part, tandis que trente-six p. cent d'entre elles les ont mis en œuvre dans une moyenne mesure). Seulement trois p. cent des installations, soit 11 sur 250, ont peu ou pas appliqué les plans sur les urgences environnementales.
- On a signalé certains écarts dans le degré de mise en œuvre, selon les régions, la taille de l'installation et le secteur. Alors que soixante-neuf p. cent des installations ont appliqué leurs plans d'urgence environnementale dans une large part, au niveau géographique, le Québec accuse un certain retard (quarante-huit p. cent), tout comme les plus petites installations (cinquante-neuf p. cent) et celles du secteur de l'agriculture (soixante p. cent).
- On a également souligné l'ampleur de l'effort requis pour mettre en œuvre le *Règlement sur les urgences environnementales*; près des deux tiers des répondants ont affirmé que cela était moyennement difficile.
- On manque de preuves pour déterminer s'il y a eu augmentation de la conformité au *Règlement sur les urgences environnementales* et on ne dispose d'aucun renseignement ni d'aucune statistique à cet égard.

22. Questions d'évaluation : Résultats intermédiaires de la sécurité publique et l'antiterrorisme : Résultats intermédiaires de la stratégie de Sécurité publique et d'antiterrorisme (SPAT) 1	Description de ce qui doit être observé	Cote
<p>Les résultats suivants ont-ils été adéquatement réalisés :</p> <p>Meilleure gestion des urgences environnementales dans les installations et les collectivités, notamment grâce à la substitution de substances moins dangereuses – prévention, préparation, intervention et rétablissement</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Meilleure gestion des urgences environnementales aux installations ▪ Meilleure gestion des urgences environnementales dans les collectivités 	○
<p>Nombre de répondants aux entrevues : 20</p> <p>Nombre de répondants au sondage : 350</p> <p>Nombre de documents de recherche : 1</p>		

Constatations :

- Les preuves donnent à penser qu'il y a à la fois une meilleure gestion des urgences environnementales et une substitution de substances moins dangereuses. On note toutefois des points de vue divergents sur l'étendue de ces démarches.
- La majorité des agents de programme interrogés croient qu'on a atteint ce résultat; leurs preuves sont cependant anecdotiques ou signalées de façon non officielle. On reconnaît en outre la difficulté de mesurer le degré de changement.
- La majorité des représentants des entités réglementées interrogés ont mentionné que le programme avait aidé à améliorer la gestion des urgences environnementales dans les

installations et les collectivités. On cite entre autres exemples la substitution des substances et la réduction des stocks.

- La grande majorité des entités réglementées interrogées estiment aussi que le programme a aidé à améliorer la gestion.
- Le sondage auprès des entités réglementées a révélé un degré d'impact encore plus élevé. Plus de quatre-vingt-cinq p. cent des répondants estiment qu'il y a eu amélioration dans la gestion des urgences environnementales; à peine quinze p. cent d'entre eux jugent que l'impact a été minime ou nul. En ce qui concerne les substitutions de substances, un représentant sur deux a signalé que le Règlement sur les urgences environnementales n'a pas favorisé de substitution de substances dans leur installation respective. Les installations d'hydrocarbures, de gaz, de produits chimiques et de pétrole sont plus enclines que les installations agricoles à affirmer que le *Règlement sur les urgences environnementales* n'a pas entraîné une substitution de toutes les substances.
- On manque toutefois de preuves pour déterminer s'il y a bel et bien eu amélioration de la gestion et substitution de substances et on ne dispose d'aucun renseignement ni d'aucune statistique fournissant une mesure officielle sur de tels changements.

23. Questions d'évaluation : Autre : Influences externes	Description de ce qui doit être observé	Cote
Y a-t-il des facteurs externes au programme qui influencent (positivement et négativement) son succès?	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'atteinte des résultats du programme est influencée par des facteurs externes à ce dernier. 	○
<p>Nombre de répondants aux entrevues : 14, soit des exécutants et des gestionnaires supérieurs du programme d'Environnement Canada</p> <p>Nombre de répondants au sondage : N/D</p> <p>Nombre de documents de recherche : N/D</p>		

Constatations :

- Les entrevues avec les principaux informateurs révèlent trois influences externes négatives sur le programme : manque d'expertise, de ressources et de capacités provinciales; dépendance du programme envers les renseignements fournis par les provinces et la collaboration avec celles-ci; degré d'attention politique accordée aux urgences environnementales.
 - Capacité des provinces : bien que les provinces soient officiellement les agents principaux vis-à-vis les urgences environnementales particulières, certaines d'entre elles disposent de moins de ressources, ce qui se traduit par une incapacité à se préparer aux urgences et à y faire face le temps venu; c'est pourquoi le programme doit parfois intervenir et offrir des services.
 - Collaboration avec les provinces : manque d'engagement de la part des provinces risquant de nuire à la capacité du programme d'intervention en cas d'urgences environnementales.
 - Attention politique : les incidents internationaux ayant fait l'objet d'une importante couverture médiatique, par exemple l'incident de Bhopal et les attaques du 11 septembre, ont attiré l'attention du public sur les urgences environnementales, accru le profil du programme, accéléré l'élaboration de règlements et stimulé l'acceptation et la préparation des institutions de la part du gouvernement et des intervenants de l'industrie. Cependant, quand l'attention du public n'y est pas, l'attention politique bat de l'aile et le programme perd en visibilité.
- Les entrevues ont également permis de cerner plusieurs influences internes négatives sur le programme, à savoir le niveau de ressources financières consacrées au programme ainsi les

répercussions de ces dernières sur l'embauche de même que la transformation d'Environnement Canada en matière de responsabilisation et de prises de décisions.

24. Questions d'évaluation : Autre : Résultats inattendus	Description de ce qui doit être observé	Cote
<p>Y a-t-il eu des résultats inattendus, positifs ou négatifs, que l'on peut attribuer au programme?</p> <p>Le cas échéant, comment ont-ils été traités?</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Il y a des résultats inattendus que l'on peut attribuer au programme. ▪ Des mesures sont prises pour traiter les résultats inattendus. 	√
<p>Nombre de répondants aux entrevues : 63</p> <p>Nombre de répondants au sondage : N/D</p> <p>Nombre de documents de recherche : N/D</p>		

Constations :

- Une majorité de principaux informateurs parmi les groupes d'intervenants ont été incapables de distinguer des résultats inattendus du programme. Un répondant a soulevé un exemple de résultat négatif. Le *Règlement sur les urgences environnementales* oblige les industries à réduire les quantités de matières dangereuses qu'elles conservent sur place; cela augmente donc le transport de ces dernières.
- On a souligné plusieurs résultats positifs inattendus. Notamment, les renseignements et les outils découlant du programme sont utilisés par d'autres organismes pour des besoins autres que ceux déterminés au départ (p. ex., la technologie géophysique — la cartographie côtière — sert à la recherche de débris d'aéronefs). Par ailleurs, certains principaux informateurs attribuent au programme la création de partenariats et le partage de renseignements à la hausse entre les intervenants, ainsi que le financement du fonds pour dommages à l'environnement grâce au succès des poursuites judiciaires dans la lutte aux crimes contre l'environnement. L'impartition de certaines activités du programme a également permis au secteur privé de développer des compétences en matière d'urgence environnementale.
- Les informateurs clés n'ont pas répondu aux questions sur le traitement réservé aux résultats inattendus.

4.2.1 Sommaire des points pour la pertinence

1. Dans l'ensemble, le programme atteint la majorité des résultats prévus dans le Programme des urgences environnementales en matière. Cependant, le succès du programme est assombri par plusieurs éléments liés à sa conception et à sa prestation. Plus particulièrement, quand on n'atteint pas les résultats, on ne sait pas avec certitude quelles activités contribuent réellement à atteindre les résultats prévus, étant donné l'absence d'un système de mesure de performance adéquat. Le manque de conception et de prestation est également illustré dans le modèle logique. On note également un manque d'intégration dans le modèle logique du programme et dans la stratégie de mesure de performance (particulièrement dans les éléments de préparation et de prévention du programme) des activités et des résultats dans le cadre de la Stratégie sur la sécurité publique et l'antiterrorisme. On remarque en outre une lacune au niveau de l'impact global sur la sensibilisation du client et au niveau de l'évaluation globale de la capacité du programme.

4.3 Rentabilité

La présente section s'intéresse à la rentabilité, notamment à l'optimisation des ressources, au recouvrement des coûts et à d'autres méthodes d'exécution. Elle se veut un guide pour déterminer comment rehausser l'efficacité du programme dans l'utilisation de ses ressources et la poursuite de son mandat.

25. Questions d'évaluation : Rentabilité – Optimisation des ressources	Description de ce qui doit être observé	Cote
Optimisation des ressources – Les contribuables canadiens obtiennent-ils le maximum de valeur de leurs impôts? Le programme est-il rentable?	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le programme montre qu'il optimise les ressources en prouvant sa rentabilité 	Impossible à évaluer
<p>Nombre de répondants aux entrevues : 78</p> <p>Nombre de répondants au sondage : 311</p> <p>Nombre de documents de recherche : N/D</p>		

Constations :

- De l'avis de tous les répondants à chacune des entrevues et au sondage, le programme optimise ses ressources. Ce qui varie est le degré d'optimisation perçue des ressources par chacun des principaux informateurs. Les répondants aux entrevues n'ont pu émettre de commentaire sur le rapport entre l'argent dépensé et les résultats obtenus.
- Le personnel et les gestionnaires supérieurs d'Environnement Canada croient que le programme était rentable (grâce à des partenariats à grande échelle et à une optimisation du financement), tout en soulignant qu'il y a encore place à l'amélioration. Par exemple, on pourrait apporter des changements dans la dispersion de l'optimisation des ressources entre les régions, et on souligne la nécessité d'un plus grand nombre d'interventions sur le terrain au niveau des conseils et de l'aide en matière d'environnement. Les répondants ont également souligné la valeur du programme pour le public, bien qu'ils ne sachent pas avec certitude comment quantifier cette valeur en termes financiers.
- La majorité des partenaires externes estiment que le programme optimise ses ressources et protège un bien public essentiel. Les partenaires non fédéraux croient que le programme, indispensable pour la société, optimise grandement ses ressources. On a soulevé des questions à savoir si le financement était suffisant.
- Dans les rares entrevues, les entités réglementées estiment que le programme optimise ses ressources, mais soulignent la difficulté d'évaluer la prévention des incidents. Le sondage auprès des entités réglementées a révélé une réaction modérée vis-à-vis l'optimisation des ressources, la meilleure performance accordée aux plus petites entreprises.
- L'information financière indique une plus grande corrélation entre les dépenses prévues et réelles, soit un écart inférieur à deux p. cent depuis l'exercice 2003-2004,
- Cependant, les données sont insuffisantes pour évaluer le degré d'atteinte des résultats, ce qui empêche d'effectuer une analyse complète de rentabilité afin d'évaluer le degré d'optimisation des ressources.

26. Questions d'évaluation : Rentabilité : Recouvrement des coûts	Description de ce qui doit être observé	Cote
Le programme devrait-il comporter un élément de recouvrement des coûts?	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fourniture de biens/services personnalisés à des clientèles 	○

Le cas échéant, cet élément est-il compris?	particulières.	
Le cas échéant, quel en est le but?	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un mécanisme de recouvrement des coûts est en place, s'il y a lieu. ▪ L'élément de recouvrement des coûts sert les fins visées. 	
<p>Nombre de répondants aux entrevues : 73</p> <p>Nombre de répondants au sondage : N/D</p> <p>Nombre de documents de recherche : 1</p>		

Constatations :

- Les répondants sont unanimes à l'effet que le programme devrait comporter un élément de recouvrement des coûts.
- Ce qui est moins clair par contre est la nature même de cet élément de recouvrement des coûts :
 - Les partenaires internes estiment que le modèle du pollueur-payeur est une option, mais croient que les déversements accidentels ne devraient entraîner aucuns frais pour le pollueur¹⁰; ils estiment également qu'en certaines occasions, on aurait pu utiliser le fonds pour dommages à l'environnement afin de compenser les coûts liés au déversement¹¹;
 - Les partenaires externes sont divisés sur le recouvrement des coûts; ils estiment que le pollueur devrait payer, mais ne veulent pas diminuer le niveau de service offert; cela dépend du service et des circonstances (p. ex., ils ne factureraient pas les services de prévention.).
- Les opinions sont également partagées à savoir si un mécanisme de recouvrement des coûts est déjà en place et si une politique et un barème tarifaire de recouvrement des coûts existent :
 - Les exécutants du programme ont souligné qu'on appliquait le recouvrement des coûts, mais que cela dépendait du secteur d'activités (recherche et développement, conseils et publications de science et technologie, etc.);
 - Les gestionnaires du programme ont expliqué que le recouvrement des coûts se fait grâce au fonds sur les déversements en milieu marin (bien que la démarche ne soit pas systématique);
 - Les entités réglementées ont expliqué qu'en général, ils ne défraient pas les services fournis par le programme; et
 - Un examen de documents a permis de distinguer un élément de recouvrement des coûts pour :
 - La Division de science et de technologie d'urgence (DSTU) au sujet du travail effectué pour le compte d'autres ministères en sciences et technologie de même d'en recherche et développement. Les sommes recouvrées au cours des dernières années varient entre 440 000 \$ et 940 000 \$ annuellement;
 - Un document de 1997 explique qu'Environnement Canada recouvre ses coûts d'intervention en vertu des lois (p. ex. la *Loi sur la marine marchande du Canada* et la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement [LCPE (1999)]*).

27. Questions d'évaluation : Rentabilité :	Description de ce qui doit être	Cote
--	---------------------------------	------

¹⁰ Il est important de souligner que le pollueur est responsable des frais même si le déversement est accidentel; le principe du pollueur-payeur ne suppose en rien des obligations, mais bien une responsabilité.

¹¹ Il est important de souligner que le fonds pour dommages à l'environnement ne prévoit aucune modalité de recouvrement des coûts.

Autres méthodes d'exécution	observé	
<p>Y a-t-il de meilleures façons d'atteindre les résultats?</p> <p>A-t-on examiné d'autres approches qui pourraient permettre d'atteindre les objectifs ainsi que les répercussions et les effets escomptés?</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les autres méthodes d'exécution ont été analysées. 	○
<p>Nombre de répondants aux entrevues : 55</p> <p>Nombre de répondants au sondage : N/D</p> <p>Nombre de documents de recherche : 1</p>		

Constations :

- Il y a un sentiment général chez toutes les personnes interrogées à l'effet que le programme utilise des méthodes de prestation efficaces.
- On a évalué certaines solutions de rechange dans le but d'améliorer l'uniformisation et de résoudre les problèmes de capacité entre les régions (p. ex. l'avis à guichet unique). Citons d'autres suggestions, bien qu'il ne s'agisse pas de mécanismes de prestation de remplacement : ententes plus formelles avec mesures de performance, meilleurs plans pour les équipes régionales d'intervention d'urgence, collecte et stockage de données améliorées, meilleure communication et approche davantage coordonnée.
- Toutefois, d'après d'autres résultats tels que le manque de clarté quant aux rôles et responsabilités du gouvernement fédéral vis-à-vis les autres niveaux gouvernementaux et le secteur privé, on a peu de preuves à l'effet qu'on se soit intéressé à d'autres méthodes d'exécution.

4.3.1 Sommaire des points pour la rentabilité

1. Les principaux informateurs ont souligné la valeur du programme. En l'absence de compte rendu global sur les mesures de performance, on n'a pu déterminer objectivement un degré de rentabilité et d'optimisation des ressources.
2. Les répondants sont unanimes à l'effet que le programme devrait comporter un élément de recouvrement des coûts. Par contre, on ne peut affirmer avec précision quels éléments du programme devraient faire l'objet d'un recouvrement des coûts par les fonds publics, et dans quelle mesure.
3. On a évalué d'autres méthodes d'exécution, sans toutefois les examiner en profondeur.

4.4 Conception et exécution

La présente section se penche sur la conception et l'exécution, soit la clarté des activités, les responsabilités, les réalisations attendues et les résultats prévus du programme. On s'est également intéressé aux processus afférents à l'allocation des ressources, à la gestion des risques, à la surveillance et à la mise en valeur des partenariats ainsi qu'à la présentation de rapports sur ces derniers.

28. Questions d'évaluation : Conception et exécution : Définition et mesure de tous les résultats	Description de ce qui doit être observé	Cote
<p>Jusqu'à quel point les résultats du Programme des urgences environnementales ont-ils été adéquatement :</p> <p>a) définis?</p> <p>b) mesurés?</p> <p>les résultats du Programme des urgences environnementales en matière de sécurité publique et d'antiterrorisme ont-ils été adéquatement :</p> <p>a) définis?</p> <p>b) mesurés?</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les résultats escomptés sont clairement définis. ▪ Les résultats escomptés sont clairement compris par toutes les parties contribuant au programme. ▪ Les stratégies de mesure et de déclaration du rendement surveillent les résultats du Programme des urgences environnementales. ▪ Les résultats escomptés sont clairement définis. ▪ Les stratégies de mesure et de déclaration du rendement surveillent les résultats en matière de sécurité publique et d'antiterrorisme. 	<input checked="" type="checkbox"/>
<p>Nombre de répondants aux entrevues : 7, soit des exécutants et des gestionnaires supérieurs du programme d'Environnement Canada ainsi que le coordonnateur de la sécurité publique et d'antiterrorisme pour le Conseil du Trésor.</p> <p>Nombre de répondants au sondage : N/D</p> <p>Nombre de documents de recherche : 1</p>		

Constatations :**a) Résultats sur le Programme des urgences environnementales**

- Dans l'ensemble, les exécutants et gestionnaires supérieurs du programme croient que les extraits et les résultats actuels du programme sont raisonnables et réalisables, mais qu'il conviendrait d'en revoir les résultats et déterminer si des ajustements s'avèrent nécessaires.
- Les exécutants du programme ont souligné que la mesure de rendement des résultats du programme est encore dans sa phase de développement; actuellement, seule la base de données sur les déversements est fonctionnelle; on y a d'ailleurs relevé un problème dans les cohérences des mesures sur les déversements. Les principaux informateurs ont exprimé leurs plus grandes préoccupations à l'égard de la collecte et de l'intégrité des données, et de la mesure et de la déclaration du rendement.
- L'examen de documents a révélé que les résultats du programme s'expriment dans le Cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats et le plan de projets axés sur les résultats 2004. Toutefois, les résultats varient énormément entre ces deux documents.

b) Résultats sur la sécurité publique et l'antiterrorisme

- Les résultats et les extraits pour le Programme des urgences environnementale en matière de sécurité publique et d'antiterrorisme sont expliqués dans le rapport annuel sur la sécurité publique et l'antiterrorisme (sept résultats figurent dans le rapport pour l'exercice 2003-2004; on en a ajouté deux pour l'exercice 2005-2006).
- Il n'y a pas de mesure de rendement structurée de ces résultats. Les données sont tirées des rapports annuel sur la sécurité publique et l'antiterrorisme présentés au Conseil du Trésor; mais ces rapports ne fournissent cependant que des renseignements sur les activités et les résultats.

29. Questions d'évaluation : Conception et exécution : Conception et exécution générales	Description de ce qui doit être observé	Cote
<p>Le programme est-il conçu de façon conforme à son mandat? Les activités et les extrants du programme sont-ils conformes à son mandat et liés de façon plausible aux résultats, sur le plan de la clarté et de l'attribution?</p> <p>Le programme (ou l'activité) est-il fidèle à sa propre approche (le programme a-t-il été exécuté comme il avait été conçu)?</p> <p>A-t-on mis en place des processus décisionnels assurant que la répartition des ressources tient compte des secteurs les plus importants (priorités)?</p> <p>Y a-t-il une structure établie qui assure une gestion souple et qui soutient logiquement l'atteinte des buts et des objectifs?</p> <p>Qui rend des comptes au sujet du programme?</p> <p>Est-ce que les rôles et responsabilités de tous les groupes concernés sont clairs?</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les activités et les extrants sont liés au mandat et aux résultats. ▪ L'attribution de résultats au programme est plausible. ▪ Le programme respecte et observe l'approche/la méthodologie qui avait été définie. ▪ Il existe des processus décisionnels assurant la prise en compte des secteurs les plus importants dans la répartition des ressources. ▪ Les ressources sont basées sur l'importance relative et sont réparties selon les priorités. ▪ Les structures de gestion de programme sont alignées sur l'exécution du programme et visent à la soutenir. ▪ Les rôles, les responsabilités et les obligations redditionnelles sont clairement définis dans la structure de gestion du programme. 	<p>○</p>
<p>Nombre de répondants aux entrevues : 85</p> <p>Nombre de répondants au sondage : N/D</p> <p>Nombre de documents de recherche : 7</p>		

Constations :

Le programme est-il conçu conformément à son mandat? Les activités et les extrants du programme sont-ils conformes à son mandat et liés de façon plausible aux résultats, sur le plan de la clarté et de l'attribution?

- Les documents sur le programme et les entrevues avec les principaux informateurs démontrent que les activités sont conformes au mandat du programme. Cependant, bien que le modèle logique décrive les résultats, extrants et activités du programme, le rapport entre ses activités et ses résultats demeure flou. Le format du modèle logique ne permet pas d'établir des liens entre des activités et résultats particuliers et des résultats immédiats. On ne sait pas avec certitude si les extrants visent un ou plusieurs résultats répertoriés et si tous les extrants répertoriés sont réalisés grâce à une ou plusieurs activités. La logique sous-jacente au programme n'est donc pas suffisamment claire dans le modèle logique.

Le programme est-il fidèle à sa propre approche (le programme a-t-il été exécuté comme il avait été conçu)?

- Une majorité de exécutants et gestionnaires supérieurs du programme interrogés ont indiqué qu'il y a un rapport étroit entre les lois et la mise en œuvre du programme; cependant, les problèmes d'uniformité entre les régions et les ressources disponibles freinent sa mise en

œuvre efficace. Certains répondants estiment qu'il faudrait consacrer plus d'efforts à la recherche et au développement, aux activités de prévention et aux extrants.

A-t-on mis en place des processus décisionnels assurant que la répartition des ressources tient compte des secteurs les plus importants (priorités)?

- La documentation a révélé qu'il est important d'établir des priorités et que dans une certaine mesure, on dispose d'une description des processus décisionnels.
- Les gestionnaires du programme ont mentionné que les décisions d'établissement des priorités se prennent au niveau du Conseil. Les décisions relatives à l'allocation des ressources se prennent quant à elles au niveau du regroupement de projets axés sur les résultats, tandis que les plans de travail plus axés sur le programme sont préparés par le plan de projets axés sur les résultats.

Y a-t-il une structure établie qui assure une gestion souple et qui soutient logiquement l'atteinte des buts et des objectifs? Qui rend des comptes au sujet du programme? Est-ce que les rôles et responsabilités de tous les groupes concernés sont clairs?

- On n'a pu trouver dans les documents sur le programme de définition claire des rôles et responsabilités actuelles de tous les groupes confrontés aux urgences environnementales. Divers documents tels que le plan d'urgence national font référence aux rôles et responsabilités des intervenants, mais ils ne sont pas à jour et omettent certains éléments clés comme le rôle de la sécurité publique et le rôle accru conféré à Environnement Canada en vertu de la stratégie en matière de sécurité publique et antiterrorisme de 2001.
- Une majorité de principaux informateurs au sein des groupes d'intervenants considèrent que les rôles et responsabilités sont généralement clairs et bien compris, bien que certains partenaires d'Environnement Canada aient donné des réponses partagées. Plus particulièrement, les répondants chargés de la promotion de l'application et de la conformité ont souligné que les rôles et responsabilités ne sont pas clairement définis et compris. La plupart d'entre eux ont mentionné que les rôles et responsabilités en matière de planification et de gestion des urgences environnementales, d'application et de promotion de la conformité envers la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement [LCPE (1999)]* et la *Loi sur les pêches* ne sont pas formellement documentés au niveau du programme, mais sont plutôt déterminés de façon ponctuelle ou en fonction des relations existantes.

30. Questions d'évaluation : Conception et exécution : tient compte des risques	Description de ce qui doit être observé	Cote
Comment a-t-on tenu compte des risques? A-t-on élaboré une stratégie de gestion des risques? Est-elle adéquate?	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les risques sont adéquatement pris en compte et gérés 	○
<p>Nombre de répondants aux entrevues : 2, soit des gestionnaires supérieurs du programme d'Environnement Canada</p> <p>Nombre de répondants au sondage : N/D</p> <p>Nombre de documents de recherche : N/D</p>		

Constations :

- D'après un examen de la documentation, les risques ont été pris en compte par le programme au niveau du regroupement de projets axés sur les résultats et du plan de projets axés sur les résultats. Au niveau du regroupement de projets axés sur les résultats, on a distingué deux risques importants (afférents au programme) avec leurs stratégies d'atténuation :
 - Transition vers une approche de gestion sectorielle des risques grâce à des tables de durabilité sectorielle;
 - La façon dont le transfert des capacités en GI/TI des programmes à une fonction intégrée de gestion centralisée au Ministère en influera sur la capacité du personnel des GI/TI à bien saisir les besoins du programme afin d'élaborer des outils Web adaptés.

- Au niveau du plan de projets axés sur les résultats, une analyse des risques ciblant deux risques externes (intervenants; politique et réputation) et trois risques internes (capacité des ressources humaines; ressources financières; activités économiques et biens), avec leur vraisemblance et leurs impacts. Aucune stratégie d'atténuation n'existe contre ces risques.
- Dans l'ensemble, on n'a trouvé aucune documentation qui démontre la mise en œuvre de stratégies d'atténuation des risques.
- Les répondants aux entrevues ont fait état d'un risque important relatif à la perte de capacité en ressources humaines avec les nombreux départs pour la retraite. On a déterminé deux stratégies d'atténuation de ce risque : un plan de formation national et le programme Get Big Quick¹².

31. Questions d'évaluation : Conception et exécution : exigences en matière de capacité	Description de ce qui doit être observé	Cote
<p>A-t-on fait une analyse claire et convaincante des exigences en matière de capacité?</p> <p>Si oui, les résultats de l'analyse servent-ils à répartir les ressources au sein du programme?</p> <p>Si oui, est-ce que l'analyse est incluse dans les propositions d'accroissement des capacités?</p> <p>Les ressources humaines sont-elles adéquates pour atteindre les résultats/objectifs du programme?</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les exigences en matière de capacité sont clairement définies. ▪ La répartition des ressources à l'intérieur du programme est basée sur les résultats de l'analyse des besoins en matière de capacité. ▪ La proposition d'accroissement des capacités comprend une analyse des besoins en capacité. ▪ Les ressources humaines reflètent les besoins en capacité. 	<input checked="" type="checkbox"/>
<p>Nombre de répondants aux entrevues : 2, soit des gestionnaires supérieurs du programme d'Environnement Canada</p> <p>Nombre de répondants au sondage : N/D</p> <p>Nombre de documents de recherche : 1</p>		

Constations :

- Certaines données ont été produites par le programme afin d'évaluer les exigences en matière de capacité. En premier lieu, le programme a comparé les dépenses prévues et les dépenses réelles pour les salaires; cela a permis de relever une lacune dans les ressources financières. En deuxième lieu, on a calculé le nombre d'employés (en années-personnes) qui participent à la mise en œuvre du programme à la Direction générale de l'évaluation environnementale, au Centre des sciences et technologies environnementales et dans chaque région. En dernier lieu, on a évalué le nombre de personnes requises pour offrir les divers volets du programme dans chacune des régions et à l'administration centrale.
- Les documents disponibles ont permis de comparer les ressources humaines disponibles aux ressources humaines nécessaires dans les régions et à l'administration centrale, révélant qu'on a besoin de 50,9 personnes (ETP) dans les régions et qu'on n'en compte que 37,8, et qu'on a besoin de 20,3 ETP à l'administration centrale et qu'il n'y en a que 16. Toutefois, on n'a aucune preuve documentaire que ces lacunes en terme de capacité ont été

¹² Pour faire face à la sous-capacité dans certains secteurs, on emprunte des agents de l'environnement à d'autres secteurs.

signalées, ni que ces données ont servi à répartir les ressources au sein du programme ou de faire la demande de ressources additionnelles.

- Selon les principaux informateurs, les exigences en matière de capacité du programme posent de plus en plus problème avec le départ à la retraite de personnel clé. La documentation démontre que les budgets alloués au programme ont été minés par des compressions budgétaires à la grandeur du ministère et que les dépenses excèdent les budgets. Les renseignements généraux montrent également un vieillissement de la main-d'œuvre et la nécessité de planifier la relève.

32. Questions d'évaluation : Sécurité publique et antiterrorisme : Conformité du programme avec la stratégie de Sécurité publique et d'antiterrorisme	Description de ce qui doit être observé	Cote
Est-ce que le programme continue à cadrer avec la stratégie de Sécurité publique et d'antiterrorisme?	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le programme cadre avec les objectifs généraux de la stratégie de Sécurité publique et d'antiterrorisme 	√
<p>Nombre de répondants aux entrevues : 3, soit des gestionnaires supérieurs du programme et le coordonnateur de la sécurité publique et d'antiterrorisme pour le Conseil du Trésor</p> <p>Nombre de répondants au sondage : N/D</p> <p>Nombre de documents de recherche : N/D</p>		

Constations :

- Les répondants aux entrevues estiment généralement que le programme cadre avec la stratégie de Sécurité publique et d'antiterrorisme; on a cependant exprimé certaines préoccupations à l'effet que l'environnement ne constitue pas une priorité de ce programme (vis-à-vis la sécurité).
- Un des trois buts d'Environnement Canada dans le cadre de la stratégie de Sécurité publique et d'antiterrorisme est très semblable au mandat du programme : mettre en œuvre des mesures favorisant la prévention, la préparation, l'intervention et le rétablissement en matière d'urgences environnementales dans les installations responsables de la gestion des substances et des produits dangereux qui, déversés accidentellement ou volontairement, risquent de compromettre la santé humaine et la qualité de l'environnement.
- Les activités inscrites au programme depuis 2003-2004 indiquent un arrimage avec l'intention du financement de la sécurité publique et de l'antiterrorisme. Plus particulièrement, le programme a contribué à l'élaboration du *Règlement sur les urgences environnementales* et à la tenue d'un inventaire des substances qu'on juge toxiques en vertu de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement [LCPE (1999)]*.

33. Questions d'évaluation : Sécurité publique et antiterrorisme : Utilisation adéquate du fonds pour la sécurité publique et l'antiterrorisme	Description de ce qui doit être observé	Cote
Est-ce que les ressources additionnelles que le Programme des urgences environnementales a reçues en provenance du « budget sécurité » de 2001 ont adéquatement servi à l'atteinte des résultats escomptés?	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les ressources sont corrélées aux activités, lesquelles s'arriment à des résultats particuliers du programme. 	○

Nombre de répondants aux entrevues : 8, soit des exécutants du programme d'Environnement Canada
Nombre de répondants au sondage : N/D
Nombre de documents de recherche : N/D

Constations :

- Les documents disponibles ne fournissent qu'une répartition des dépenses par activité entre les exercices 2003-2004 et 2005-2006. On ne dispose d'aucune documentation faisant le lien entre ces activités et les résultats particuliers du programme. On a des indicateurs de rendement que pour les extrants; on ne dispose d'aucune donnée sur le rendement. Il est donc difficile d'évaluer les répercussions du financement en matière de sécurité publique et d'antiterrorisme.
- Il est impossible de déterminer si les résultats ont été atteints, car les trois rapports annuels ciblent les activités et les extrants et on ne dispose d'aucune autre documentation.
- On a répété les activités clés dans les rapports annuels des exercices 2004-2005 et 2005-2006, outre les activités additionnelles de 2005-2006, y compris le début des consultations officielles de l'industrie, des organismes environnementaux non gouvernementaux, des territoires et d'autres intervenants clés en juillet 2005 ainsi qu'une proposition pour l'ajout de 34 substances dans le *Règlement sur les urgences environnementales*.
- Même si les exécutants du programme ont été en mesure d'identifier les activités financées par des ressources en matière de sécurité publique et d'antiterrorisme additionnelles, on ne dispose d'aucune donnée de rendement étayant les résultats concrets de ces activités. On n'a donc aucune preuve objective permettant d'établir si les ressources en matière de sécurité publique et d'antiterrorisme ont été correctement utilisées en fonction des résultats prévus.

34. Questions d'évaluation : Recherche et développement : Obtention de ressources externes par effet de levier	Description de ce qui doit être observé	Cote
Dans quelle mesure le Programme des urgences environnementales a-t-il réussi à obtenir des ressources externes par effet levier ou à conclure des partenariats de recherche et développement pour atteindre les résultats?	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les possibilités de partenariat ont été explicitement et exhaustivement explorées. ▪ Les possibilités de financement externe ont été explicitement et exhaustivement explorées. 	√
<p>Nombre de répondants aux entrevues : 11, soit des exécutants et des gestionnaires supérieurs du programme d'Environnement Canada Nombre de répondants au sondage : N/D Nombre de documents de recherche : 1</p>		

Constations :

- Les exécutants du programme interrogés sont tout à fait d'accord à l'effet que le programme a réussi à établir des partenariats et des ressources externes par effet de levier en matière de recherche et développement.
- Une preuve anecdotique démontre que les taux d'effet de levier sur les ressources externes varient de 0,5/1 jusqu'à 5/1 (financement externe/interne); cependant, il n'existe aucun rapport sur ces taux. Les répondants de la haute direction conviennent qu'ils ne comprennent pas parfaitement comment l'effet de levier cadre dans l'élément de recherche et

développement du programme. L'examen de documents a révélé que les taux réels d'effet de levier sont en baisse depuis l'exercice 2002-2003 : 3,92 en 2002-2003; 3,64 en 2003-2004; 3,31 en 2004-2005; et 2,51 en 2005-2006.

- Le volet recherche du programme est déterminé par cinq comités internationaux qui regroupent entre autres des représentants du gouvernement fédéral, des régions et d'organismes gouvernementaux fédéraux des États-Unis. Par voie de conférences et d'autres moyens, le développement du volet recherche se fait également grâce à des scientifiques, à d'autres ministères et à des organismes étrangers.
- Les documents sur le programme montrent que plusieurs projets conjoints ont été mis en œuvre à chacun des exercices et que les frais de certains d'entre eux ont été partagés entre les partenaires en fonction d'accords dûment signés précisant l'étendu et les résultats attendus de ceux-ci, les responsabilités de l'entrepreneur et du ministère ainsi que leur participation en argent et en nature respective.

35. Questions d'évaluation : Recherche et développement : Utilisation des extraits par les intervenants	Description de ce qui doit être observé	Cote
Comment les extraits des activités de recherche et de développement (produits livrables) sont-ils utilisés par les intervenants concernés (y compris dans les autres domaines d'activité du programme)?	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Utilisation des extraits de la recherche et du développement par les intervenants 	~√
<p>Nombre de répondants aux entrevues : 75</p> <p>Nombre de répondants au sondage : N/D</p> <p>Nombre de documents de recherche : 1</p>		

Constations :

- Les utilisateurs prévus des extraits de recherche et de développement sont l'industrie, d'autres ministères, le monde universitaire ainsi que d'autres organismes fédéraux. La preuve de l'utilisation des extraits de recherche du programme existe; il s'agit du nombre de demandes d'accès au site Web dont la majorité concerne le catalogue des propriétés des hydrocarbures élaboré par l'élément de recherche et de développement du programme. L'utilisation d'autres extraits de recherche tels que les articles scientifiques et les comptes rendus de conférences n'est pas documentée ni surveillée par le programme.
- Dans l'ensemble, plus de la moitié des partenaires interrogés d'Environnement Canada, d'autres ministères fédéraux, de gouvernements autres que fédéral, de entités réglementées et d'organismes de recherche et de développement affirment avoir utilisé les extraits de recherche et de développement du programme. Les groupes d'intervenants qui utilisent le plus les extraits de recherche et de développement du programme sont les partenaires externes non fédéraux et les organismes externes de recherche et de développement non gouvernementaux.
- Les répondants aux entrevues ont indiqué qu'ils ont utilisé des extraits tels que les systèmes de modélisation et de cartographie, les rapports sur les méthodes de décontamination, les renseignements issus d'ateliers, d'exercices et de conférences, des données sur les systèmes météorologiques ainsi que les publications et les manuels sur les interventions en cas de déversement. Les extraits servent pour des renseignements généraux comme pour des secteurs plus particuliers tels que la préparation, l'intervention et le rétablissement.
- On ne possède toutefois pas suffisamment de preuves documentées pour déterminer avec exactitude l'utilisation des extraits (réalisations attendues) de recherche et de développement par les intervenants.

36. Questions d'évaluation : Partenaires : Complémentarité/double emploi/lacunes	Description de ce qui doit être observé	Cote
<p>Quels sont les programmes actuels qui sont étroitement reliés et comment fait-on pour éviter le double emploi et assurer une complémentarité (y compris les programmes non fédéraux)?</p> <p>Quelle serait la conséquence d'une annulation du Programme des urgences environnementales sur le système de gestion des urgences au Canada?</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'exécution du programme ne fait pas double emploi avec d'autres programmes. ▪ L'exécution du programme est complémentaire à d'autres programmes. ▪ L'annulation du programme créerait des lacunes dans le système canadien de gestion des urgences. 	○
<p>Nombre de répondants aux entrevues : 60</p> <p>Nombre de répondants au sondage : N/D</p> <p>Nombre de documents de recherche : 5</p>		

Constations :**a) Complémentarité en regard du double emploi du programme et d'autres programmes**

- Ces programmes étroitement liés afférents aux urgences environnementales sont lancés par les gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux, par Sécurité publique Canada, la Garde côtière canadienne, Pêches et océans Canada, Transports Canada et l'Initiative de recherche et de technologie CBRNE.
- Des mécanismes ont été mis en œuvre dans le but de réduire le risque de double emploi et assurer la complémentarité du travail des divers organismes engagés dans la gestion des urgences environnementales et l'intervention au Canada. Il s'agit entre autres de plans d'urgence régionaux qui expliquent les rôles et responsabilités de chaque intervenant, de réunions de planification de l'équipe régionale d'intervention d'urgence, de protocoles d'ententes et d'accords entre les divers intervenants ainsi que de formations et d'exercices conjoints. Il convient de souligner cependant qu'on n'a trouvé aucun document qui délimite clairement les responsabilités de chacun des secteurs, d'où le risque de chevauchement.
- Dans l'ensemble, une majorité d'informateurs principaux considèrent qu'il n'y a pas de double emploi entre le programme et les autres programmes. On perçoit le travail du programme, des provinces et des territoires comme particulièrement complémentaire car, bien que leurs buts soient les mêmes, leurs lignes de compétences sont différentes.
- Les cas de double emploi, de chevauchement ou de délimitation imprécise relevés par une minorité de répondants touchent aux interventions d'Environnement Canada et de Pêches et océans Canada en cas de déversements d'hydrocarbures; le Service météorologique du Canada et le Centre des sciences et technologies environnementales qui font tous deux de la modélisation; certains programmes de gestion responsable destinés aux industries chimiques semblables au programme; le Québec et l'Ontario qui envisagent d'effectuer des travaux de planification d'urgence semblables au programme au sein de leurs collectivités; la protection des espèces sauvages qui relève à la fois des compétences fédérales et provinciales; et des responsabilités mal définies pour le nettoyage des rivages en Colombie-Britannique ainsi que les cas de niveau d'intervention au Québec.

b) Répercussions d'une disparition du programme

- Selon les répondants aux entrevues, l'impact probable sur le système de gestion des urgences du Canada, advenant qu'on mette un terme au programme, serait l'apparition de lacunes par exemple dans les capacités de recherche, l'expertise scientifique et technique, la

coordination et la surveillance centralisée, la crédibilité des renseignements, l'efficacité des interventions en cas d'urgence, la communication avec le public sur les matières dangereuses et la capacité de résoudre les problèmes interprovinciaux et internationaux. À cause de telles lacunes, l'industrie risquerait de ne pas savoir comment prévenir les incidents et comprendrait difficilement toute l'étendue des activités liées aux urgences environnementales; la rapidité d'intervention en cas d'urgences environnementales diminuerait et s'ensuivraient de plus importants dommages collatéraux.

- À savoir qui pourrait combler ces lacunes, on a obtenu plusieurs réponses différentes. La plupart des répondants estiment que le travail du programme ne pourrait être pris en charge par un autre ordre de gouvernement; certains croient que les provinces et les municipalités pourraient combler certaines de ces lacunes, mais qu'elles auraient besoin pour ce faire de financement additionnel; quelques répondants estiment que l'industrie pourrait jouer ce rôle.

37. Questions d'évaluation : Partenaires : Relations fructueuses	Description de ce qui doit être observé	Cote
<p>Dans quelle mesure le Programme des urgences environnementales a-t-il réussi à collaborer avec les partenaires et intervenants pertinents?</p> <p>Quel a été le degré de participation des partenaires et des intervenants?</p> <p>Est-ce qu'on a pris en considération les possibilités de partenariats avec les collectivités, le secteur bénévole et le secteur privé?</p> <p>Partenariat - Quelles activités ou quels programmes pourrait-on transférer en tout ou en partie au secteur privé ou bénévole ou aux provinces/municipalités?</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Il existe des structures permettant de forger et de maintenir des partenariats. ▪ Existence de bonnes relations de travail avec les partenaires et les intervenants ▪ Les partenaires et les intervenants contribuent de façon significative au programme. ▪ On a explicitement et exhaustivement exploré les possibilités de partenariat et de transfert complet ou partiel. 	<p>○</p>
<p>Nombre de répondants aux entrevues : 83</p> <p>Nombre de répondants au sondage : 344</p> <p>Nombre de documents de recherche : N/D</p>		

Constations :

Dans quelle mesure le programme a-t-il réussi à collaborer avec les partenaires?

- La majorité des répondants interrogés, internes et externes, croient que le programme a réussi à bien collaborer avec les partenaires. Les partenaires fédéraux interrogés ont souligné que le programme avait connu du succès et soixante-dix-huit p. cent des entités sondées ont indiqué que le programme répondait moyennement (cinquante-trois p. cent) à leurs besoins et énormément (vingt-cinq p. cent) à leurs besoins. La conclusion finale est que le programme s'en tire passablement bien, mais que certains secteurs (précisés plus bas) pourraient être améliorés.

Quelles améliorations pourrait-on apporter au programme en ce qui concerne le travail avec les partenaires?

- Les répondants ont mentionné trois améliorations :
 - Clarifier et communiquer les rôles et responsabilités.
 - Améliorer les communications avec les intervenants (c.-à-d. augmenter le nombre de séances de formation et d'ateliers).
 - Augmenter le niveau des ressources (financières et en personnel); cela permettrait au programme d'assumer un meilleur leadership.

Dans quelle mesure pourrait-on confier certaines activités du programme à des partenaires?

- Les réponses des principaux informateurs sont partagées sur la possibilité de confier certaines activités, en tout ou en partie, au secteur privé et aux organismes bénévoles ou aux provinces et municipalités. D'aucuns ont évoqué certaines options de transfert de responsabilités à l'industrie ou aux provinces, tout en soulignant les défis que cela engendrerait, à savoir que les municipalités et les provinces ne disposent pas des ressources et de l'expertise nécessaires pour y faire face. Certains ont souligné des cas de chevauchement de responsabilités entre l'industrie, les provinces (l'Ontario, le Québec et la Colombie-Britannique ayant toutes trois des programmes en cas d'urgences environnementales) et Environnement Canada; d'autres ont affirmé que le programme devrait demeurer sous la responsabilité du gouvernement fédéral.

4.4.1 Sommaire des points pour la conception et l'exécution

1. Dans certains cas, quand on n'atteint pas les résultats, étant donné l'absence d'un système de mesure de performance adéquat, on ne sait pas avec certitude quelles activités contribuent réellement à atteindre les résultats prévus. Le manque de conception et de prestation est également illustré dans le modèle logique. On note également un manque d'intégration dans le modèle logique du programme et dans la stratégie de mesure de performance (particulièrement dans les éléments de préparation et de prévention du programme) des activités et des résultats dans le cadre de la stratégie sur la Sécurité publique et l'antiterrorisme.
2. Il manque une stratégie exhaustive et solide d'information pour garantir l'impact prévu sur la sensibilisation du client; plus expressément, dans les secteurs de la prévention et de la préparation.
3. La sensibilisation du programme à savoir qui est la collectivité réglementée n'est pas complète (quels secteurs de l'industrie doit-on inclure, avec les renseignements pertinents les concernant?).
4. Une procédure exhaustive pour vérifier les renseignements fournis par le client sur sa conformité au *Règlement sur les urgences environnementales* n'était pas mis en œuvre.
5. Bien que certains éléments de l'analyse de la capacité aient été entrepris, il manque une évaluation complète et exhaustive de la capacité du programme.
6. Le système de mesure du rendement du programme est inapproprié. Plus particulièrement, on note des problèmes de collecte et d'intégrité des données; il manque des indicateurs des extrants en matière de sécurité publique et d'antiterrorisme; et les données de référence sur les résultats sont trop limitées.
7. Les rôles et responsabilités, au sein d'Environnement Canada, à l'égard de la promotion et de l'application de la conformité ne sont pas clairs, bien compris ou correctement documentés.

4.5 Points de vue des intervenants concernés sur les forces, les faiblesses et les secteurs à améliorer

La présente section offre un survol des différents points de vue des intervenants concernés sur les forces, les faibles et les secteurs à améliorer, d'après les entrevues avec les intervenants clés et le sondage auprès des entités réglementées.

38. Questions d'évaluation : Forces, faiblesses et secteurs à améliorer	Description de ce qui doit être observé	Cote
<p>À votre avis, quelles sont les principales forces et faiblesses du Programme des urgences environnementales?</p> <p>Avez-vous des suggestions à faire pour améliorer le Programme des urgences environnementales?</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Forces, faiblesses et éléments à améliorer 	S.O.
<p>Nombre de répondants aux entrevues : 99</p> <p>Nombre de répondants au sondage : 294 (forces : programme); 236 (faiblesses : <i>Règlement sur les urgences environnementales</i>); 259 (faiblesses : programme); 185 (faiblesses : <i>Règlement sur les urgences environnementales</i>); 176 (secteurs à améliorer : programme et <i>Règlement sur les urgences environnementales</i>)</p> <p>Nombre de documents de recherche : N/D</p>		

Constatations :

- En général, les entrevues ont fait ressortir cinq principales forces du programme, dont deux dominantes. Environ quatre répondants sur dix ont mentionné que le personnel (en ce qui a trait à l'expertise et au soutien en science et technologie) constitue un atout important; un quart des répondants ont souligné la capacité d'établir des partenariats. Les trois autres caractéristiques dominantes mentionnées sont la sensibilisation (grâce à l'éducation et la formation des intervenants); la capacité en recherche scientifique et en développement; et la capacité d'intervention en cas d'urgence. Les autres commentaires sont des cas isolés (uniques).
- Quand on leur a demandé de nommer avec précision les forces et les faiblesses du programme, quelque vingt p. cent des répondants, fait intéressant, n'ont pas souligné de faiblesse particulière, tandis que vingt-cinq p. cent n'ont pas nommé de force précise.
- On note trois faiblesses dominantes et quatre secteurs qui mériteraient plus particulièrement des améliorations (huit p. cent et plus) en réponse à une question précise et guidée. Les faiblesses sont un manque de communication avec les partenaires et les intervenants (douze p. cent), les disparités régionales (irrégularités internes – dix p. cent) et un manque de visibilité et de sensibilisation (huit p. cent). En revanche, les secteurs à améliorer sont une augmentation des ressources humaines et financières (onze p. cent), une augmentation de la sensibilisation et de la visibilité auprès du public (dix p. cent), une augmentation de la planification des ressources humaines (encadrement et relève) et une augmentation de l'éducation et de la formation (huit p. cent pour l'une et l'autre).
- Le sondage auprès des entités réglementées a révélé ce qui suit :
 - Bien que les répondants au sondage ont souligné plusieurs différentes forces, deux d'entre elles sont mentionnées plus souvent : sensibilisation et éducation accrues; entreprises et personnes qui agissent de façon responsable et sont prêtes à faire face aux urgences. Il convient de noter que l'impact du programme est mentionné deux fois plus souvent que les répercussions du *Règlement sur les urgences environnementales*

- sur l'augmentation de la sensibilisation.
- La faiblesse la plus fréquemment mentionnée, tant pour le programme que pour le *Règlement sur les urgences environnementales*, est un manque de sensibilisation et d'information. Cependant, d'autres facteurs ayant trait à la sensibilisation et à l'information ont également été soulignés par un plus petit nombre malgré tout appréciable de répondants, notamment le manque d'application, de vérifications et d'inspections; la difficulté à comprendre; le manque de soutien ou d'encadrement et le double emploi des services. Soulignons que vingt-deux p. cent des répondants n'ont pu relever de faiblesse au programme contre quarante-deux p. cent pour le *Règlement sur les urgences environnementales*.
 - Les résultats du sondage révèlent entre autres que la sensibilisation accrue et l'information additionnelle sont les suggestions d'amélioration les plus fréquentes de la part des représentants des installations. Entre autres suggestions d'amélioration notables, mentionnons un engagement accru des autres parties dans le programme et une plus grande application. En général, les améliorations suggérées sont passablement variées. Une bonne part des répondants n'a mentionné aucune amélioration.

5.0 CONCLUSIONS

Il s'agit de la première évaluation du Programme des urgences environnementales, un des domaines de programme les plus anciens d'Environnement Canada. En général, l'évaluation du programme est positive, dans la mesure où celui-ci livre un bien public reconnu, remplit le mandat du Ministère et qu'aucun problème grave n'est recensé. Les principales conclusions de l'évaluation sont présentées ci-dessous.

1. Le Programme continue d'être pertinent, dans la mesure où il sert l'intérêt public et comporte un rôle bien défini pour le gouvernement; néanmoins, il est possible de définir plus précisément les rôles de chaque niveau de gouvernement, tout en tenant compte des responsabilités législatives du gouvernement fédéral.
2. Le Programme produit généralement les résultats escomptés. Cependant, certains éléments de sa conception et de son exécution restreignent la mesure quantitative de son niveau de réussite.
3. Bien que des preuves qualitatives semblent indiquer que le Programme est rentable, ceci n'a pu être corroboré par des données quantitatives.
4. Au niveau de la conception et de l'exécution du Programme, un certain nombre de secteurs devront être améliorés. Cela comprend la nécessité de mettre en œuvre un système de mesure du rendement; une évaluation détaillée de la capacité du Programme; l'intégration des résultats et des activités de la stratégie sur la Sécurité publique et l'antiterrorisme (SPAT) au modèle logique et à la stratégie de mesure du rendement du Programme dans les domaines d'activité liées à la prévention et à la préparation; et la mise en œuvre d'une stratégie de sensibilisation détaillée.
5. Les rôles et responsabilités dans le contexte du Programme doivent être clarifiés à l'interne à Environnement Canada, en ce qui concerne la promotion de la conformité et la mise en application de la loi.

6.0 RECOMMANDATIONS

Bien que des domaines de préoccupation aient été mentionnés au cours de l'évaluation en ce qui concerne la pertinence, le succès et la rentabilité, ces inquiétudes sont associées aux aspects de conception et d'exécution; il est donc possible de les régler en modifiant la conception et l'exécution du Programme.

Fondamentalement, la pertinence du Programme et le fait qu'EC devrait continuer à s'acquitter de cette fonction ne sont pas mis en doute et donnent au Programme des bases fermes sur lesquelles il peut s'appuyer pour ses activités.

Compte tenu des pressions actuelles sur le Programme, des questions connues en matière de capacité, y compris la relève, ainsi que des pressions financières constantes au gouvernement fédéral, il est urgent d'apporter une réponse aux recommandations. Les recommandations¹³ sont présentées de façon séquentielle, en fonction de la structure logique et des délais dans lesquels elles devraient être appliquées.

1^{re} recommandation :

À présent, il y a au Ministère des groupes précis chargés de l'application de la loi, et des activités de promotion de la conformité. Le Programme des urgences environnementales a en même temps la responsabilité fonctionnelle de ces deux activités dans le contexte des urgences environnementales, ce qui entraîne une certaine confusion à l'interne, car on ne sait pas où ces responsabilités fonctionnelles commencent et finissent pour ces deux activités. Plusieurs groupes d'entrevue auprès des principaux informateurs à l'interne et à l'externe ont soulevé cette inquiétude.

L'évaluation conclut que la conception et l'exécution du Programme doivent être améliorées dans un certain nombre de domaines :

- dans ceux où le Programme n'atteint pas les résultats prévus; étant donné l'absence de système adéquat de mesure du rendement, on ne voit pas bien quelles activités exactement contribuent à l'atteint des résultats; ceci est illustré également dans le modèle logique;
- une évaluation détaillée de la capacité du Programme;
- les incidences complètes sur la sensibilisation de la clientèle;
- une procédure complète de vérification de l'information fournie par les clients à propos de la conformité au Règlement sur les urgences environnementales devrait être mise en œuvre;
- l'actualisation du modèle logique et la stratégie de mesure du rendement du Programme afin d'intégrer les activités et les résultats de la stratégie de Sécurité publique et d'antiterrorisme (SPAT) dans les domaines d'activité liées à la prévention et à la préparation.

¹³ L'objet du panel d'experts était d'examiner l'ébauche de rapport d'évaluation axé particulièrement sur les recommandations et les conclusions. Dans l'ensemble, le panel était en accord avec les conclusions et les recommandations du rapport.

Le Conseil de protection de l'environnement devrait aborder les recommandations suivantes selon l'ordre qui suit:

- a. en collaboration avec le Responsable de la mise en application de la loi, clarifier et modifier au besoin les rôles et les responsabilités dans le contexte du Programme, notamment en ce qui a trait à la promotion de la conformité et à la mise en application de la loi.**
- b. mener des recherches approfondies sur les activités liées à la sensibilisation aux secteurs du Programme liées à la prévention et la préparation afin de déterminer lesquelles ne contribuent pas à l'atteint des résultats de prévention et de préparation.**
- c. effectuer une évaluation détaillée de la capacité du Programme (c.-à-d. nécessaires vs réelles); lorsqu'il y a des lacunes qui émergent, déterminer les risques et mettre en œuvre les stratégies d'atténuation.**
- d. achever et mettre en œuvre un système de mesure et de rapport sur le rendement.**
- e. combler les lacunes du Programme en ce qui a trait à la surveillance de la conformité.**

Auparavant, les activités de planification et de gestion des urgences environnementales, d'application de la loi, et de promotion de la conformité associées à la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement [LCPE (1999)]* et à la *Loi sur les pêches* se trouvaient dans le même Regroupement de projets axés sur les résultats (RPAR) relevant du Conseil de la protection de l'environnement (PE). Il y avait donc des communications régulières entre le Programme des urgences environnementales, promotion de la conformité et mise en application de la loi, et tous étaient au courant des activités de chacun des groupes. Il a été décidé en avril 2006 de regrouper toutes les activités d'application de la loi du Ministère sous la responsabilité du Conseil des services de gestion du Ministère. À présent, compte tenu de ce que ces activités ne sont plus regroupées dans une même structure de gouvernance, la confusion qui règne autour de la question de savoir où commencent et où finissent les responsabilités fonctionnelles pour ces deux activités est exacerbée.

Les activités et les résultats attendus du Programme des urgences environnementales doivent être associés à des rôles et à des responsabilités clairement définis. Il faudra peut-être pour cela réviser le modèle logique du Programme. Ce qui fournirait aussi l'occasion d'intégrer les activités et les résultats de la stratégie de Sécurité publique et d'antiterrorisme (SPAT) au modèle logique et à la stratégie de mesure du rendement du Programme dans les domaines d'activité liées à la prévention et à la préparation. Le mandat de cette évaluation consistait à examiner les quatre enjeux de l'évaluation (pertinence, succès, rentabilité, et conception et exécution) dans les cinq domaines d'activité du Programme. Compte tenu de ce qu'il n'y a pas de système adéquat de mesure du rendement, l'évaluation n'a pu examiner plus en profondeur quelles activités précisément sont des réussites et quelles activités n'en sont pas, dans les domaines du Programme où les résultats ne sont pas complètement atteints (p. ex., la sensibilisation). Prenant appui sur les constatations de cette évaluation, d'autres recherches visant à déterminer quelles activités ont contribué à l'atteint de ces résultats sont par conséquent nécessaires afin d'établir quels secteurs du Programme il faut améliorer, ce qui augmente l'efficacité et l'efficience du Programme. Une partie de cette tâche pourrait consister à recueillir des données sur les activités en question afin d'établir dans quelle mesure elles sont une réussite. Lorsque le Programme a identifié quelles activités liées

a la sensibilisation sont réussites, le Programme devrait ensuite élaborer and mettre en œuvre une stratégie de sensibilisation détaillée.

Il faut effectuer une évaluation complète de la capacité du Programme afin de déterminer les écarts, s'il y en a, entre la capacité disponible et la capacité nécessaire. Lorsque des écarts sont cernés, les risques associés devraient être identifiés et des stratégies d'atténuation devraient être mise en place pour faire face à ces risques.

Le Programme doit achever et mettre en œuvre un système de production de rapports et de mesure du rendement cernant les principaux indicateurs et les données nécessaires pour établir à quel point le Programme réussit à atteindre les objectifs énoncés.

Le Programme a des insuffisances précises en surveillance dans le domaine de conformité qu'il faut examiner et auxquelles il faut remédier pour assurer l'existence de bons liens avec la population sur laquelle il a le plus d'incidences.

7.0 RÉPONSE DE LA DIRECTION

Recommandation no 1a :

Le Conseil de protection de l'environnement devrait, en collaboration avec le Responsable de la mise en application de la loi, clarifier et modifier au besoin les rôles et les responsabilités dans le contexte du Programme, notamment en ce qui a trait à la promotion de la conformité et à la mise en application.

Réponse de la direction :

Le Conseil de protection de l'environnement est d'accord avec cette recommandation. La mise en application, la promotion de la conformité aux règlements et la fourniture d'information et de conseils scientifiques et techniques constituent trois fonctions ministérielles distinctes au sein d'Environnement Canada. Pour des raisons juridiques ainsi qu'administratives, il est essentiel que les rôles et les responsabilités du personnel soient clairement définis et compris, aussi bien à l'interne dans les ministères que par les intervenants externes avec qui le personnel interagit.

Le représentant délégué du Conseil de protection de l'environnement et le Responsable de la mise en application de la loi se sont entendus pour collaborer à l'élaboration (d'ici mars 2008) d'un document de gouvernance pour clarifier les liens entre les activités d'urgence, de promotion de la conformité et de mise en application. Ce document sera élaboré conformément à la méthodologie du système de gestion de la qualité (SGQ).

Recommandation no 1b :

Le Conseil de protection de l'environnement devrait mener des recherches plus poussées sur les activités de sensibilisation aux secteurs du Programme liés à la prévention et à la préparation afin de déterminer lesquelles ne contribuent pas à l'atteinte des résultats visés.

Réponse de la direction :

Le Conseil de protection de l'environnement est d'accord avec cette recommandation. À l'exception de la promotion de la conformité aux règlements en matière d'urgence environnementale en vertu de la partie 8 de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement [LCPE (1999)]*, le ministère a généralement préconisé comme approche pour sensibiliser les intervenants externes de profiter des initiatives régionales et locales entreprises par les autres gouvernements, les autres ministères fédéraux ou les intervenants du secteur privé. Cette approche a fonctionné à des degrés divers. Le Conseil de protection de l'environnement s'engage à effectuer une étude pour identifier les principaux publics visés et évaluer les forces, les faiblesses et les coûts de divers mécanismes de livraison pour améliorer la prévention des situations d'urgence et la préparation à de telles situations. Cette étude sera complétée d'ici juin 2008.

Recommandation no 1c :

Le Conseil de protection de l'environnement devrait effectuer une évaluation détaillée de la capacité du Programme (capacité nécessaire vs réelle); lorsqu'il y a des lacunes qui émergent, il devrait déterminer les risques et mettre en œuvre des stratégies d'atténuation.

Réponse de la direction :

Le Conseil de protection de l'environnement est d'accord avec cette recommandation. Des travaux importants ont été effectués par le passé pour déterminer les ressources nécessaires pour assumer de façon adéquate les responsabilités mandatées du Programme des urgences environnementales. Le Conseil de protection de l'environnement s'inspirera de ces travaux pour effectuer une évaluation détaillée des exigences en matière de capacité du Programme, des lacunes, des risques et des stratégies d'atténuation relevant des rôles et responsabilités a rendu obligatoire d'Environnement Canada. Cette évaluation tiendra également compte des résultats de l'étude sur les activités de sensibilisation qui doit être entreprise en réponse à la Recommandations no 2 ci-dessus et proposera diverses options à la direction. Ce travail sera complété d'ici janvier 2009 et sera donc disponible pour le processus de planification de l'exercice financier 2009-2010.

Recommandation no 1d :

Le Conseil de protection de l'environnement devrait achever et mettre en œuvre un système de mesure et de rapport sur le rendement.

Réponse de la direction :

Le Conseil de protection de l'environnement est d'accord avec cette recommandation. Des travaux importants ont été effectués au cours des dernières années pour identifier un ensemble complet d'indicateurs pour les volets de prévention, de préparation, de réponse, de récupération et de R-D du Programme des urgences environnementales. Il faut maintenant consacrer des efforts à l'analyse et au choix d'un sous-ensemble plus représentatif d'indicateurs qui permettront de mesurer efficacement les résultats et l'efficacité du Programme et qui pourront être mis en œuvre de façon cohérente et à des coûts abordables à l'échelle nationale. Ce travail sera effectué en parallèle avec l'évaluation détaillée de la capacité du Programme présentée ci-dessus en réponse à la Recommandation no 3 et devrait donc être complété d'ici janvier 2009.

Recommandation no 1e :

Le Conseil de protection de l'environnement devrait combler les lacunes du Programme en ce qui a trait à la surveillance de la conformité (vérification, connaissances des clients et stratégies de sensibilisation).

Réponse de la direction :

Le Conseil de protection de l'environnement est d'accord avec cette recommandation et considère l'élaboration d'une stratégie efficace mais abordable de mesure de la performance, présentée ci-dessus en réponse à la Recommandation no 4, comme

essentielle pour répondre aux préoccupations identifiées dans le cadre de l'évaluation du Programme.

Annexe 1

Enjeux et questions d'évaluation

Questions d'évaluation (Les questions en gras sont les sept questions posées dans le cadre de l'Examen des dépenses.)	Description de ce qui doit être observé (La réponse aux énoncés soulignés ne proviendra que des opinions formulées par les principaux informateurs)	Indicateurs
Pertinence		
2. Est-ce que le programme continue : a) de servir l'intérêt public? (La définition du programme est-elle axée sur le citoyen? Le programme est-il pertinent (point de vue des intervenants)?)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le programme est lié à des besoins sociétaux. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Démonstration du besoin sociétal ▪ La portée est analysée et ciblée, et reliée à des exigences sociétales. ▪ Opinions des principaux informateurs
b) d'être justifié au regard du CCED?	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La mission/raison d'être s'arrime aux résultats finaux (CCED) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Démonstration de l'arrimage du programme avec le CCED ▪ Opinions des principaux informateurs
c) de contribuer à la concrétisation des résultats ministériels (PPAR, RPAR et Conseil) et des priorités du Conseil?	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le programme cadre avec les résultats ministériels et les priorités du Conseil. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Démonstration de l'arrimage direct des résultats/priorités du Conseil et du Ministère ▪ Opinions des principaux informateurs
d) de cadrer avec l'initiative SPAT?	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le programme cadre avec les objectifs généraux de l'initiative SPAT. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Démonstration de l'arrimage du programme avec l'initiative SPAT ▪ Opinions des principaux informateurs
3. Rôle du gouvernement – Y a-t-il un rôle légitime et nécessaire pour le gouvernement dans ce domaine ou cette activité du programme?	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence d'une défaillance du marché privé ou nécessité de protéger un bien considéré public 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Démonstration d'un mandat clair d'amélioration de la qualité de l'environnement, considéré comme un bien public ▪ Opinions des principaux informateurs
4. a) Le rôle actuel du gouvernement fédéral est-il approprié ou faut-il songer à transférer le programme aux provinces/territoires? b) Comment cette activité ou ce programme fait-il l'équilibre entre la nécessité d'une action pancanadienne coordonnée et celle de tenir	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le programme est situé au bon ordre de gouvernement, et il n'est pas nécessaire de le reconsidérer. ▪ Le programme répond aux divers besoins et aux diverses situations des provinces/territoires et des régions, dans le contexte 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Démonstration de l'arrimage du programme aux priorités du gouvernement fédéral ▪ Le gouvernement fédéral a compétence constitutionnelle. ▪ Démonstration de l'arrimage du programme avec les priorités provinciales/territoriales ▪ Les provinces ont compétence

Questions d'évaluation (Les questions en gras sont les sept questions posées dans le cadre de l'Examen des dépenses.)	Description de ce qui doit être observé (La réponse aux énoncés soulignés ne proviendra que des opinions formulées par les principaux informateurs)	Indicateurs
compte des besoins et des circonstances des provinces/territoires et des régions?	des objectifs globaux du programme.	constitutionnelle. <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les gouvernements territoriaux ont compétence. ▪ Démonstration de consultations avec les provinces/territoires ▪ Démonstration d'une prise en compte des besoins et des particularités des provinces/territoires ▪ Opinions des principaux informateurs
5. a) Quels sont les programmes actuels qui sont étroitement reliés et comment fait-on pour éviter le double emploi et assurer une complémentarité (y compris les programmes non fédéraux)?	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'exécution du programme ne fait pas double emploi avec d'autres programmes. ▪ L'exécution du programme est complémentaire à d'autres programmes. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Analyse du double emploi /de la complémentarité des activités de programmes comparables (aux niveaux fédéral, provincial, territorial et non gouvernemental) ▪ Opinions des principaux informateurs
b) Quelle serait la conséquence d'une annulation du PUE sur le système de gestion des urgences au Canada?	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'annulation du programme créerait des lacunes dans le système canadien de gestion des urgences. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Détermination des lacunes qui existeraient dans le système canadien de gestion des urgences si le programme n'existait pas ▪ Opinions des principaux informateurs
Succès		
6. Jusqu'à quel point : a) les résultats du PUE ont-ils été adéquatement i) définis?	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les résultats escomptés sont clairement indiqués. ▪ Les résultats escomptés sont clairement compris par toutes les parties contribuant au programme. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Description des résultats escomptés du PUE ▪ Liens logiques clairs entre les résultats (immédiats, intermédiaires et à long terme) ▪ Opinions des principaux informateurs
ii) mesurés?	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les stratégies de mesure et de déclaration du rendement surveillent les résultats du PUE. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Description des stratégies de mesure et de déclaration ▪ Démonstration d'un arrimage entre les résultats et les stratégies de mesure et de déclaration du rendement ▪ Existence de données de mesure et de déclaration ▪ Opinions des principaux informateurs
iii) réalisés?	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Voir les énoncés, les indicateurs et les sources mentionnés pour chacun des résultats ci-dessous. 	

<p>Questions d'évaluation (Les questions en gras sont les sept questions posées dans le cadre de l'Examen des dépenses.)</p>			<p>Description de ce qui doit être observé (La réponse aux énoncés soulignés ne proviendra que des opinions formulées par les principaux informateurs)</p>	<p>Indicateurs</p>
Prévention	1. Résultats immédiats	a) Sensibilisation accrue des intervenants ciblés à la nature et à l'étendue des risques associés aux urgences environnementales, et aux mesures d'atténuation appropriées	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sensibilisation accrue des intervenants ciblés aux questions reliées à la nature et à l'étendue des risques des urgences environnementales ▪ Sensibilisation accrue des intervenants ciblés aux questions reliées aux mesures d'atténuation appropriées 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Opinions des principaux informateurs
		b) Application de stratégies claires et concises de conformité et d'exécution pour l'art. 200 de la LCPE (1999) [et la <i>Loi sur les pêches</i>]	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le programme prévoit l'application de stratégies de conformité et d'exécution pour l'art. 200 de la LCPE (1999) et pour la <i>Loi sur les pêches</i>. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence de stratégies de conformité reliées à l'art. 200 de la LCPE (1999) et à la <i>Loi sur les pêches</i> ▪ Existence de stratégies d'exécution reliées à l'art. 200 de la LCPE (1999) et à la <i>Loi sur les pêches</i> ▪ Opinions des principaux informateurs
	2. Résultats intermédiaires	a) Mise en œuvre par le client des plans et des pratiques de prévention, d'intervention et de rétablissement	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Gestion améliorée (prévention) des urgences environnementales aux installations et aux infrastructures ▪ Conformité accrue à la réglementation 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Démonstration de l'existence et de l'exécution de plans d'urgence environnementale (prévention) aux installations et aux infrastructures ▪ Tendances dans la conformité ▪ Opinions des principaux informateurs
Préparation	3. Résultats immédiats	a) État de préparation du Ministère à offrir des conseils et un soutien scientifiques et techniques opportuns et pertinents, conformes aux responsabilités mandatées	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les rôles et responsabilités du Ministère sont clairs et compris par tous, en regard des rôles et responsabilités dévolus à toutes les parties contribuant aux interventions. ▪ Les plans et procédures du Ministère sur les urgences environnementales sont clairs et compris par tous. ▪ Le programme ministériel d'urgences environnementales dispose des compétences et des ressources nécessaires pour fournir des conseils et 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence de documentation sur les rôles et responsabilités ▪ Existence de documentation sur les plans et procédures ▪ Démonstration d'une participation à des exercices sur les urgences environnementales ▪ Démonstration d'une corrélation entre les capacités du programme et sa conception et son exécution ▪ Opinions des principaux informateurs

Questions d'évaluation (Les questions en gras sont les sept questions posées dans le cadre de l'Examen des dépenses.)		Description de ce qui doit être observé (La réponse aux énoncés soulignés ne proviendra que des opinions formulées par les principaux informateurs)	Indicateurs
		<p>un soutien scientifiques et techniques opportuns et pertinents.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le Ministère tient des exercices (ou y participe) sur les urgences environnementales. 	
		<p>b) Meilleure sensibilisation et préparation du client à la gestion des urgences environnementales</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Sensibilisation accrue du client à la gestion des urgences environnementales ▪ Les rôles et responsabilités du client sont clairs et compris par tous, en regard des rôles et responsabilités dévolus à toutes les parties contribuant aux interventions. ▪ Les plans et procédures du client sont clairs et compris par tous. ▪ Le client dispose des compétences et des capacités nécessaires pour gérer les urgences environnementales. ▪ Le client tient des exercices (ou y participe) sur les urgences environnementales. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence de documentation sur les rôles et responsabilités ▪ Existence de documentation sur les plans et procédures ▪ Démonstration d'une participation du client à des exercices sur les urgences environnementales ▪ Démonstration d'une corrélation entre les capacités du client et ses rôles et responsabilités ▪ Opinions des principaux informateurs
	4. Résultats intermédiaires	<p>a) Mise en œuvre par le client des plans et des pratiques de prévention, d'intervention et de rétablissement</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Gestion améliorée des UE (préparation) aux installations et aux infrastructures <ul style="list-style-type: none"> ○ Participation accrue aux exercices d'urgence environnementale ○ Capacités et préparation accrues 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Démonstration de l'existence et de l'exécution de plans d'urgence environnementale (préparation) aux installations ▪ Démonstration d'une participation à des exercices d'urgence environnementale ▪ Opinions des principaux informateurs
Intervention	5. Résultats immédiats	<p>a) Conseils et soutien scientifiques et techniques opportuns et pertinents, reliés au</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le Ministère offre des conseils et un soutien scientifiques et techniques opportuns et pertinents en ce qui touche son mandat sur les UE. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Preuve de la prestation de conseils et d'un soutien ▪ Taux de réponse (en temps) ▪ Démonstration de la présentation de demandes et de la réception de conseils et d'un soutien S-T, entre

Questions d'évaluation (Les questions en gras sont les sept questions posées dans le cadre de l'Examen des dépenses.)		Description de ce qui doit être observé (La réponse aux énoncés soulignés ne proviendra que des opinions formulées par les principaux informateurs)	Indicateurs
	mandat ministériel relatif aux urgences environnementales	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le Ministère coordonne les conseils et le soutien scientifiques et techniques avec les partenaires internes et externes. 	<p>EC et des partenaires internes et externes</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Opinions des principaux informateurs
	b) Les urgences environnementales où EC est le principal responsable sont gérées adéquatement	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Lorsqu'il est responsable, le Ministère applique avec succès les mesures à prendre en cas d'urgence environnementale. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Démonstration que les mesures suivantes ont été prises : <ul style="list-style-type: none"> ○ Orientation, contrôle, coordination ○ Application du système de commandement/gestion des interventions ○ Création d'ERIU ○ Tenue d'évaluations/ inspections pour déterminer le niveau d'intervention requis ○ Application de procédures d'exploitation normalisées ○ Exécution d'analyses postérieures aux incidents ○ Application de mesures d'intervention/ assainissement ▪ Opinions des principaux informateurs
	6. Résultats intermédiaires	<p>a) Mise en œuvre par le client des plans et des pratiques de prévention, d'intervention et de rétablissement</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en œuvre améliorée des mesures d'intervention prises par les premiers intervenants, les organismes directeurs et les parties responsables (pollueurs et entreprises d'assainissement) quant à la rapidité et à l'adéquation des procédures et des technologies ▪ Autonomie croissante des interventions effectuées par les entités réglementées et les ministères fédéraux touchés par le programme 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Tendances dans la rapidité et l'adéquation des mesures d'intervention entreprises, du point de vue procédures et technologies ▪ Démonstration d'un besoin d'amélioration concernant l'exécution des mesures d'intervention ▪ Démonstration de l'application des recommandations concernant les mesures d'intervention ▪ Démonstration de l'exécution du plan d'intervention ▪ Opinions des principaux informateurs
Rétablissement	7. Résultats immédiats	<p>a) Sensibilisation accrue des intervenants ciblés à l'évaluation et à la réparation des dégâts causés par les urgences environnementales</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Sensibilisation accrue des intervenants ciblés aux enjeux entourant l'évaluation et la réparation des dégâts causés par les urgences environnementales 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Opinions des principaux informateurs

Questions d'évaluation (Les questions en gras sont les sept questions posées dans le cadre de l'Examen des dépenses.)			Description de ce qui doit être observé (La réponse aux énoncés soulignés ne proviendra que des opinions formulées par les principaux informateurs)	Indicateurs
	8. Résultats intermédiaires	a) Mise en œuvre par le client des plans et des pratiques de prévention, d'intervention et de rétablissement	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en œuvre améliorée des mesures d'évaluation et de réparation des dégâts environnementaux 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Tendances dans la mise en œuvre des mesures d'évaluation et de réparation des dégâts environnementaux ▪ Analyse de la rapidité des mesures de réparation mises en œuvre ▪ Opinions des principaux informateurs
Recherche et développement	9. Résultats immédiats	a) Amélioration (élaboration) des connaissances, des technologies, des outils et des méthodes scientifiques touchant les étapes de prévention, de préparation, d'intervention et de rétablissement en cas d'urgence environnementale	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sensibilisation de tous les intervenants à la contribution du Ministère aux connaissances, aux technologies, aux outils et aux méthodes scientifiques touchant les mesures de prévention, de préparation, d'intervention et de rétablissement en cas d'UE ▪ Reconnaissance des capacités d'EC à élaborer des technologies, des approches et des outils nouveaux et novateurs 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de publications scientifiques ▪ Récompenses du milieu de la R-D ▪ Invitation comme orateurs à des conférences ▪ Opinions des principaux informateurs
	10. Résultats intermédiaires	a) Investissement accru [R-D] dans les mesures de prévention et de préparation par l'industrie et les gouvernements	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'industrie et le gouvernement relèvent leurs investissements en R-D dans les mesures de prévention et de préparation en cas d'UE. ▪ Les plans et les procédures de prévention et de préparation de l'industrie et du gouvernement en matière d'UE font appel aux connaissances, aux technologies, aux outils et aux méthodes scientifiques découlant des activités de R-D du PUE d'EC. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Tendances dans le niveau de financement et les investisseurs ▪ Partenariats et entreprises ▪ Présence des connaissances, des technologies, des outils et des méthodes scientifiques découlant des activités de R-D du PUE d'EC dans les plans et procédures de prévention et de préparation en cas d'UE de l'industrie et du gouvernement ▪ Opinions des principaux informateurs
PUE	11. Résultats à long terme	Réduction de la fréquence, de la gravité et des conséquences des urgences	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Diminution de la fréquence des urgences environnementales touchant le Canada ▪ Diminution de la gravité des 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Tendances dans la fréquence des UE ▪ Tendances dans la gravité des UE ▪ Tendances dans les conséquences des UE

Questions d'évaluation (Les questions en gras sont les sept questions posées dans le cadre de l'Examen des dépenses.)			Description de ce qui doit être observé (La réponse aux énoncés soulignés ne proviendra que des opinions formulées par les principaux informateurs)	Indicateurs
		environnementales touchant le Canada	urgences environnementales touchant le Canada ▪ Atténuation des conséquences des urgences environnementales touchant le Canada	▪ Opinions des principaux informateurs
5. b) les résultats du PUE en matière de SPAT ont-ils été adéquatement i) définis?			▪ Les résultats escomptés sont clairement définis.	▪ Description des résultats escomptés en matière de SPAT ▪ Liens logiques clairs entre les résultats (immédiats et intermédiaires) ▪ Opinions des principaux informateurs
ii) mesurés?			▪ Les activités de mesure et de déclaration du rendement permettent de surveiller les résultats en matière de SPAT.	▪ Description des stratégies de mesure et de déclaration ▪ Liens clairs entre les résultats et les stratégies de mesure et de déclaration du rendement ▪ Existence de données de mesure et de déclaration ▪ Opinions des principaux informateurs
iii) réalisés?			Voir les énoncés, les indicateurs et les sources mentionnés pour chacun des résultats ci-dessous.	
SPAT	1) Résultats immédiats	a) Meilleure connaissance du Règlement sur les UE	▪ Meilleure connaissance du Règlement sur les UE	▪ Opinions des principaux informateurs
		b) Meilleure connaissance par EC des entités réglementées	▪ Meilleure connaissance par EC des entités réglementées	▪ Opinions des principaux informateurs
		c) Meilleure connaissance par la collectivité du Règlement sur les UE et des risques des UE	▪ Meilleure connaissance par la collectivité du Règlement sur les UE et des risques des UE	▪ Opinions des principaux informateurs
		d) Meilleure participation communautaire à la préparation des plans d'urgence environnementale	▪ Les installations mettent à contribution les collectivités locales dans la préparation des plans d'urgence environnementale.	▪ Démonstration de la mise à contribution des collectivités locales ▪ Opinions des principaux informateurs

Questions d'évaluation (Les questions en gras sont les sept questions posées dans le cadre de l'Examen des dépenses.)		Description de ce qui doit être observé (La réponse aux énoncés soulignés ne proviendra que des opinions formulées par les principaux informateurs)	Indicateurs
	e) Accroissement des partenariats/relations entre le gouvernement et l'industrie	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Il existe des structures permettant de créer et de maintenir des partenariats avec l'industrie concernant le Règlement sur les UE ▪ Intensification des relations de travail avec l'industrie concernant le Règlement sur les UE 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence de mécanismes permettant de forger et de maintenir des partenariats avec l'industrie ▪ Tendances dans les relations de travail avec l'industrie
	f) Meilleure conformité au Règlement sur les UE	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Conformité accrue des intervenants au Règlement sur les UE 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Tendances dans la conformité
	2) Résultats intermédiaires Meilleure gestion des UE dans les installations et les collectivités, notamment grâce à la substitution de substances moins dangereuses – prévention, préparation, intervention et rétablissement	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Meilleure gestion des UE aux installations ▪ Meilleure gestion des UE dans les collectivités 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Démonstration de l'existence et de l'exécution de plans d'UE aux installations ▪ Tendances dans la conformité ▪ Opinions des principaux informateurs
7. Y a-t-il des facteurs externes au programme qui influencent (positivement et négativement) son succès?	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'atteinte des résultats du programme est influencée par des facteurs externes à ce dernier. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Détermination des facteurs externes et de leur incidence sur le programme ▪ Opinions des principaux informateurs 	
8. a) Y a-t-il eu des résultats inattendus, positifs ou négatifs, que l'on peut attribuer au programme? b) Si oui, comment ont-ils été traités?	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Il y a des résultats inattendus que l'on peut attribuer au programme. ▪ Des mesures sont prises pour traiter les résultats inattendus. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Conséquences qui dépassent celles exposées dans les résultats escomptés du programme ▪ Démonstration des mesures prises par la direction pour faire face aux effets inattendus ▪ Opinions des principaux informateurs 	
Rentabilité			
9. Optimisation des ressources – Les contribuables canadiens obtiennent-ils le maximum de valeur de leurs impôts? Le programme est-il rentable?	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le programme montre qu'il optimise les ressources en prouvant sa rentabilité 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Démonstration de la rentabilité par une analyse de la pertinence, des incidences et des coûts du programme ▪ Analyse comparative avec le 	

Questions d'évaluation (Les questions en gras sont les sept questions posées dans le cadre de l'Examen des dépenses.)	Description de ce qui doit être observé (La réponse aux énoncés soulignés ne proviendra que des opinions formulées par les principaux informateurs)	Indicateurs
		budget et les objectifs de l'USEPA <ul style="list-style-type: none"> ▪ Opinions des principaux informateurs
10. a) Capacité financière – Avons-nous les moyens de payer pour l'ensemble des programmes ou des activités? b) Dans la négative, quels programmes ou activités devrait-on laisser tomber?	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le programme montre qu'il optimise les ressources en prouvant sa rentabilité 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Démonstration de la capacité financière par une analyse des enjeux d'évaluation concernant les solutions de rechange ▪ Opinions des principaux informateurs
11. a) Y a-t-il de meilleures façons d'atteindre les résultats? b) A-t-on examiné d'autres approches qui pourraient permettre d'atteindre les objectifs ainsi que les répercussions et les effets escomptés?	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les autres méthodes d'exécution ont été analysées. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Démonstration de l'analyse de diverses options/possibilités (stratégie de communication, réseaux internes officiels, etc.) ▪ Opinions des principaux informateurs
12. Est-ce que les ressources additionnelles que le PUE a reçues en provenance du « budget sécurité » de 2001 ont adéquatement servi à l'atteinte des résultats escomptés?	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les ressources sont corrélées aux activités, lesquelles s'arriment à des résultats particuliers du programme. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Démonstration d'un arrimage des ressources avec les activités ▪ Démonstration d'un arrimage des activités avec des résultats particuliers ▪ Opinions des principaux informateurs
13. Dans quelle mesure le PUE a-t-il réussi à obtenir des ressources externes par effet levier ou à conclure des partenariats de R-D pour atteindre les résultats?	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les possibilités de partenariat ont été explicitement et exhaustivement explorées. ▪ Les possibilités de financement externe ont été explicitement et exhaustivement explorées. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Effort dans l'exercice de l'effet levier ▪ Ratio d'effet levier ▪ Ratio d'effet levier dans des programmes comparables de R-D ▪ Ententes/rerelations professionnelles avec des partenaires et intervenants pertinents ▪ Appartenance à des comités ▪ Opinions des principaux informateurs
14. a) Le programme devrait-il comporter un élément de recouvrement des coûts?	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fourniture de biens/services personnalisés à des clientèles particulières. ▪ Un mécanisme de 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Description de la portée/des extrants ▪ Analyses/rapports financiers sur le recouvrement des coûts

Questions d'évaluation (Les questions en gras sont les sept questions posées dans le cadre de l'Examen des dépenses.)	Description de ce qui doit être observé (La réponse aux énoncés soulignés ne proviendra que des opinions formulées par les principaux informateurs)	Indicateurs
b) Si oui, cet élément est-il compris? c) Si oui, quel en est le but?	recouvrement des coûts est en place, s'il y a lieu. ▪ L'élément de recouvrement des coûts sert les fins visées.	▪ Description des éléments de recouvrement des coûts ▪ Opinions des principaux informateurs
Conception et exécution		
15. Le programme est-il conçu de façon conforme à son mandat? Les activités et les extrants du programme sont-ils conformes à son mandat et liés de façon plausible aux résultats, sur le plan de la clarté et de l'attribution?	▪ Les activités et les extrants sont liés au mandat et aux résultats ▪ L'attribution de résultats au programme est plausible	▪ La documentation décrit les liens entre le mandat, les activités, les extrants et les résultats du programme ▪ Les documents sur la conception du programme décrivent la causalité du modèle logique
16. Le programme (ou l'activité) est-il fidèle à sa propre approche (le programme a-t-il été exécuté comme il avait été conçu)?	▪ Le programme respecte et observe l'approche/la méthodologie qui avait été définie.	▪ Degré de corrélation entre la conception du programme et son exécution ▪ Démonstration d'écarts ▪ Opinions des principaux informateurs
17. A-t-on mis en place des processus décisionnels assurant que la répartition des ressources tient compte des secteurs les plus importants (priorités)?	▪ Il existe des processus décisionnels assurant la prise en compte des secteurs les plus importants dans la répartition des ressources. ▪ Les ressources sont basées sur l'importance relative et sont réparties selon les priorités.	▪ Description des processus décisionnels ▪ Application de processus de sélection pour les domaines d'importance. ▪ Existence et application de critères servant à évaluer les propositions par rapport aux priorités et à répartir les ressources en conséquence ▪ Opinions des principaux informateurs
18. Comment a-t-on tenu compte des risques ¹⁴ ? A-t-on élaboré une stratégie de gestion des risques? Est-elle adéquate?	▪ Les risques sont adéquatement pris en compte et gérés	▪ Détermination des risques ▪ Démonstration de stratégies d'atténuation ▪ Existence d'une stratégie de gestion du risque ▪ Opinions des principaux informateurs
19.	▪ Les exigences en matière	▪ Démonstration d'une corrélation

¹⁴ Le Cadre de gestion intégrée du risque du Secrétariat du Conseil du Trésor définit ainsi le risque : « Le risque se rapporte à l'incertitude qui entoure des événements et des résultats futurs. Il est l'expression de la probabilité et de l'incidence d'un événement susceptible d'influencer l'atteinte des objectifs de l'organisation. »

Questions d'évaluation (Les questions en gras sont les sept questions posées dans le cadre de l'Examen des dépenses.)	Description de ce qui doit être observé (La réponse aux énoncés soulignés ne proviendra que des opinions formulées par les principaux informateurs)	Indicateurs
a) A-t-on fait une analyse claire et convaincante des exigences en matière de capacité? b) Si oui, les résultats de l'analyse servent-ils à répartir les ressources au sein du programme? c) Si oui, est-ce que l'analyse est incluse dans les propositions d'accroissement des capacités? d) Les ressources humaines sont-elles adéquates pour atteindre les résultats/objectifs du programme?	de capacité sont clairement définies. <ul style="list-style-type: none"> ▪ La répartition des ressources à l'intérieur du programme est basée sur les résultats de l'analyse des besoins en matière de capacité. ▪ La proposition d'accroissement des capacités comprend une analyse des besoins en capacité. ▪ <u>Les ressources humaines reflètent les besoins en capacité.</u> 	entre les capacités du programme et sa conception et son exécution <ul style="list-style-type: none"> ▪ Démonstration que les résultats de l'analyse ont servi à la répartition des ressources au sein du programme ▪ Démonstration d'une analyse des besoins en capacités dans les propositions ▪ Opinions des principaux informateurs
20. Existe-t-il un lien clair entre la conception du programme et les piliers du CCED (prise de décisions, information, sciences et technologie, promotion de la performance et de l'application, et éducation et engagement)?	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La conception du programme prévoit des stratégies appropriées aux piliers du CCED. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Démonstration de l'application des piliers du CCED à la conception du programme ▪ Opinions des principaux informateurs
21. a) Dans quelle mesure le PUE a-t-il réussi à collaborer avec les partenaires et intervenants pertinents? b) Quel a été le degré de participation des partenaires et des intervenants? c) Est-ce qu'on a pris en considération les possibilités de partenariats avec les collectivités, le secteur bénévole et le secteur privé? d) Partenariat - Quelles activités ou quels programmes pourrait-on transférer en tout ou en partie au secteur privé ou bénévole ou aux provinces/municipalités?	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Il existe des structures permettant de forger et de maintenir des partenariats. ▪ Existence de bonnes relations de travail avec les partenaires et les intervenants ▪ Les partenaires et les intervenants contribuent de façon significative au programme. ▪ On a explicitement et exhaustivement exploré les possibilités de partenariat et de transfert complet ou partiel. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence de structures pour forger et maintenir les partenariats ▪ Existence d'accords/rerelations professionnelles avec les partenaires et les intervenants pertinents ▪ Démonstration que les partenaires et les intervenants participent, sont mis à contribution, offrent des ressources au besoin, participent à la planification conjointe. ▪ Démonstration qu'il y a eu analyse des possibilités de partenariat et de transfert du programme ou de ses composantes ▪ Opinions des principaux informateurs
22. a) Y a-t-il une structure établie qui assure une gestion souple et qui soutient logiquement	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les structures de gestion de programme sont alignées sur l'exécution du 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Niveau de connaissance des rôles, des responsabilités et des obligations redditionnelles

Questions d'évaluation (Les questions en gras sont les sept questions posées dans le cadre de l'Examen des dépenses.)	Description de ce qui doit être observé (La réponse aux énoncés soulignés ne proviendra que des opinions formulées par les principaux informateurs)	Indicateurs
l'atteinte des buts et des objectifs? b) Qui rend des comptes au sujet du programme? c) Est-ce que les rôles et responsabilités de tous les groupes concernés sont clairs?	programme et visent à la soutenir. ▪ Les rôles, les responsabilités et les obligations redditionnelles sont clairement définis dans la structure de gestion du programme.	▪ Démonstration d'une application des processus décisionnels et opérationnels ▪ Les rôles, les responsabilités et les obligations redditionnelles sont compris et appliqués par tous. ▪ Il existe des cadres de responsabilisation et des accords multipartites. ▪ Opinions des principaux informateurs
23. Comment les extraits des activités de R-D (produits livrables) sont-ils utilisés par les intervenants concernés (y compris dans les autres domaines d'activité du programme)?	▪ Utilisation des extraits de la R-D par les intervenants	▪ Utilisation identifiée et documentée des extraits de R-D par les intervenants ▪ Opinions des principaux informateurs

Annexe 2

Liste de l'information de base et des documents à l'appui

Titre du document	Date (si connue)	Présentation (e.g. Copie imprimée, électronique, site web)
La politique canadienne de sécurité nationale	2004	Copie électronique
Documentation d'EPAR/PPAR/RPAR/		Copies imprimée et électronique
Requête au Conseil du Trésor – examen opérationnel de la LCPE	2003	Copie imprimée
Requête au Conseil du Trésor – Résumé de l'étude d'impact de la réglementation (REIR) du Règlement des urgences environnementales	2002	Copie imprimée
Compte Rendu de la décision du cabinet de 1973	1973	Copie électronique
<i>Loi sur la protection civile (1985)</i>	1985	Copie électronique
<i>Loi sur les pêches (1985)</i>	1985	Copie électronique
<i>Loi sur le ministère de l'Environnement (1985)</i>	1985	Copie électronique
<i>Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs</i>	1994	Copie électronique
Politique en cas d'urgences, 1995	1995	Copie électronique
<i>Loi canadienne sur la protection de l'environnement [LCPE (1999)]</i>	1999	Copie électronique
Protocole d'entente du Conseil canadien des ministres de l'environnement sur les urgences	2001	Copie imprimée
Rapport de l'examen indépendant de la documentation d'Environnement Canada sur la planification	2005	Copies imprimée et électronique
Documentation sur les priorités du Conseil (Conseils de la protection de l'environnement, des services météorologiques et environnementaux et de la durabilité des écosystèmes)		Copie électronique
Cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats du Programme des urgences environnementales	2004	Copies imprimée et électronique
Rapports annuels de la stratégie de Sécurité publique et d'antiterrorisme (SPAT) d'Environnement Canada	2003-2004 à 2005-2006	Copie imprimée
Discours sur le budget fédéral	2001, 2003	Copie électronique
Protocoles d'entente avec les provinces		Copies électroniques
Ententes fédéraux-provinciaux : – Entente administrative Canada-Saskatchewan concernant la Loi canadienne sur la protection de l'environnement – Entente administrative Canada-Saskatchewan sur la réglementation des rejets de substances nocives conclue en vertu de la Loi sur les pêches – Entente administrative Canada-Alberta sur la réglementation des rejets de substances nocives conclue en vertu de la Loi sur les pêches		Copies électroniques
Discours du Trône du gouvernement fédéral		Copies électroniques

Documentation de la Commission canadienne de sûreté nucléaire		Copies électroniques
Documentation de l'Office national de l'énergie		Copies électroniques
Documentation de la <i>Loi sur le transport des marchandises dangereuses (1992)</i>		Copies électroniques
Documentation de la <i>Loi sur la marine marchande du Canada (2001)</i>		Copies électroniques
Règlement sur les urgences environnementales et des documents reliés: - Guide pour le cadre d'estimation du risque - articles 199 et 200 de la <i>Loi canadienne sur la protection de l'environnement [LCPE (1999)]</i> - Lignes Directrices pour la mise en application de la partie 8 de la <i>Loi canadienne sur la protection de l'environnement [LCPE (1999)]</i> - Plans d'urgence environnementale - Règlement sur les urgences environnementales pris en vertu de la partie 8 de la <i>Loi canadienne sur la protection de l'environnement [LCPE (1999)]</i> - Exposé raisonné concernant la préparation d'une liste de substances réglementées en vertu de l'article 200 de la <i>Loi canadienne sur la protection de l'environnement [LCPE (1999)]</i> , et la détermination de leurs quantités seuils		Copies électroniques
Plan national d'intervention en cas d'urgence environnementale (PNIUE)	1999	Copie électronique
Plans des Équipes des Interventions D'Urgence (ERIU)		Copies électroniques
Données de mesure et de déclaration (Système national de renseignements sur l'application de la loi reliée à l'environnement (NEMISIS), Système national des urgences environnementales (SNUE), base de données sur les urgences environnementales, rapports annuels sur la <i>Loi sur les pêches</i> et la <i>Loi canadienne sur la protection de l'environnement [LCPE (1999)]</i>)		Copies électroniques
Lignes directrices sur les évaluations postérieures aux incidents	2002	Copie électronique
Alerte du Centre national des urgences environnementales	2005	Copies électroniques
Évaluation des participants aux ateliers tenus en Ontario et dans l'Atlantique sur la prévention des déversements		Copies électroniques
Projet de plan interministériel de la prévention de la pollution marine causée par les navires	2005	Copies électroniques
Stratégies de conformité et d'exécution pour l'art. 200 de la <i>Loi canadienne sur la protection de l'environnement [LCPE (1999)]</i> et pour la <i>Loi sur les pêches</i> .		Copies électroniques
Plans de conformité et d'exécution pour l'art. 200 de la <i>Loi canadienne sur la protection de l'environnement [LCPE (1999)]</i>		Copies électroniques
Plan national et régional d'inspection	2005-2006	Copies électroniques
Avis de renseignements sur les substances et les lieux où elles se trouvent		https://cepae2-lcpeue.ec.gc.ca/index_fr.cfm?Language=fr
Avis confirmant l'élaboration		https://cepae2-lcpeue.ec.gc.ca/index_fr.cfm?Language=fr
Avis d'exécution et de mise à l'essai		https://cepae2-lcpeue.ec.gc.ca/index_fr.cfm?Language=fr
Plans d'urgence des régions		Copies électroniques

Procédures opératoires normalisées (PONs)		Copies électroniques
Procédures d'intervention en cas d'urgences environnementales (administration centrale et régions)		Copies électroniques
Données du Système national des urgences environnementales (NEMISIS, SNUE)		Copies électroniques
Protocole d'entente avec l'Office Canada-N.-É. des hydrocarbures extracôtiers (OCNEHE)		Copies électroniques
Protocole d'entente avec l'Office Canada-Terre-Neuve des hydrocarbures extracôtiers (OCTNHE)	1988	Copies électroniques
Ententes administratives avec l'Alberta et la Saskatchewan concernant la <i>Loi sur les pêches</i> et la <i>Loi canadienne sur la protection de l'environnement [LCPE (1999)]</i>	1992, 1994	Copies électroniques
Ententes administratives avec l'Alberta et la Saskatchewan concernant la <i>Loi canadienne sur la protection de l'environnement [LCPE (1999)]</i>		Copies électroniques
Plans bilatéraux sur la pollution terrestre		Copies électroniques
Plans bilatéraux sur la pollution maritime		Copies électroniques
Plan de soutien national (Ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile du Canada)	2001	Copie électronique
Plan national de lutte contre le terrorisme (PNLCT)	2000	Copie électronique
Plan de travail du Programme des urgences environnementales	2006	Copie électronique
Documentation d'une participation à des exercices (p. ex. rapports)	2004, 2005, 2006	Copies électroniques
Plan d'urgence provincial		Copies électroniques
Rapports d'examen sur les plans d'urgences environnementales (faits par le programme)		Copies électroniques
Dossiers d'évaluation postérieure aux incidents		Copies électroniques
Rapports sur les incidents de pollution	2004, 2005, 2006	Copies électroniques
Documents du Centre des sciences et technologies environnementales : rapports sommaires; aperçus		Copies électroniques
Documentation financière sur la recherche et développement	2002 – 2006	Copies électroniques
Documentation sur les nouveaux partenariats de R D (p. ex. accords)	2006-2007	Copies électroniques
Documentation sur le financement annuel de la R D	2002 – 2006	Copies électroniques
Sommaire des déversements survenus au Canada	1974 – 1983 and 1984 – 1995	Copies électroniques
Rapports sur les plans et les priorités	2004, 2005, 2006	Copies électroniques
Rapports ministériels sur le rendement	2004, 2005, 2006	Copies électroniques
Accords financiers de recherche et développement avec des partenaires externes		Copies électroniques
Document du Conseil du Trésor (sur le recouvrement des coûts)	2004	Copie électronique
Analyse des répercussions sur les opérations, parties I et II	2006	Copie électronique
Analyse de la capacité du Programme des urgences environnementales	2003, 2005	Copies électroniques
Plan national de formation	2005	Copie électronique
Examen opérationnel de la <i>Loi canadienne sur la protection de l'environnement [LCPE (1999)]</i>	2002	Copie électronique
Documentation prouvant l'existence de structures pour bâtir et maintenir les partenariats	2006	Copie électronique

Contributions financières des partenaires au Programme des urgences environnementales		Copies électroniques
Plan bilatéral sur la pollution terrestre et maritime		Copie électronique
Plan fédéral en cas d'urgence nucléaire (PFUN)		http://www.hc-sc.gc.ca/ed-ud/fedplan/intro_f.html
Évaluation de la menace menée au Canada et aux États-Unis	2006	Copie électronique
Modifications proposées au Règlement sur les urgences environnementales en vertu de l'article 200 de la <i>Loi canadienne sur la protection de l'environnement [LCPE (1999)]</i>	2005	Copies électroniques
Protocole d'entente entre Environnement Canada et le Ministère de la Défense Nationale	2005	Copie électronique
Entente officieuse régionale entre Environnement Canada et Pêches et Océans Canada	2005	Copie électronique
Section 200 Project: A Research Project Identifying the Potential Regulated Community in Prairie and Northern Region for the <u>Environmental Emergencies Regulations</u> (English only)	2003	Copie électronique
Plan de projets axés sur les résultats : Promotion de la conformité; Plan de projets axés sur les résultats : Application de la loi	2004, 2005, 2006	Copies électroniques
Rapports après-exercice (après 2004)	2004, 2005, 2006	Copies électroniques
Comment on choisit les projets de recherche et développement		Courriel
Rapports de l'application de la loi; avertissements par écrit (après 2004)	2004, 2005, 2006	Copies électroniques
Une liste des exercices qui ont eu lieu après 2004	2004, 2005, 2006	Copies électroniques
Documentation des extraits de la recherche et développement/ Exemples des extraits de la recherche et développement (après 2004)	2004, 2005, 2006	Copies électroniques
Rapports de formation; matériaux des cours de formation; commentaires sur la formation (après 2004)	2004, 2005, 2006	Copies électroniques
Compte rendu de situation des Équipes des Interventions D'Urgence (ERIU)	2004, 2005, 2006	Copies électroniques

Annexe 3

Liste des personnes interrogées et des guides d'entrevue

Interviews					
Interview Group	Population	Échantillon	No. de Refus	No. pas de réponse	No. complétés
I1 – Exécutants du programme	18	12	0	0	12
I2 – Gestionnaires supérieurs du programme	8	4	1	0	3
I3 – Partenaires internes (au sein d'EC)	27	15	0	1	14
I4 – Partenaires externes (fédéraux)	63	36	2	11	23
I5 – Partenaires externes (non fédéraux)	67	34	0	12	22
I6 – Entités réglementées	13	14	3	2	9
I7 – Organisations de recherche et développement	18	18	4	4	10
I8 – Fed. Departments Affected	5	5	2	0	3
I9 – Coordinateur SPAT du CT	3	2	1	0	1
I10 – Conseil consultatifs externes	2	3	0	1	2
Total	224	143	13	31	99

Répertoire des questions d'entrevues

Introduction :

La Direction générale de la vérification et de l'évaluation d'Environnement Canada effectue actuellement une évaluation du Programme des urgences environnementales (PUE). Le but de cette évaluation est de déterminer si le programme est conforme aux priorités organisationnelles, s'il répond à un besoin sociétal actuel, s'il atteint les résultats escomptés, s'il utilise les moyens les plus pertinents et les plus efficaces pour atteindre ces résultats et si sa prestation est effectuée de la meilleure façon possible. Tous les domaines d'activités du PUE (prévention, préparation, intervention, rétablissement, recherche et développement) sont abordés dans l'évaluation.

Conformément aux pratiques exemplaires, la démarche de cette évaluation fait appel à des sources de données multiples et à des méthodes de recherche complémentaires. À cette fin, des entrevues avec des informateurs clés ont été planifiées. Les questions ci-dessous permettent d'orienter le processus d'entrevue.

Questions d'ensemble :

1. Veuillez décrire votre rôle et votre expérience en rapport avec le PUE. Quelles domaines d'activités du PUE connaissez-vous le mieux ou auxquels de ces domaines d'activités avez-vous participé ? Note :

ces domaines d'activités comprennent la prévention, la préparation, l'intervention, le rétablissement, la recherche et le développement.

Partenaires et intervenants seulement

2. Veuillez décrire la relation de travail entre le PUE et votre organisme.

Questions spécifiques :

3. La plupart des programmes du gouvernement sont habituellement conçus pour répondre aux préoccupations et aux priorités de la société.

À votre avis, dans quelle mesure le PUE répond-t-il aux besoins de la société ? Prière de préciser. **[REF: 1a]**

4. Dans quelle mesure le PUE contribue-t-il au résultat du Cadre pour la compétitivité et la durabilité de l'environnement (CCDE) ? [*atteindre le niveau supérieur en matière de qualité de l'environnement en vue d'accroître le bien-être des Canadiens, de préserver l'environnement naturel du Canada et d'accroître sa compétitivité à long terme*] ? Prière de préciser. **[REF: 1b]**

5. Dans quelle mesure le PUE contribue-t-il à produire les résultats ministériels et les priorités des Conseils ? Prière de préciser. **[REF: 1c]**

6. Dans quelle mesure le PUE est-il aligné aux objectifs en matière de Sécurité publique et d'antiterrorisme ? [*Soit : améliorer la sécurité aérienne, améliorer le contrôle à la frontière, resserrer la sécurité à la frontière et faciliter les mouvements transfrontaliers, améliorer l'efficacité du renseignement et du maintien de l'ordre, améliorer la planification d'urgence et le soutien offert aux militaires, mettre à profit l'infrastructure frontalière et les moyens dont dispose la communauté internationale*] ? Prière de préciser. **[REF: 1d]**

7. Historiquement, le gouvernement a joué un rôle dans le domaine des urgences environnementales.

Dans quelle mesure diriez-vous que le rôle du gouvernement dans ce domaine est nécessaire ? Prière de préciser. **[REF: 2]**

8. Estimez-vous que le programme de financement et d'activités du gouvernement fédéral en matière d'urgences environnementales devrait être poursuivi ou qu'il devrait être réaffecté en partie ou en totalité aux provinces et aux territoires, ou encore à d'autres programmes ? Veuillez préciser. **[REF: 3]**

9. De quelle façon le PUE tient-il compte des divers besoins et situations des provinces, des territoires et des régions dans le contexte d'un programme coordonné à l'échelle nationale ? **[REF: 3]**

10. Y a-t-il des programmes [y compris des programmes gouvernementaux autres que fédéraux] dont les objectifs et les activités sont similaires à ceux du PUE ? [Question incitative : y a-t-il d'autres programmes qui font double emploi avec les objectifs et les activités du PUE, ou qui les complètent ?] **[REF: 4a]**

a. Si oui, veuillez décrire les aspects des programmes qui sont similaires ainsi que ceux qui se complètent.

11. Quelles lacunes pourraient apparaître dans le système de gestion d'urgence canadien si le PUE n'existait pas ? **[REF: 4b]**

a. Quelles en seraient les répercussions ?

b. Devrait-on et pourrait-on faire intervenir d'autres programmes pour combler ces lacunes ?

12. Un cadre de gestion axée sur les résultats et de responsabilisation (CGRR) a été élaboré en 2004 pour le PUE. Il comporte des modèles logiques qui donnent un aperçu des résultats spécifiques que le PUE doit atteindre.

Dans quelle mesure les résultats du PUE (immédiats, intermédiaires et à long terme) sont-ils raisonnables, compte tenu de la portée de ses activités ? **[REF: 5a(i)]**

- a. Les résultats du PUE devraient-ils être révisés ?
13. Dans quelle mesure les résultats du PUE sont-ils communément compris et acceptés par toutes les parties engagées dans le PUE ? **[REF: 5a(i)]**
14. Quelles stratégies de mesures de rendement et de présentation des rapports sont en place pour mesurer les résultats du PUE ? **[REF: 5a(ii)]**
- a. Quelles données ont été saisies jusqu'à présent ?
- b. Comment ces données sont-elles utilisées ?
15. Dans quelle mesure les résultats immédiats du PUE suivants ont-ils été atteints ? Prière de préciser. [Question incitative : Pourriez-vous fournir des exemples et/ou des documents à l'appui ?] **[REF: 5a1a, 5a1b, 5a3a, 5a3b, 5a5a, 5a5b, 5a7a, 5a9a]**
- a. Sensibilisation accrue des intervenants ciblés à la nature et à l'étendue des risques associés aux urgences environnementales, et aux mesures d'atténuation appropriées (Prévention)
- b. Application de stratégies claires et concises de conformité et d'exécution pour l'art. 200 de la LCPE (1999) (Prévention)
- c. État de préparation du Ministère à offrir des conseils et un soutien scientifiques et techniques opportuns et pertinents, conformes aux responsabilités mandatées (Préparation)
- d. Meilleure sensibilisation et préparation du client à la gestion des urgences environnementales (Préparation)
- e. Conseils et soutien scientifiques et techniques opportuns et pertinents, reliés au mandat ministériel relatif aux urgences environnementales (Intervention)
- f. Les urgences environnementales où EC est le principal responsable sont gérées adéquatement (Intervention)
- g. Sensibilisation accrue des intervenants ciblés à l'évaluation et à la réparation des dégâts causés par les urgences environnementales (Rétablissement)
- h. Amélioration des connaissances, des technologies, des outils et des méthodes scientifiques touchant les étapes de prévention, de préparation, d'intervention et de rétablissement en cas d'urgence environnementale (Recherche et développement)
16. Dans quelle mesure les résultats intermédiaires du PUE suivants ont-ils été atteints ? Prière de préciser. [Question incitative : Pourriez-vous fournir des exemples et/ou des documents à l'appui ?] **[REF: 5a2a, 5a4a, 5a6a, 5a8a, 5a10a]**
- a. Mise en œuvre par le client des plans et des pratiques de prévention, d'intervention et de rétablissement.
- b. Investissement accru [R&D] dans les mesures de prévention et de préparation par l'industrie et les gouvernements.
17. Dans quelle mesure le résultat à long terme du PUE a-t-il été atteint ? Prière de préciser. [Question incitative : Pourriez-vous fournir des exemples et/ou des documents à l'appui ?] **[REF: 5a11]**
- a. Réduction de la fréquence, de la gravité et des conséquences des urgences environnementales touchant le Canada.

18. En 2001, les responsabilités du PUE se sont accrues en raison de la création de la stratégie de Sécurité publique et d'antiterrorisme (SPAT) du gouvernement canadien, qui a financé l'amélioration et la mise en place de mesures de sécurité pour protéger la santé et la sécurité des Canadiens. Le PUE a identifié des résultats relevant du *Règlement sur les urgences environnementales*, précisés dans les rapports annuels SPAT soumis au Conseil du Trésor.

Dans quelle mesure les résultats (immédiats et intermédiaires) du PUE relatifs au SPAT sont-ils raisonnables compte tenu de la portée du PUE et des objectifs de la stratégie fédérale SPAT ? [REF: 5b(i)]

a. Les résultats devraient-ils être révisés ?

Note : Les objectifs de la stratégie SPAT sont les suivants:

- améliorer la sécurité aérienne ;
- améliorer le contrôle à la frontière ;
- resserrer la sécurité à la frontière et faciliter les mouvements transfrontaliers ;
- améliorer l'efficacité du renseignement et du maintien de l'ordre ;
- améliorer la planification d'urgence et le soutien offert aux militaires ; et
- mettre à profit l'infrastructure frontalière et les moyens dont dispose la communauté internationale.

19. Quelles stratégies de mesures de rendement et de présentation des rapports sont en place pour mesurer les résultats du PUE relatifs au SPAT ? [REF: 5b(ii)]

- a. Quelles données ont été saisies jusqu'à présent ?
b. Comment ces données sont-elles utilisées ?

20. Dans quelle mesure les résultats immédiats du PUE relatifs au SPAT suivants ont-ils été atteints ? Prière de préciser. [Question incitative : Pourriez-vous fournir des exemples et/ou des documents à l'appui ?] [REF: 5b1a, 5b1b, 5b1c, 5b1d, 5b1e, 5b1f]

- a. Meilleure connaissance du Règlement sur les UE
b. Meilleure connaissance par EC des entités réglementées
c. Meilleure connaissance par la collectivité du Règlement sur les UE et des risques des UE
d. Meilleure participation communautaire à la préparation des plans d'urgence environnementale
e. Accroissement des partenariats/relations entre le gouvernement et l'industrie
f. Meilleure conformité au Règlement sur les UE

21. Dans quelle mesure le résultat intermédiaire du PUE relatif au SPAT a-t-il été atteint ? Prière de préciser. [Question incitative : Pourriez-vous fournir des exemples et/ou des documents à l'appui ?] [REF: 5b2]

- a. Meilleure gestion des UE dans les installations et les collectivités, notamment grâce à la substitution de substances moins dangereuses – prévention, préparation, intervention et rétablissement.

22. Quels facteurs extérieurs au PUE, qu'ils soient positifs ou négatifs, ont facilité ou nuit à la réalisation des résultats du PUE ? [REF: 6]

- a. Quelles ont été les répercussions des facteurs extérieurs ?

Gestionnaires supérieurs uniquement

- a. De quelle façon ces facteurs ont-ils été pris en compte ?

23. Le PUE a-t-il produit des résultats imprévus, qu'ils soient positifs ou négatifs ? [Question incitative : y a-t-il eu des résultats, positifs ou négatifs, qui n'étaient pas prévus ?] [REF: 7]

- a. Si oui, quels étaient ces résultats imprévus et de quelle façon ont-ils été pris en compte ?

24. Il est important que les programmes du gouvernement soient efficaces et contribuent au bien de la population.

À votre avis, dans quelle mesure les Canadiens obtiennent-ils le maximum de valeur de leurs impôts en ce qui concerne le PUE ? [Message d'incitation : le concept englobe les aspects relatifs à la pertinence, aux répercussions et aux coûts.] [REF: 8]

Agents d'exécution du programme et gestionnaires supérieurs uniquement

25. À votre avis, dans quelle mesure le PUE utilise-t-il les approches les plus efficaces pour atteindre les résultats visés ? [REF: 10]
- a. Y aurait-il des alternatives aux approches de prestations adoptées qui pourraient rendre le PUE plus efficace ? Prière de préciser.
26. Quelles alternatives aux approches adoptées, s'il y en a, ont été examinées afin d'atteindre de manière plus efficace les résultats visés du PUE ? [REF: 10]

Partenaires

27. À votre avis, dans quelle mesure le PUE utilise-t-il les approches les plus efficaces pour atteindre les résultats visés ? [REF: 10]
- a. Y aurait-il des alternatives aux approches de prestations adoptées qui pourraient rendre le PUE plus efficace ? Prière de préciser.
28. Quelles activités ont été financées par les ressources supplémentaires affectées au PUE dans le cadre du budget de « sécurité » de 2001 ? [REF: 11]
29. Dans quelle mesure le PUE a-t-il exploré :
- a. les partenariats dans le domaine R&D ?
- b. les possibilités de financement externe pour R&D ?
- [Question incitative : quels sont les types d'approches utilisées pour explorer les possibilités de partenariat et de financement externe ?] [REF: 12]

30. À votre avis, quel a été le succès du PUE en matière d'optimisation des ressources provenant de l'extérieur ? [Question incitative : dans quelle mesure le PUE a-t-il réussi à établir des partenariats et/ou à recevoir du financement pour R&D ?] [REF: 12]

Agents d'exécution du programme et partenaires (int. et ext.)

31. À votre avis, le PUE devrait-il fixer des frais d'utilisateur pour couvrir certains des coûts occasionnés par la prestation de ses services ? [REF: 13]
32. Y a-t-il des barèmes de frais en place pour couvrir certains des coûts occasionnés par le PUE? [REF: 13]
- a. Si oui, quels sont leurs objectifs ? [Question incitative : quels coûts sont couverts ?]
- b. Sont-ils efficaces ?

Collectivités réglementées et ministères fédéraux

33. Des services spécifiques fournis par le PUE vous sont-ils facturés ? [REF: 13]
- a. Si oui, que pensez-vous du fait de payer pour ces services ?
34. Le mandat et les résultats du PUE sont liés à la réduction de la fréquence, de la gravité et des conséquences des urgences environnementales en encourageant la mise sur pied de mesures de prévention et de préparation, en fournissant des conseils sur les mesures d'intervention et de rétablissement et en contribuant à l'avancement scientifique et technologique du domaine des urgences.
- Pensez-vous que les activités et les extrants du PUE contribuent à ce mandat ? Prière de préciser. [REF: 14]
- a. Croyez-vous que certaines activités et/ou extrants ne sont pas nécessaires ?
- b. Manque-t-il des activités et/ou des extrants ?
35. Le mandat du PUE a été déterminé d'après un ensemble de lois et politiques fédérales telles que la Directive du Cabinet de 1973 qui établit les rôles et les responsabilités d'Environnement Canada quant

aux urgences environnementales, la *Loi sur la protection civile* de 1985 et la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* de 1999.

Dans quelle mesure le PUE a-t-il été mis en œuvre conformément à ces politiques et à ces lois ? [REF: 15]

36. Comment sont prises les décisions relatives à :
- la détermination des priorités ?
 - l'affectation des ressources ?
- [Question incitative : prière de préciser et fournir des documents à l'appui.] [REF: 16]
37. Quels types d'approches ont été utilisés pour déterminer et gérer les risques associés à la réalisation des objectifs du PUE ? Prière de préciser. [Message d'incitation : p. ex., risques financiers, opérationnels, politiques, technologiques, sanitaires et sécuritaires, environnementaux. Des stratégies pertinentes ont-elles été élaborées ?] [REF: 17]
38. À votre avis, dans quelle mesure les ressources humaines et financières actuelles sont-elles appropriées pour la réalisation des résultats du PUE ? Prière de préciser. [REF: 18]
39. Une analyse des exigences en matière de capacité (humaine et financière) a-t-elle été effectuée pour le PUE ? [REF: 18]
- Si oui, comment les résultats de l'analyse sont-ils utilisés à des fins d'affectation de ressources au PUE ?
 - Si oui, des propositions pour accroître la capacité ont-elles été complétées?
 - Si oui, comment cette analyse des exigences en matière de capacité est-elle comprise dans la proposition visant à accroître la capacité ?
40. Le CCDE, qui a été élaboré en 2004, vise à maximiser le plus haut niveau de qualité environnementale pour améliorer la qualité de vie des Canadiens. Les cinq piliers du CCDE sont : processus décisionnel, information, science et technologie, promotion du rendement et de l'application de la loi, éducation et mobilisation.

À votre avis, dans quelle mesure les piliers du CCDE sont-ils pris en compte par la structure actuelle du PUE ? [REF: 19]

Agents d'exécution du programme et gestionnaires supérieurs

41. Quels types d'approches ont été utilisés pour rejoindre des partenaires éventuels ? [REF: 20]
- À votre avis, dans quelle mesure le PUE a-t-il réussi à travailler avec les partenaires et les intervenants pertinents ? [Question incitative : quelles structures ont été créées ?]
 - Prière de préciser la nature de ces partenariats.
 - Dans quelle mesure les partenaires et les intervenants ont-ils participé ?
 - Prière de préciser la relation de travail entre le PUE et les partenaires et les intervenants.
42. À votre avis, quelles sont les possibilités, s'il y en a, de transférer certaines des activités ou des éléments du PUE au secteur privé ou bénévole ou aux provinces ou municipalités? [Question incitative : y a-t-il d'autres programmes qui font double emploi avec les objectifs et les activités du PUE, ou les complètent ?] [REF: 20]

Partenaires et intervenants

43. À votre avis, dans quelle mesure le PUE a-t-il réussi à travailler avec votre organisme ? [REF: 20]
- Qu'est-ce qui fonctionne bien ?
 - Que pourrait-on améliorer ?
44. À votre avis, quelles sont les possibilités, s'il y en a, de transférer certaines des activités ou des éléments du PUE au secteur privé ou bénévole ou aux provinces ou municipalités ? [Question

incitative : y a-t-il d'autres programmes qui font double emploi avec les objectifs et les activités du PUE, ou les complètent ?] [REF: 20]

Agents d'exécution du programme et gestionnaires supérieurs

45. Comment vos rôles et responsabilités par rapport au PUE ont-ils été établis ? [REF: 21]
46. À votre avis, dans quelle mesure les rôles et les responsabilités de toutes les parties impliquées dans le PUE sont-ils exposés clairement et communément compris ? Veuillez préciser. [REF: 21]
47. Dans quelle mesure les rapports de responsabilisation au sein du PUE sont-elles exposées clairement et communément comprises ? Veuillez préciser. [REF: 21]
- a. À qui rendez-vous des comptes ?

Partenaires

48. Comment vos rôles et responsabilités par rapport au PUE ont-ils été établis ? [REF: 21]
49. À votre avis, dans quelle mesure les rôles et les responsabilités de toutes les parties impliquées dans le PUE sont-ils exposés clairement et communément compris ? Veuillez préciser. [REF: 21]

Tous, sauf les agents d'exécution de programme R&D

50. Dans quelle mesure avez-vous utilisé les extraits et les livrables développés par le domaine d'activités R&D du PUE ? [REF: 22]
- a. Quel était le but des extraits et livrables exploités ?

Agents d'exécution de programme R&D uniquement

51. De quelle façon les extraits et livrables développés par le domaine d'activités R&D du PUE sont-ils exploités par les intervenants, y compris les autres domaines d'activités du PUE ? [REF: 22]

Questions de conclusion:

52. À votre avis, quelles sont les principales forces et faiblesses du PUE ?
- a. Avez-vous des suggestions à faire pour améliorer le PUE ?
53. Avez-vous quelque chose à ajouter ?

Annexe 4

Liste sommaire des cotes par question

On trouvera ci-dessous un tableau indiquant les cotes individuelles pour chaque enjeu d'évaluation données quant à la question de savoir si les constatations révèlent l'absence de problème (√), l'absence de problème, mais qui découlent de preuves subjectives (~√), la présence d'un problème mineur (○), la présence d'un problème majeur (☒) ou un cote ne s'appliquait pas.

Cotes de constatations		
Pas de Problème	√	Aucun problème n'a été identifié à l'égard du sujet donné au cours de l'évaluation
	~√	Bien que la preuve subjective éloquentte existe qui démontre que le Programme réussi bien à l'égard du sujet donné, une évaluation complète ne peut pas être menée à cause d'un manque de données suffisantes
Problème mineur	○	Bien que le Programme réussi bien en général à l'égard du sujet identifié, il existe un élément manquant (où des éléments manquants) qui mérite que le Programme s'y attarde
Problème majeur	☒	Le Programme ne réussi pas bien à l'égard du sujet donné ou il y a un élément majeur qui manque
Ne s'applique pas	s.o.	Une cote ne s'applique pas à l'enjeu donné

Sur les 38 aspects abordés originalement par le cadre d'évaluation¹⁵, l'évaluation du Programmes des urgences environnementales a produit les constatations suivantes :

- quinze ne représentaient aucun problème majeur (bien que dans quatre cas on ne possédait pas de données suffisantes sur le rendement pour effectuer une évaluation complète; une preuve subjective éloquentte est toutefois disponible);
- seize ont été jugés comme constituant un problème mineur;
- trois ont été considérés comme représentant un problème majeur;
- la cotation de deux aspects a été jugée comme sans objet (S/O); et
- enfin, l'évaluation n'a pu être effectuée pour deux aspects en raison du manque de la disponibilité de données sur le rendement considérées essentielles à l'évaluation.

Sujets identifiés	Problème		
	Non	Mineur	Majeur
Pertinence			
1. Rend service à l'intérêt public	√		
2. Contribue aux résultats ministériels	√		
3. La nécessité du rôle du gouvernement	√		
4. L'opportunité du rôle actuel du gouvernement fédéral (Environnement Canada)	√		

¹⁵ Une des questions initiales du cadre d'évaluation (Q19 dans l'annexe 1) relatives au sujet des piliers du Cadre pour la compétitivité et la durabilité de l'environnement a été supprimée.

Sujets identifiés	Problème		
	Non	Mineur	Majeur
Succès – Résultats immédiats du Programme des urgences environnementales			
5. Prévention : Sensibilisation accrue des intervenants ciblés		<input type="radio"/>	
6. Prévention : Stratégies de conformité et d'exécution	√		
7. Préparation : État de préparation du Ministère		<input type="radio"/>	
8. Préparation : Sensibilisation et préparation du client			<input checked="" type="checkbox"/>
9. Intervention : Conseils et soutien scientifiques et techniques	√		
10. Intervention : Les urgences environnementales ou Environnement Canada est le principal responsable	S.O.	S.O.	S.O.
11. Rétablissement : Sensibilisation accrue des intervenants ciblés	~√		
12. Recherche et développement : Élaboration des connaissances de recherche et développement	√		
Succès – Résultats intermédiaires du Programme des urgences environnementales			
13. Mise en œuvre par le client des plans et des pratiques		<input type="radio"/>	
14. Investissement accru [recherche et développement] par l'industrie et les gouvernements		<input type="radio"/>	
Succès – Résultats à long terme du Programme des urgences environnementales			
15. Réduction de la fréquence, de la gravité et des conséquences des urgences environnementales touchant le Canada	Impossible à évaluer	Impossible à évaluer	Impossible à évaluer
Succès – Résultats immédiats de la stratégie de Sécurité publique et d'antiterrorisme			
16. Connaissance du Règlement sur les urgences environnementales	√		
17. Connaissance par Environnement Canada des entités réglementées		<input type="radio"/>	
18. Connaissance par la collectivité du Règlement sur les urgences environnementales		<input type="radio"/>	
19. Participation communautaire à la préparation des plans		<input type="radio"/>	
20. Partenariats/relations entre l'industrie et le gouvernement	~√		
21. Meilleure conformité au Règlement sur les urgences environnementales	~√		
Succès – Résultats intermédiaires de la stratégie de Sécurité publique et d'antiterrorisme			
22. Meilleure gestion des urgences environnementales		<input type="radio"/>	
Succès - autres			
23. Facteurs externes		<input type="radio"/>	
24. Résultats inattendus	√		

Sujets identifiés	Problème		
	Non	Mineur	Majeur
Rentabilité			
25. Optimisation des ressources	Impossible à évaluer	Impossible à évaluer	Impossible à évaluer
26. Recouvrement des coûts		○	
27. Autres méthodes d'exécution		○	
Conception et exécution			
28. Définition et mesures des résultats			☒
29. L'ensemble de conception et exécution		○	
30. Pris en compte des risques		○	
31. Pris en compte des exigences en matière de capacité			☒
Stratégie de Sécurité publique et d'antiterrorisme			
32. Cadre avec la stratégie de Sécurité publique et d'antiterrorisme	√		
33. Utilisation adéquat des fonds de la stratégie de Sécurité publique et d'antiterrorisme		○	
Recherche et Développement			
34. Obtient des ressources externes	√		
35. Utilisation des extrants par les intervenants concernés	~√		
Partenaires			
36. Complémentarité/double emploi/lacunes		○	
37. Bonnes relations		○	
Forces/Faiblesses/Secteurs à améliorer			
38. Forces/faiblesses/secteurs à améliorer	S.O.	S.O.	S.O.
TOTAL	15	16	3